

CONVOCATION

ASSEMBLÉE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 14 MAI 2008

SOMFY SA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital social de 7 836 800 €.
Siège social : 50, avenue du Nouveau Monde, 74300 Cluses.
476 980 362 R.C.S. Bonneville.

Avis de réunion valant avis de convocation.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués pour le mercredi 14 mai 2008, à 14 H 30, au siège social, 50, avenue du Nouveau Monde à (74300) CLUSES, en Assemblée générale ordinaire annuelle en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
2. Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne ;
3. Rapport des Commissaires aux comptes portant observations sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance pour les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
4. Approbation des comptes sociaux et comptes consolidés dudit exercice; quitus aux membres du Directoire et aux Commissaires aux comptes ;
5. Affectation des résultats et fixation du dividende ;
6. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce ;
7. Approbation des conventions visées par les articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce ;
8. Fixation des jetons de présence du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2008 ;
9. Autorisation à donner au Directoire en vue de procéder au rachat d'actions de la société ;
10. Pouvoirs pour les dépôts et publications légales.

Projet de résolutions

Première résolution . — L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, et après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve ces rapports et ces comptes tels qu'ils ont été présentés ainsi que toutes les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes. Elle donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve aux membres du Directoire de leur gestion et aux Commissaires aux comptes de leur mission de contrôle pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution . — L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils lui ont été présentés, qui se soldent par un résultat net part du Groupe de 103.547.000 €, ainsi que les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

Troisième résolution :

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice Social clos le 31 décembre 2007 s'élevant à	72.274.785,28 €
Augmenté du report à nouveau bénéficiaire de	1.165.065,20 €
Soit la somme de	73.439.850,48 €

comme suit :

- Attribution aux actionnaires d'un dividende de 5,50 € par action,

Soit 5,50 € x 7.836.800 actions	43.102.400,00 €
- Dotation à la réserve facultative	30.337.450,48 €
	73.439.850,48 €

Pour chaque action de 1 € nominal, le dividende net ressort à 5,50 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France.

Les actions détenues par la société au moment du paiement n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions sera porté au compte report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement le 22 mai 2008 aux guichets des établissements payeurs.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices clos les	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006
Nombre d'actions rémunérées *	7.710.185	7.717.750	7.612.749
Nominal	1€	1 €	1 €
Dividendes distribués	35.466.851,00 €	37.045.200,00 €	39.586.294,80 €
Dividendes par action **	4,60 €	4,80 €	5,20 €

* hors actions détenues par Somfy SA privées de droit au dividende

** les dividendes versés après le 1er janvier 2005 sont éligibles à l'abattement compensant, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal, conformément à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts

Quatrième résolution . — L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées ainsi que les conditions d'exécution de celles-ci.

Cinquième résolution . — L'Assemblée générale fixe à 60.000 € le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours, conformément à l'article 20 des statuts.

Sixième résolution . — L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport spécial sur le programme de rachat d'actions et du descriptif du nouveau programme, autorise le Directoire à acquérir des actions de la société dans les conditions prévues par les dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et par celles du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, en vue des objectifs suivants :

— animer le marché du titre et assurer sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

— assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés et mandataires sociaux du Groupe.

L'Assemblée générale fixe, pour une action d'une valeur nominale de 1 €, le prix maximum d'achat à 260 €, hors frais et commissions, et le nombre d'actions pouvant être rachetées à 10 % du capital social arrêté à ce jour, soit 783.680 actions, pour un montant maximum de 203.756.800 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés à tout moment, y compris en période d'offre publique, et par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs sans que la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen soit limitée.

Les actionnaires seront informés chaque année par le Directoire, lors de l'Assemblée générale, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués ainsi que des éventuelles réallocations ultérieures. L'Assemblée générale prend acte des informations concernant les actions rachetées durant l'exercice écoulé et leur affectation relatée par le Directoire dans son rapport.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour. Elle remplace purement et simplement l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée générale ordinaire du 15 mai 2007 concernant le précédent programme de rachat d'actions.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour décider et mettre en oeuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat d'actions, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Septième résolution . — Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications exigés par la loi.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette Assemblée ou s'y faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Conformément à l'article R 225-85 du Code de Commerce, seuls seront admis à participer à l'Assemblée, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom, ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, c'est à dire au plus tard le jeudi 8 mai 2008 à minuit, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire, Société Générale, 32 rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, annexée au formulaire de vote par correspondance, à la procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est délivrée par l'intermédiaire habilité à l'actionnaire au porteur souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission le 8 mai 2008 à minuit, heure de Paris.

Les actionnaires souhaitant voter par correspondance peuvent exercer leur droit au moyen d'un formulaire qu'ils devront demander par lettre recommandée avec demande d'avis de réception devant parvenir à la société Somfy SA, Direction Juridique, 50 avenue du Nouveau Monde à 74300 Cluses, six jours au moins avant la date de l'Assemblée, soit le 8 mai 2008 au plus tard. Ce formulaire dûment rempli et signé sera retourné à la société Somfy SA où il devra parvenir au plus tard le 11 mai 2008 pour être pris en compte.

Dans le cas des propriétaires d'actions au porteur, le formulaire ne prendra effet que s'il est accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres.

Tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

Les demandes éventuelles d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par des actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R 225-71 du Code de Commerce devront, conformément aux dispositions légales, être envoyées au siège social, auprès de la Direction Juridique, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à compter de la publication du présent avis et jusqu'à vingt cinq jours avant la date de l'Assemblée, soit jusqu'au 19 avril 2008 inclus. Les demandes devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. L'examen de la résolution est

subordonné à la transmission par les auteurs de ces demandes d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au 8 mai 2008 à minuit, heure de Paris.

Sauf présentation de telles demandes, le présent avis de réunion vaut avis de convocation.

Le Directoire.



Le 22 avril 2008

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués pour le mercredi 14 mai 2008, à 14 H 30, au siège social, 50, avenue du Nouveau Monde à (74300) CLUSES, en Assemblée générale ordinaire annuelle en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
2. Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne ;
3. Rapport des Commissaires aux comptes portant observations sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance pour les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
4. Approbation des comptes sociaux et comptes consolidés dudit exercice; quitus aux membres du Directoire et aux Commissaires aux comptes ;
5. Affectation des résultats et fixation du dividende ;
6. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce ;
7. Approbation des conventions visées par les articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce ;
8. Fixation des jetons de présence du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2008 ;
9. Autorisation à donner au Directoire en vue de procéder au rachat d'actions de la société ;
10. Pouvoirs pour les dépôts et publications légales.

SOMFY SA

Bureaux : 13, chemin du Levant - 01210 Ferney-Voltaire - France - Tél. +33 (0)4 50 40 48 49 - Fax +33 (0)4 50 40 19 61
www.somfy.com

Siège social : 50, avenue du Nouveau Monde - BP 152 - 74307 Cluses cedex - France - Tél. +33 (0)4 50 96 70 00 - Fax +33 (0)4 50 96 70 89
S.A. au capital de 7 836 800 € - RCS Bonneville 476 980 362



Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette Assemblée ou s'y faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Conformément à l'article R 225-85 du Code de Commerce, seuls seront admis à participer à l'Assemblée, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom, ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, c'est à dire au plus tard le jeudi 8 mai 2008 à minuit, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire, Société Générale, 32 rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, annexée au formulaire de vote par correspondance, à la procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est délivrée par l'intermédiaire habilité à l'actionnaire au porteur souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission le 8 mai 2008 à minuit, heure de Paris.

Les actionnaires souhaitant voter par correspondance peuvent exercer leur droit au moyen d'un formulaire qu'ils devront demander par lettre recommandée avec demande d'avis de réception devant parvenir à la société Somfy SA, Direction Juridique, 50 avenue du Nouveau Monde à 74300 Cluses, six jours au moins avant la date de l'Assemblée, soit le 8 mai 2008 au plus tard. Ce formulaire dûment rempli et signé sera retourné à la société Somfy SA où il devra parvenir au plus tard le 11 mai 2008 pour être pris en compte.

Dans le cas des propriétaires d'actions au porteur, le formulaire ne prendra effet que s'il est accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres.

Tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

L'avis de réunion et de convocation est paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 41 du 4 avril 2008.

Veuillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.



Le Directoire

SOMFY SA

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Capital social : 7 836 800 euros

Siège social : 50, avenue du Nouveau Monde - 74300 CLUSES

476.980.362 RCS Bonneville

POUVOIR

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 MAI 2008

Je soussigné (e)

Nom ou dénomination sociale :

Prénom ou forme :

Domicile ou siège social:

- ☐ Propriétaire actions nominatives
de
☐ Nu(e)-propriétaire actions au porteur
☐ Usufruitier (ère)

constitue pour mandataire sans faculté de substituer M

ou à défaut

M

à l'effet de me représenter à l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le mercredi 14 mai 2008, à 14 heures 30, au siège social 50 avenue du Nouveau Monde à (74300) CLUSES, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
2. Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne ;
3. Rapport des Commissaires aux comptes portant observations sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance pour les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
4. Approbation des comptes sociaux et comptes consolidés dudit exercice; quitus aux membres du Directoire et aux Commissaires aux comptes ;
5. Affectation des résultats et fixation du dividende ;
6. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce ;
7. Approbation des conventions visées par les articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce ;
8. Fixation des jetons de présence du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2008 ;
9. Autorisation à donner au Directoire en vue de procéder au rachat d'actions de la société ;
10. Pouvoirs pour les dépôts et publications légales.

En conséquence, assister à l'Assemblée, signer la feuille de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes Assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

A
Le
Signature *

* Le mandant fera précéder sa signature
de la mention manuscrite "**Bon pour pouvoir**"

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please see instructions on reverse side.

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM

- A. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.
- B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.



Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 7.836.800 euros
Siège social : 50, avenue du Nouveau Monde
441.378.312 RCS Roubaix-Tourcoing

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
CONVOQUEE LE 14 MAI 2008 A 14 :30

ORDINARY GENERAL MEETING
CONVENED ON 14TH MAY 2008 AT 14 :30

CADRE RESERVE / For Company's use only

Identifiant / Account
Nominatif / Registered
VS / single vote
Nombre d'actions / Number of shares
Porteur / Bearer
VD / double vote
Nombre de voix / Number of voting rights :

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
Cf. au verso renvoi (3) - See reverse (3)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, **à l'EXCEPTION** de ceux que je signale en noirissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels **je vote NON** ou je m'abstiens.
I vote FOR all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this ■, for which I vote against or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noirissant comme ceci ■ la case correspondant à mon choix.

On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ■

1	2	3	4	5	6	7	8	9	Oui/ Yes	Non/No Abst/Abs	Oui/ Yes	Non/No Abst/Abs
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	A ☐	☐	F ☐	☐
10	11	12	13	14	15	16	17	18	B ☐	☐	G ☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	C ☐	☐	H ☐	☐
19	20	21	22	23	24	25	26	27	D ☐	☐	J ☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	E ☐	☐	K ☐	☐
28	29	30	31	32	33	34	35	36				
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				
37	38	39	40	41	42	43	44	45				
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				

JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE, SANS RIEN REMPLIR

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN
OF THE MEETING
DATE AND SIGN THE BOTTOM OF THE FORM WITHOUT COMPLETING IT

CF. AU VERSO RENVOI (2) - SEE REVERSE (2)

JE DONNE POUVOIR A : (SOIT LE CONJOINT, SOIT UN AUTRE ACTIONNAIRE - CF. RENVOI (2) AU VERSO) **POUR ME REPRESENTER A L'ASSEMBLEE**
/ I HEREBY APPOINT (YOU MAY GIVE YOUR PROXY EITHER TO YOUR SPOUSE OR TO ANOTHER SHAREHOLDER - SEE REVERSE (2)) **TO REPRESENT ME AT THE ABOVE MENTIONED MEETING.**

M, MME OU MELLE / MR, MRS OR MISS

ADRESSE / ADDRESS

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions que vous avez données, ne seront valides que si les titres correspondants ont été immobilisés, dans les délais prévus, par l'établissement financier qui tient votre compte de titres.
CAUTION : concerning bearer shares, your vote or proxy will not be counted unless these shares have been blocked from trading by the subcustodian within the prescribed period.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
- Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)
Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting.

- Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf...

☐
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (is equivalent to a vote against).
..... ☐

- Je donne procuration (cf. au verso renvoi 2) à M, Mme ou Melle..... ☐

pour voter en mon nom / I appoint (see reverse (2)) Mr, Mrs or Miss / to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
In order to be considered, this completed form must be returned at the latest

Date & Signature

A LA SOCIETE : 11 mai 2008
TO THE COMPANY : 11th May 2008

UTILISATION DU DOCUMENT

- A. L'actionnaire désire assister personnellement à l'assemblée. Dans ce cas, il doit, au recto du document, cocher la case A puis dater et signer au bas du formulaire.
- B. A défaut, l'actionnaire peut utiliser le formulaire de vote *. Dans ce cas il doit, au recto du document, cocher la case B et choisir l'une des trois possibilités :
⇒ Voter par correspondance (cocher la case appropriée, puis dater et signer au bas du formulaire) ⇒ donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale (dater et signer au bas du formulaire sans remplir) ⇒ donner pouvoir à une personne dénommée (cocher et compléter la case appropriée, puis dater et signer au bas du formulaire).

(1) Le signataire est prié d'inscrire très exactement, dans la zone réservée à cet effet, ses nom (QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE la signature de l'actionnaire est indispensable) et demandé au signataire de les vérifier et, éventuellement, de les rectifier.
Pour les personnes morales, indiquer les nom, prénom et qualité du signataire.
Si le signataire n'est pas lui-même un actionnaire (exemple : Administrateur légal, Tuteur, etc.) il doit mentionner ses nom, prénom et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.
Le formulaire adressé pour une Assemblée vaut pour les autres Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour (Art. 131-3-§3 du décret du 23 mars 1967).

VOTE PAR CORRESPONDANCE

(3) Code de Commerce art. L 225-107 :

"Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.
Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions de délais fixés par décret. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs."
⇒ Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case JE VOTE PAR CORRESPONDANCE au recto.
Dans ce cas, il vous est demandé :
• **Pour les projets de résolutions proposés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance :**
- soit de voter "oui" pour l'ensemble des résolutions en ne noircissant aucune case.
- soit de voter "non" ou de vous "abstenir" (ce qui équivaut à voter "non") sur certaines ou sur toutes les résolutions en noircissant individuellement les cases correspondantes.
• **Pour les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance :**
- de voter résolution par résolution en noircissant la case correspondant à votre choix.
En outre, pour le cas où des amendements aux résolutions présentées ou des résolutions nouvelles seraient déposées lors de l'assemblée, il vous est demandé d'opter entre 3 solutions (pouvoir au Président de l'Assemblée Générale, abstention ou pouvoir à personne dénommée), en noircissant la case correspondante à votre choix.

POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OU POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMÉE

(2) Code de Commerce art. L 225-106 :

"Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représenté à une Assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales ou statutaires fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire. Avant chaque réunion de l'Assemblée générale des actionnaires, le Président du conseil d'administration ou le Directoire, selon le cas, peut organiser la consultation des actionnaires mentionnés à l'art. L 225-102 afin de leur permettre de désigner un ou plusieurs mandataires pour les représenter à l'Assemblée générale conformément aux dispositions du présent article. Cette consultation est obligatoire lorsque, les statuts ayant été modifiés en application de l'art. L 225-23 ou de l'art. L 225-71 l'Assemblée générale ordinaire doit nommer au Conseil d'Administration ou au Conseil de surveillance, selon le cas, un ou des salariés actionnaires ou membres des Conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise détenant des actions de la société. Les clauses contraires aux dispositions des alinéas précédents sont réputées non écrites.
Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption de projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant".

* Le texte des résolutions figure dans le dossier de convocation joint au présent formulaire (art. D 133) : ne pas utiliser à la fois : "JE VOTE PAR CORRESPONDANCE" et "JE DONNE POUVOIR A" (Art. D 133-8). La langue française fait foi.

NB : Si les informations contenues sur le présent formulaire sont utilisées pour un fichier nominatif informatisé, elles sont soumises aux prescriptions de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978, notamment en ce qui concerne le droit d'accès et de rectification pouvant être exercé par l'intéressé.

INSTRUCTIONS FOR COMPLETION

- A. If the shareholder wishes to attend the meeting personally, tick box A on the front of the document. Please also date and sign at the bottom of the form.
- B. Otherwise, the shareholder may use this form as a postal vote *.
- In this case check box B on the front of the form and choose one of the three possibilities :
- use the postal voting form (tick the appropriate box, date and sign below)
 - give your proxy to the Chairman of the meeting (date and just sign at the bottom of the form without filling in)
 - give your proxy to another shareholder (tick and fill in the appropriate box, date and sign below).

(1) The shareholder should write his exact name and address in capital letters in the space provided ; if this information is already supplied, please verify and correct if necessary. If the shareholder is a legal entity, the signatory should indicate his full name and the capacity in which he is entitled to sign on the legal entity's behalf. If the signatory is not the shareholder (e.g. a legal guardian, etc.), please specify your full name and the capacity in which you are signing the proxy.
The form sent for one meeting will be valid for all meetings subsequently convened with the same agenda (art. 131-3§3 of March 23, 1967 law)

POSTAL VOTING FORM

(3) Code de Commerce art. L 225-107 : "A shareholder can vote by post by using a postal voting form determined by law.

Any other methods are deemed to be invalid".
Only the forms received by the Company before the meeting, within the time limit and conditions determined by law, are valid to calculate the quorum.
The forms giving no voting direction or indicating abstention are deemed to vote against."
If you wish to use the postal voting form, you must tick the box on the front of the document : "I VOTE BY POST"
In such event, please comply with the following instructions :
• For the resolutions proposed or agreed by the Board, you can :
- either vote "for" for all the resolutions by leaving the boxes blank
- or vote "against" or "abstention" (which is equivalent to voting against) by shading boxes of your choice
• For the resolutions not agreed by the Board, you can :
- vote resolution by resolution by shading the appropriate boxes.
In case of amendments or new resolutions during the shareholder meeting you are requested to choose between three possibilities (proxy to the chairman of the meeting , abstention or proxy to another shareholder) by shading the appropriate box.

PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING OR PROXY TO ANOTHER SHAREHOLDER

(2) Code de Commerce art. L 225-106 : "A shareholder can have himself/herself represented by another or by his/her spouse".

Any shareholder can receive proxies issued by the other shareholders to have themselves represented at a meeting, without any other limitations than those laid down by the law or by the articles of association fixing the maximum number of votes to which a person is entitled both in his/her own name or a proxy. Before each shareholder's meeting, the Chairman of the Board of Directors or the Executive Board, may consult the shareholders listed in art. L 225-102 in order to allow them to designate one or several proxies to represent them at the shareholders' meeting in accordance with this article. Such consultation is obligatory when the articles of association, having been modified pursuant to art. L 225-23 or L 225-71, require the shareholders' ordinary meeting to appoint to the Board of Directors or the Executive Board, one or more shareholder employees or members of the Executive Board of a pension fund holding shares in the company. The clauses in contradiction with the provisions of the foregoing paragraphs are deemed to be invalid. When proxies do not indicate the name of the appointed proxy, the chairman of the meeting will vote the proxy in favor of the adoption of the draft resolutions presented or approved by the Board of Directors or the Executive Board, and will vote the proxy against the adoption of all the other draft resolutions. To give any other vote, the shareholder must choose a proxy who accepts to vote as he/she indicates.

* The text of the resolutions are in the notification of the meeting BY which is sent with this proxy (art. D 133) : please do not use both "I VOTE BY POST" and "I HEREBY APPOINT" (art. D 133-8). The French version of this document governs ; **the English translation is for convenience only.**
NB : If any information included in this form is used for a computer file, it is protected by the provisions of law 78-17 of January 6, 1978, especially about rights of access and alteration that can be exercised by interested parties.

SOMFY SA

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital social : 7 836 800 euros
Siège social : 50, avenue du Nouveau Monde - 74300 CLUSES
476.980.362 RCS Bonneville

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 MAI 2008

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS *

Je soussigné (e) :

NOM ou dénomination sociale :

Prénom ou forme :

Domicile ou siège social :

Propriétaire de actions SOMFY S.A.

Demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 14 mai 2008 tels qu'ils sont visés par l'article R 225-83 du Code de Commerce.

A

Le

** Conformément à l'article R.225-88, alinéa 3, du Code de Commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives ou justifiant de leur qualité de propriétaire de titres au porteur, peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 du Code de Commerce, à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présente demande.*

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

Conformément à l'article R 225-88, alinéa 3, du Code de Commerce, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs ou justifiant de sa qualité de propriétaire de titres au porteur, peut demander à la société, en utilisant la formule au verso, l'envoi à l'adresse indiquée des documents visés par les articles R 225-81 et R 225-83 du Code de Commerce.



Rapport Annuel 2007



38 années d'expérience font de Somfy la référence mondiale pour la motorisation et l'automatisation des ouvertures et fermetures de la maison et des bâtiments tertiaires.

Fort de sa culture de l'innovation portée par ses 4 700 collaborateurs à travers le monde, Somfy crée et développe des solutions qui contribuent à un habitat économique, respectueux de l'environnement, et qui apportent toujours plus de confort, pour une vie simple et sûre.

Parce qu'elles permettent de faire entrer le meilleur du climat à l'intérieur, les solutions Somfy ont un impact scientifiquement reconnu sur l'économie d'énergie dans le bâtiment.

Déjà fortement présentes dans la construction des bâtiments tertiaires énergétiquement performants, les solutions Somfy s'intègrent également parfaitement dans la rénovation de l'existant.

C'est pour cette raison qu'**en 2007, Somfy s'engage en faveur des économies d'énergie dans les bâtiments existants**, aux côtés de ses clients (fabricants, installateurs, distributeurs...) et de ses prescripteurs (architectes, décorateurs, bureaux d'études...) pour œuvrer ensemble au développement d'un habitat durable.

4 700

collaborateurs

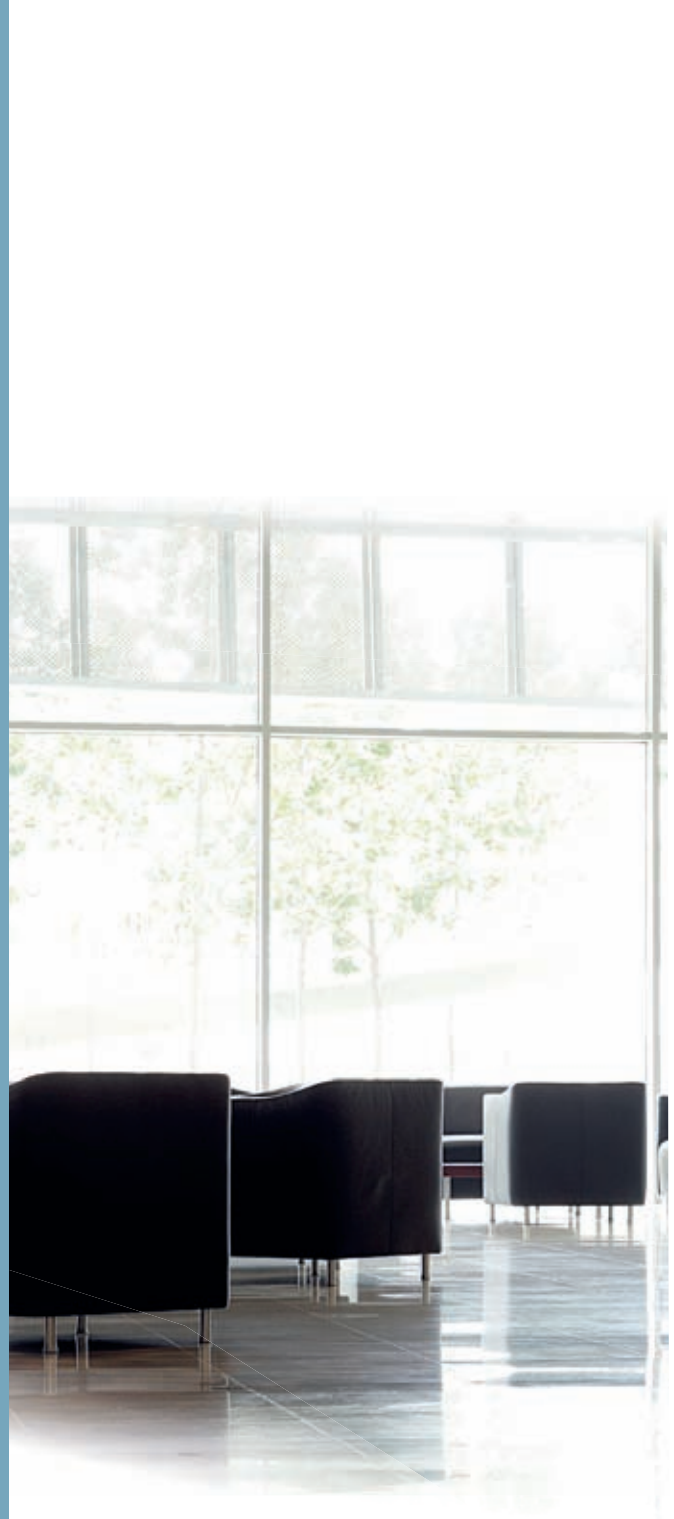
720,2

millions d'euros de chiffre d'affaires

dont

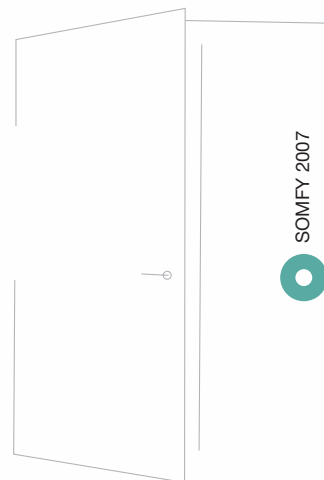
72 %

réalisés à l'étranger



Somfy

Pourquoi remettre à demain
ce qu'on peut faire aujourd'hui ?



SOMFY 2007



Les solutions Somfy

permettent de réaliser jusqu'à 30 % d'économie d'énergie dans les bâtiments existants sans changer la structure du bâtiment et sans pénaliser son fonctionnement.

Technologies sans fil

Somfy développe une expertise unique en matière de technologie radio. L'absence de fil entre le moteur et la commande des ouvertures de la maison facilite l'intégration des solutions Somfy dans les travaux de rénovation.

L'économie d'énergie dans les bâtiments un enjeu mondial, une légitimité pour Somfy

Une réalité métier

Depuis 1969, Somfy crée des solutions pour la motorisation et l'automatisation des ouvertures du bâtiment. Parce qu'elles font jouer le meilleur du climat à l'intérieur et qu'elles agissent comme un isolant dynamique, ses technologies ont un rôle avéré sur l'économie d'énergie.

Conscient des enjeux de cette activité pionnière, Somfy met aujourd'hui toute son expertise au service de la performance énergétique de l'habitat dans le cadre de son programme de formation et de sensibilisation "Bioclimatic Façade Initiatives". Aux quatre coins du monde, ses équipes œuvrent à la standardisation de l'intégration des solutions Somfy dans la construction et la rénovation des bâtiments. En 2007, Somfy a formé plus de 15 000 professionnels installateurs à ses procédés novateurs et sensibilisé près de 50 000 prescripteurs aux bénéfices énergétiques et de confort.

Des solutions pour le Tertiaire et la maison

Pour animer les ouvertures de la maison et du bureau, Somfy imagine des solutions innovantes qui répondent à deux critères : leur facilité d'utilisation, qu'il s'agisse de construire du neuf ou de rénover l'existant ; et leur capacité d'intégration avec les autres équipements d'automatisation de l'habitat.

Pour améliorer la performance énergétique des bâtiments, Somfy s'appuie sur une offre différenciée qui répond aux besoins de chaque type de bâtiment. Dans le résidentiel, Somfy développe le concept de la Home Motion avec une maison que chacun peut automatiser progressivement à son rythme. En 2007, Somfy a inauguré YeSseo, une gamme de produits sans fil compatibles avec le protocole de communication universel io-homecontrol®. Dans le Tertiaire, Somfy enrichit son expertise en matière de Gestion des Façades Dynamiques dont les automatismes sont conçus pour couvrir l'intégralité des volets et protections solaires des immeubles.

Volets roulants & protections solaires intérieures et extérieures

Équipées d'un moteur intégré, les ouvertures et fermetures s'abaissent et se relèvent automatiquement en fonction de l'heure de la journée et du climat extérieur.

Profiter du meilleur du climat à l'intérieur

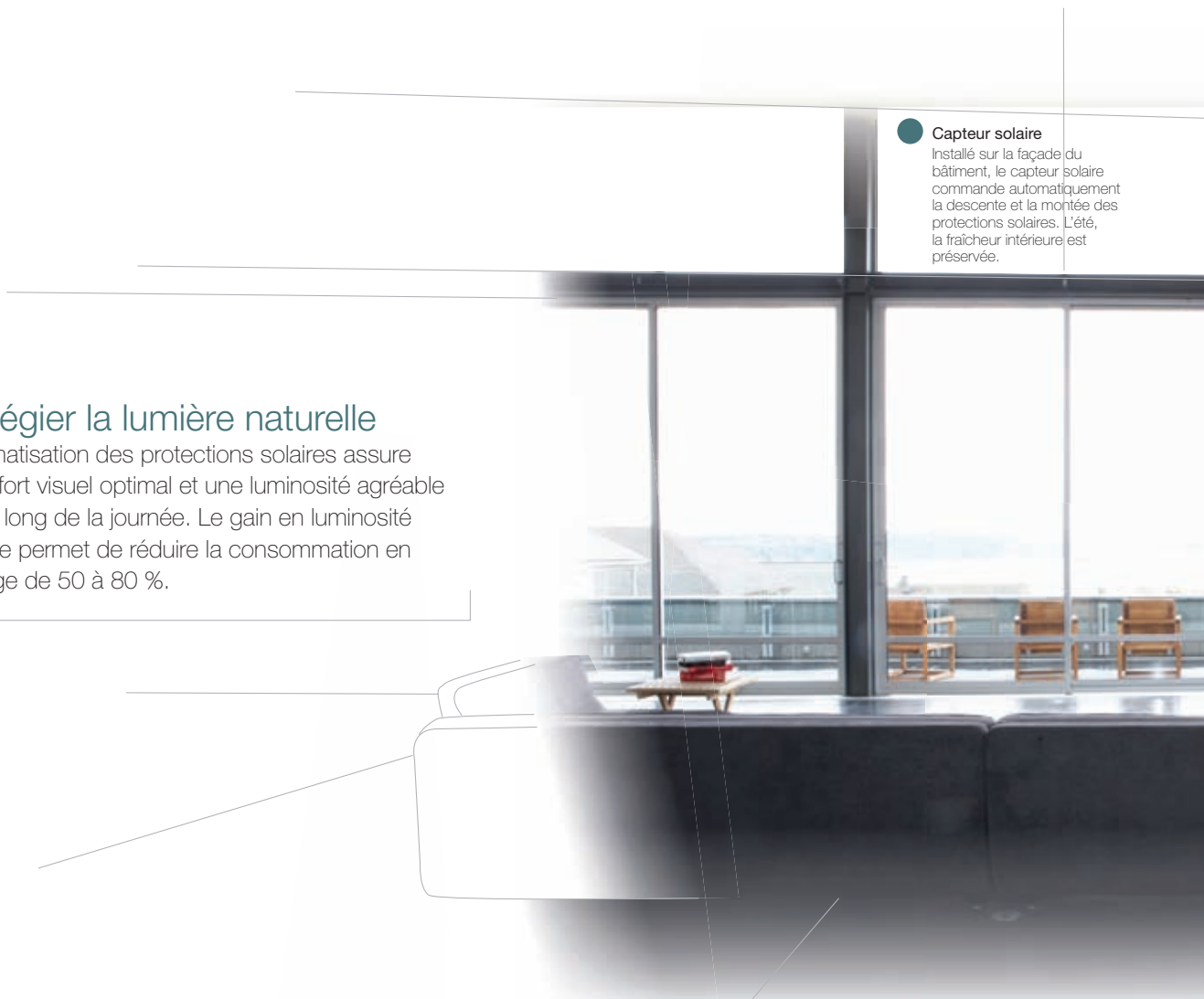
Les solutions Somfy contribuent à une isolation dynamique des bâtiments. L'automatisation des protections solaires et volets roulants réduit l'échange thermique intérieur/extérieur de 25 %. Les protections solaires bloquent jusqu'à 80 % des rayons infrarouges, responsables de surchauffe. La nuit, les fenêtres ouvrantes permettent une ventilation naturelle. L'été, une installation bien conçue peut réduire la température intérieure de 9 °C. L'hiver, l'automatisation des ouvertures évite la déperdition de chaleur.

Une légitimité scientifique

Somfy s'attache à faire valider l'efficacité énergétique de ses solutions par le corps scientifique en nouant des partenariats avec des universités. Indispensable aux recherches menées par ses équipes, cette caution permet à Somfy d'accéder à la reconnaissance des acteurs clés du bâtiment. En juillet 2007, Somfy a réuni les vingt plus grandes universités mondiales pour définir un programme de recherche commun sur le bâtiment.

Dans tous les pays où cela est possible, Somfy adhère à des organismes d'évaluation et de certification de la performance de ses solutions sur l'économie d'énergie. Sur l'enjeu prioritaire qu'est la rénovation des bâtiments anciens, cette démarche prouve qu'il est possible d'obtenir un résultat rapide et tangible sans changer la structure du bâtiment et sans pénaliser son fonctionnement.

“ En 2007, Somfy a participé à la construction et à la rénovation de plus de 1 000 bâtiments avec des solutions totalement automatisées. ”



Capteur solaire
Installé sur la façade du bâtiment, le capteur solaire commande automatiquement la descente et la montée des protections solaires. L'été, la fraîcheur intérieure est préservée.

Privilégier la lumière naturelle

L'automatisation des protections solaires assure un confort visuel optimal et une luminosité agréable tout au long de la journée. Le gain en luminosité naturelle permet de réduire la consommation en éclairage de 50 à 80 %.

Le fruit d'une innovation continue

Pour l'automatisation des façades des bâtiments tertiaires comme pour la Home Motion, Somfy mène des activités pionnières. À travers ses différentes marques, le Groupe dispose aujourd'hui d'une offre structurée et opérationnelle. Toutefois, il n'en continue pas moins à développer de nouvelles applications. En 2007, Somfy figure de nouveau dans le Top 50 des entreprises françaises les plus innovantes avec 35 brevets déposés.

De fortes perspectives de croissance

La récente prise de conscience mondiale en faveur d'une meilleure performance énergétique des bâtiments répond à deux défis : lutter contre le réchauffement climatique et préserver les ressources naturelles.

À lui seul, le bâtiment représente aujourd'hui 40 % de la consommation mondiale d'énergie. Nombreux sont les pays qui imposent désormais des réglementations thermiques drastiques, favorisant ainsi l'émergence d'un nouveau parc à basse consommation énergétique. Toutefois, la rénovation de l'existant reste un enjeu majeur. Il s'agit du chantier phare de ces prochaines années, notamment en Europe. Rien qu'en France, le parc de logements existants est estimé à 40 millions, dont les trois quarts construits avant l'instauration des premières normes thermiques en 1975.



Télécommande

Grâce à la mémorisation de scénario, les télécommandes Somfy permettent de programmer toutes les ouvertures et fermetures de la maison en fonction des heures de la journée.

Une sensibilité portée naturellement par l'entreprise

Pour Somfy, cette ambition est d'autant plus légitime et nécessaire que son engagement pour la préservation de l'environnement ne date pas d'hier. Originaire des Alpes, le Groupe s'implique depuis 15 ans dans le mécénat d'activités liées au milieu naturel, notamment la montagne. En 2007, Somfy a décidé de recentrer les actions de sa Fondation sur l'habitat afin d'appuyer la politique d'innovation de ses métiers.

En 2007, Somfy a également donné une impulsion supplémentaire dans l'exemplarité énergétique de ses implantations commerciales et sites de production.

“ En 2007, Somfy a formé près de 50 000 prescripteurs aux bénéfices énergétiques et de confort de ses solutions d'automatisation. ”

Réduire la consommation d'énergie

Grâce aux solutions Somfy, les ouvertures des bâtiments réagissent aux conditions climatiques extérieures. Le recours aux systèmes de chauffage et de refroidissement est moindre. Le besoin en climatisation peut ainsi être réduit de 28 %.



En 2007 Somfy crée les Bioclimatic Façade Initiatives

Former les professionnels

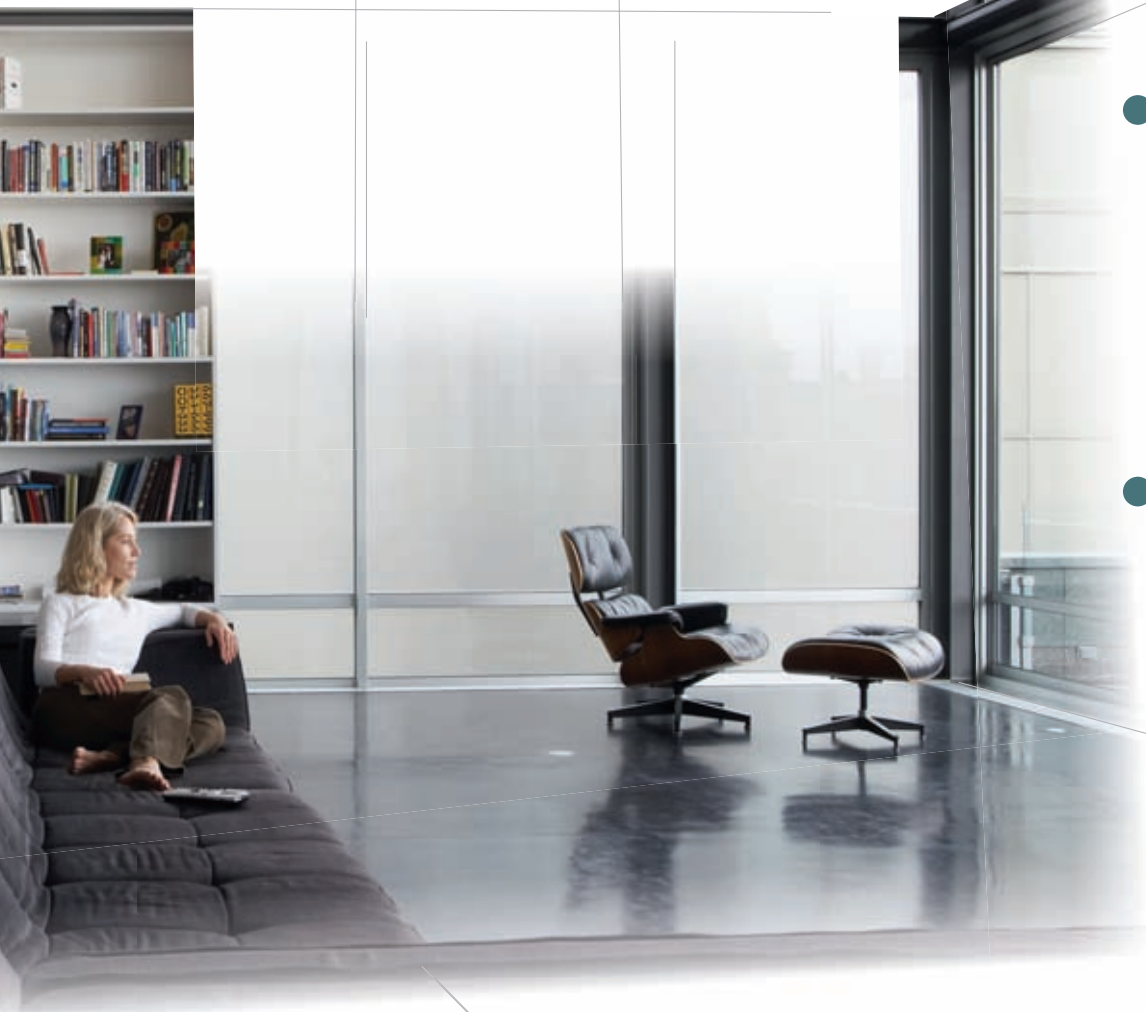
Dans tous les pays où le Groupe est implanté, Somfy développe une politique soutenue de formation de ses clients grâce à son programme Experts. En 2007, 15 000 installateurs ont ainsi pu être formés et sensibilisés aux bénéfices des solutions d'automatisation sans fil de Somfy.

Dans les régions du monde où la fibre environnementale est encore à l'état embryonnaire, Somfy travaille main dans la main avec les fabricants pour promouvoir l'installation de protections solaires dans les bâtiments.

Collaborer avec les architectes et les décorateurs d'intérieur

Dans le résidentiel comme dans le Tertiaire, les architectes sont de puissants relais de l'efficacité des solutions Somfy auprès des entreprises de BTP, mais aussi des sociétés et des particuliers qui souhaitent entamer des travaux de rénovation et de construction.

Jusqu'ici ciblés, les efforts de formation et de communication conduits par Somfy ont été élargis en 2007, grâce à un partenariat avec l'Union Internationale des Architectes qui rassemble 1,5 million de professionnels à travers le monde. Cette collaboration permet à Somfy d'intervenir durant les congrès et forums de l'organisation. Des modules communs de formation seront mis en place en 2008.



Motorisation des fenêtres et du toit

Installés sur les façades des bâtiments, les moteurs Somfy automatisent l'ouverture et la fermeture des fenêtres et des toits ouvrants pour une ventilation naturelle pendant la nuit.

io-homecontrol®

Avec d'autres industriels, Somfy a créé io-homecontrol®, un protocole de communication universel qui permet de piloter tous les équipements de la maison. Ouvertures et fermetures, éclairage, chauffage et climatisation... tous les postes clés de l'habitat dialoguent entre eux.

Participer à la recherche

Parce que l'innovation n'est véritablement efficace que lorsqu'elle est partagée, Somfy associe l'expertise de ses équipes R&D à la recherche internationale. Afin d'élaborer une information argumentée et quantifiée sur les économies induites par ses solutions automatisées, Somfy travaille en étroite collaboration avec huit universités étrangères : Delft (Hollande), ISE (Allemagne), BRE (Royaume-Uni), Lund (Suède), Carnegie Mellon (États-Unis), Berkeley (États-Unis), Tsinghua (Pékin) et Tanghi (Shanghai). Ce partenariat permet également à Somfy d'adapter ses solutions aux normes de chaque pays.

Avec ses partenaires, Somfy cherche également à mettre en œuvre des outils qui permettent de quantifier la performance énergétique des bâtiments.

“Somfy s'est associé aux huit plus grandes universités mondiales pour mener un programme de recherche commun sur le bâtiment.”



Sommaire

10	Message de Paul Georges Despature
11	Interview de Wilfrid Le Naour
12	Chiffres clés 2007
14	Profil
16	Innovations
18	Industrie logistique
20	L'activité par zone géographique
22	Nos marchés en France et en Allemagne
24	Nos marchés en Europe du Nord, Europe de l'Est et Europe Centrale
26	Nos marchés en Europe du Sud, au Moyen-Orient et en Amérique du Sud
28	Nos marchés en Amérique du Nord
30	Nos marchés en Asie-Pacifique
32	Nos responsabilités sociales et environnementales
34	Organisation et Ressources Humaines
36	Développement durable
38	Relation actionnaires
39	Organisation

Message de Paul Georges Despature

Président du Directoire



Les bons résultats de Somfy en 2007 valident notre modèle de développement qui s'appuie sur un fort soutien à la croissance et sur une vision stratégique à long terme. Ces deux piliers continueront à guider nos actions et nos ambitions pour 2008 et au-delà.

Avec un chiffre d'affaires en progression de 10 % malgré un second semestre mitigé, l'année 2007 montre le très important potentiel de croissance de Somfy. Afin de soutenir ce développement, nous poursuivons la mise en oeuvre d'actions qui s'inscrivent dans la durée. En 2007, cela s'est traduit par un effort soutenu d'innovation produits et des investissements en faveur d'un meilleur maillage géographique de nos réseaux commerciaux. Nous avons également poursuivi notre démarche

pionnière pour valoriser les solutions Somfy applicables à la performance énergétique des bâtiments. Ce marché émergent est promis à un bel avenir, dans le neuf comme dans la rénovation des bâtiments existants.

Depuis toujours, le modèle de développement de Somfy est fondé sur l'équilibre entre la croissance organique et la croissance externe. Chaque année, en fonction des opportunités, nous procédons à deux ou trois acquisitions pour élargir ou renforcer nos expertises ou encore pour s'ouvrir à de nouveaux marchés en dehors de notre coeur de métier.

Nous voulons aujourd'hui valoriser et améliorer les performances de nos participations hors "core business". Ce sera la vocation et l'ambition de Somfy Participations, nouvelle branche de notre Groupe créée à côté de Somfy Activités, dédiée à notre coeur de métier. Avec Somfy Participations nous réaliserons de nouveaux investissements, dans une démarche à la fois "financière et entrepreneuriale". Cette nouvelle organisation donnera plus de lisibilité à notre double stratégie de croissance.

Bien entendu, Somfy Activités continuera à bénéficier de tous les moyens financiers et humains nécessaires à son développement.

Au sein des deux branches, nous donnerons la même importance à la qualité du management et à la formation des hommes. Les managers des sociétés regroupées sous Somfy Participations auront accès à la Somfy Academy qui a déjà formé plus de 400 personnes et dont les programmes ont été enrichis.

En effet, il ne saurait y avoir de croissance durable sans un effort permanent de formation et de développement personnel des hommes et des femmes qui constituent le Groupe Somfy.

Paul Georges Despature

Interview de Wilfrid Le Naour

Directeur Général

Quel bilan dressez-vous de l'année 2007 ?

La poursuite de notre stratégie nous a permis d'afficher de bons résultats malgré une conjoncture difficile. Nos résultats auraient encore pu être meilleurs si le marché allemand ne s'était pas retourné au second semestre et si le dollar n'avait pas chuté en cours d'année. L'impact de la dépréciation des différentes monnaies par rapport à l'euro engendre une perte de chiffre d'affaires de 6,8 millions d'euros en 2007.

Quels enseignements tirez-vous de cet exercice ?

Notre "business model" a une fois de plus prouvé sa pertinence puisque la bonne croissance de nos activités s'est accompagnée du maintien de nos marges brutes. Ce constat est d'autant plus positif que deux de nos acquisitions, l'usine LianDa en Chine et la société Stehle, ne seront pas rentables avant 2009.

Malgré cela, notre "business model" s'est révélé solide et je dirais même en pleine forme. Nous avons continué à concéder une baisse régulière de prix au marché, en corrélation avec nos efforts de réductions des coûts. Ensuite, sans avoir à mener une stratégie commerciale particulièrement offensive, nous avons poursuivi notre conquête de parts de marché dans un contexte concurrentiel assez vif. Enfin, le lancement de nouveaux produits nous a permis de créer de la valeur.

La conjoncture mondiale entre dans une phase de morosité. Comment comptez-vous vous en affranchir ?

Tout d'abord, en renforçant notre "business model" qui stimule notre croissance. En 2007, le recrutement de cinquante collaborateurs par les "Business Groups" vient consolider notre potentiel d'innovation tandis que la centaine de commerciaux qui a rejoint nos forces de vente à travers le monde soutient le développement de nos réseaux d'installateurs et notre déploiement géographique. Nous continuons par ailleurs à optimiser notre outil de production qui est un levier de rentabilité important : l'extension de notre usine tunisienne lui permettra d'atteindre une capacité de 3,5 millions de moteurs en 2010. Nous pouvons également compter sur une croissance structurelle de notre activité. Nous allons continuer à bénéficier de l'essor rapide de nos activités liées à l'économie d'énergie.



La bonne performance en 2007 de notre activité portail et portes de garage emmenée par notre marque BFT est également très encourageante pour l'avenir.

Enfin, le changement de notre organisation interne au cours du premier semestre 2007 conforte notre avantage concurrentiel. La répartition de notre comité de direction en deux comités, dont un qui réunit régulièrement l'ensemble des directeurs de nos "Business Areas", renforce le dialogue entre le siège et les équipes de terrain, et par là même notre réactivité et notre efficacité.

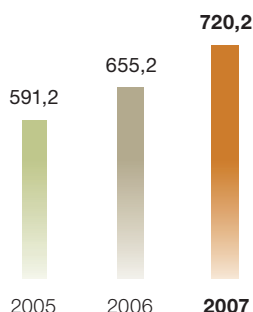
Quelles sont les perspectives pour l'année 2008 ?

Nous sommes confiants malgré la marge d'incertitude quant à l'évolution de la consommation des ménages européens au printemps, dont dépend beaucoup notre activité saisonnière des stores. Grâce au lancement de nouveaux produits et au développement de Somfy sur de nouveaux territoires, tout est en effet mis en œuvre pour accompagner la croissance de nos activités en 2008. Depuis le début d'année, nous avons déjà enregistré plusieurs succès. Nous avons d'ores et déjà généré de nouveaux clients et conquis des parts de marché à nos concurrents dans de nombreux pays.

2007 Somfy en Chiffres

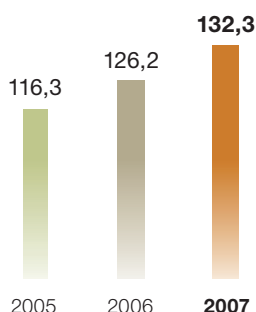
(en millions d'euros)

Chiffre d'affaires



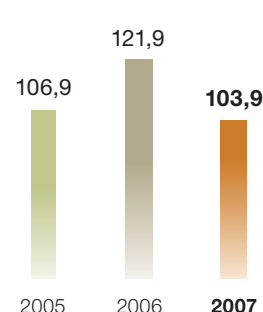
Le chiffre d'affaires publié progresse de 9,9 % avec la contribution de Cotherm sur 12 mois (contre 6 mois en 2006) et l'intégration de la filiale PDT. La croissance organique des ventes est restée forte en 2007 (+ 8,3 % à périmètre et taux constants), bien que le second semestre ait vu un infléchissement en Europe du Nord et en Allemagne.

Résultat opérationnel courant



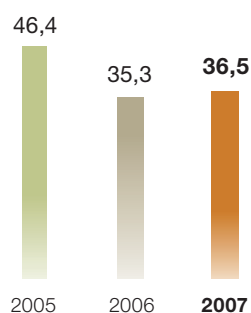
Le résultat opérationnel courant progresse de 4,8 %. Les facteurs négatifs : la baisse des prix moyens de vente, le renforcement de l'euro contre les principales devises et l'effet dilutif de l'intégration de Cotherm en année pleine ont été partiellement compensés par les économies de coûts de production et l'évolution contrôlée des frais de structure.

Résultat net



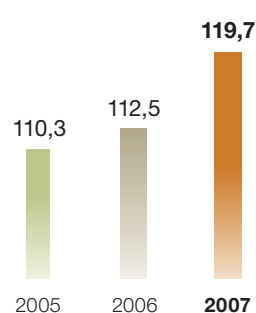
Le résultat net 2007 s'inscrit en baisse de 14,8 %. L'année 2006 avait vu une contribution exceptionnelle de la société FAAC, mise en équivalence, pour un montant de 28,7 M€. Hormis cet impact, la croissance du résultat net est de 11,5 %. Le résultat financier s'est légèrement dégradé alors que le solde négatif des éléments exceptionnels est nettement plus réduit en 2007 qu'en 2006 (dépréciation de l'écart d'acquisition de la filiale italienne Way pour 7,3 M€).

Investissements industriels et commerciaux



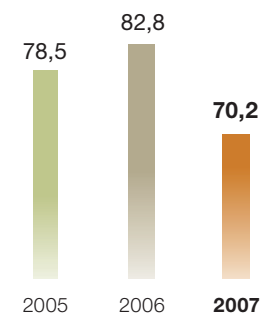
L'effort d'investissement est resté très soutenu en 2007, avec notamment la mise en œuvre d'un technocentre à Cluses et l'extension des capacités industrielles en Tunisie et en France.

Capacité d'autofinancement



La capacité d'autofinancement s'inscrit logiquement en hausse, avec la progression du résultat net hors sociétés mises en équivalence.

Excédent financier net

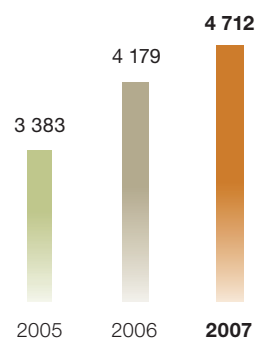
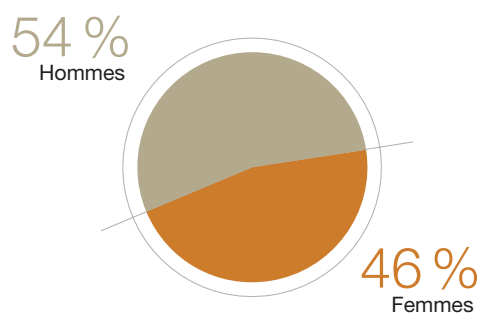


L'excédent financier net régresse légèrement, avec le rachat d'actions propres pour 22 M€ (qui disparaissent ainsi de la trésorerie) et une augmentation exceptionnelle et ponctuelle du besoin en fonds de roulement en clôture, due à des décalages de décaissement d'impôts.

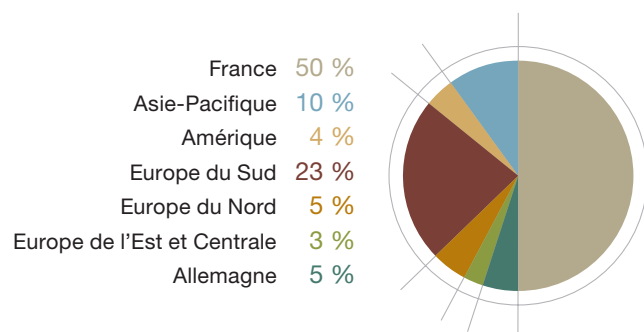
Chiffre d'affaires par zone géographique

En milliers d'euros	2007	2006	N/N-1	N/N-1 à cours et périmètre constants
France	203 027	187 619	8,2 %	6,3 %
Allemagne	97 540	96 658	0,9 %	0,8 %
Europe du Nord	107 493	91 912	17,0 %	9,0 %
Europe de l'Est et Centrale	50 819	42 601	19,3 %	16,5 %
Europe du Sud	146 894	128 695	14,1 %	11,5 %
Asie-Pacifique	44 820	38 662	15,9 %	17,6 %
Amérique	69 629	69 024	0,9 %	6,8 %
Total	720 222	655 171	9,9 %	8,3 %

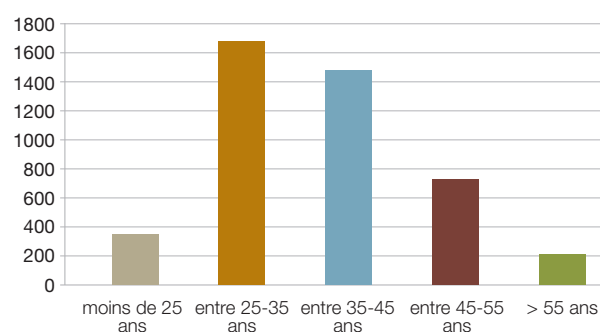
Effectif moyen



Répartition des effectifs par zone géographique



Répartition des effectifs par âge



Profil

Un métier, trois activités

Somfy concentre ses activités sur un métier : l'automatisation des ouvertures et des fermetures de la maison et du bâtiment. Au fil du temps, Somfy enrichit ses domaines d'expertise qui s'étendent aujourd'hui à trois activités organisées par application : "Stores et Volets roulants" ; "Solutions tertiaires et Stores d'intérieur" ; "Portails et Portes de garage". Chacune de ses trois applications est pilotée par une "Business Group" à laquelle il appartient de développer l'activité en liaison directe avec les équipes de terrain, en tenant compte des spécificités de chaque marché et de chaque zone géographique.

Pour assurer une croissance rentable de ses activités, Somfy poursuit une double stratégie de croissance organique et de croissance externe qui s'appuie notamment sur une politique d'innovation soutenue et sur une forte extension géographique.

Leader sur ses marchés, Somfy est implanté dans 51 pays par le biais de 52 filiales, 23 agences et 19 bureaux répartis sur les 5 continents. Avec 8 sites de production, Somfy dispose d'un outil industriel d'assemblage efficace et réactif. Son exigence de qualité permet de satisfaire 220 millions d'utilisateurs et 30 000 clients professionnels à travers le monde.

Stores et Volets roulants

Sur son activité historique, Somfy entend à la fois conduire et maîtriser le marché de la motorisation des volets roulants et de la protection solaire. Pour ce faire, le Groupe s'appuie sur deux leviers : le développement de sa technologie radio, la Radio Technology Somfy®, à travers une gamme de produits à forte valeur ajoutée ; et la reconquête de parts de marché sur des offres plus classiques. En 2007, cette stratégie a pleinement rempli ses objectifs tout en permettant à Somfy de développer cette activité de manière rentable, malgré une conjoncture en demi-teinte. En 2007, les produits stores et volets roulants ont permis au Groupe de gagner 1 % de parts de marché au niveau mondial.

220

millions d'utilisateurs à travers le monde

+ 27 %

Progression des ventes de moteurs radio en 2007



Avec plus de 4 millions de systèmes équipés à travers le monde, la Radio Technology Somfy® (RTS) est devenue la référence pour automatiser les ouvertures et fermetures à l'aide de commandes centralisées sans fil.



Portails et Portes de garage

Pour développer cette activité sur laquelle il s'est implanté depuis une dizaine d'années, Somfy structure son offre à destination des professionnels et organise ses réseaux de distribution. En 2007, cette stratégie a été réalisée par le biais d'une forte croissance externe, avec l'intégration de deux distributeurs (au Portugal et au Royaume-Uni) et l'acquisition de PD Technology Ltd., une société anglaise dont l'offre enrichit l'expertise de Somfy. Fer de lance de l'activité, la marque BFT a enregistré de très bons résultats en 2007 avec un chiffre d'affaires en progression de 17 %. Le lancement de nouveaux produits en 2008 ouvre des perspectives encourageantes de croissance.



Somfy développe des systèmes de motorisation pour tous les types de portails (battant, coulissant) et de portes de garages (sectionnelle, basculante, enroulable, battante), associés à une large gamme de télécommandes et d'accessoires radio.

Solutions Tertiaires et stores d'intérieur

Sur ces activités émergentes à fort potentiel de croissance, Somfy fait figure de pionnier. Dans le secteur résidentiel comme pour la Gestion des Façades Dynamiques des immeubles tertiaires, sa stratégie de développement s'appuie à la fois sur la conception d'une offre innovante, sur la création et l'animation de marchés de niches et sur une politique soutenue de formation des prescripteurs. La performance énergétique de l'habitat est l'un des facteurs clés de la croissance de cette activité sur laquelle Somfy enregistre une progression constante ces dernières années. En 2007, ce dynamisme se traduit par un chiffre d'affaires en hausse de 18 %.



Grâce au rachat de la société Stehle en 2006, Somfy a élargi son savoir-faire aux moteurs carrés conçus pour les vénitiens extérieurs. Ils complètent son portefeuille déjà conséquent de gammes de moteurs tubulaires.

Innovations

Moteur de la croissance rentable en 2007

Somfy poursuit une politique d'innovation soutenue pour accompagner le développement de ses trois activités. Plus de 100 nouveaux produits ont ainsi été lancés ces deux dernières années. Cette stratégie répond principalement à trois objectifs : apporter de la valeur ajoutée à ses clients ; générer de nouveaux marchés et animer les activités émergentes ; répondre aux nouveaux besoins de ses marchés, notamment ceux induits par les évolutions réglementaires du secteur du bâtiment. Pilotés par les "Business Groups", la conception et le lancement de nouveaux produits s'effectuent au plus près des marchés finaux en partenariat avec les équipes des filiales de chaque pays.

En offrant toujours plus de confort aux utilisateurs, tout en améliorant l'ergonomie et le design des produits, les nouvelles solutions d'automatisation lancées en 2007 permettent à Somfy de conforter son avancée technologique.



Avec YeSseo, Somfy fait un pas de plus vers la Home Motion

Composée de 8 télécommandes et de 5 actionneurs-récepteurs, la gamme YeSseo a été lancée avec succès sur cinq marchés européens en 2007 (France, Allemagne, Suisse, Autriche, Espagne). Il s'agit des premiers produits Somfy compatibles avec le protocole de communication sans fil io-homecontrol® commun à plusieurs fabricants. Facile à utiliser et totalement sécurisé, ce système permet à

tous les produits io-homecontrol® de communiquer entre eux pour améliorer le confort, la sécurité et optimiser les dépenses énergétiques.

Ce projet a nécessité les compétences de 25 techniciens à temps complet pendant 3 ans.

Succès des moteurs silencieux Sonesse en Amérique du Nord

Moteurs silencieux à récepteur radio RTS, Sonesse innove par son niveau sonore bien inférieur à celui des autres moteurs du marché. Décliné en deux modèles, ce système s'adapte aussi bien aux stores à enroulement qu'aux écrans de protection. Lancés en Amérique du Nord en 2007, les moteurs Sonesse répondent parfaitement à l'attente de la clientèle haut de gamme.





Lancement des moteurs pour rideaux Glystro en Asie

Système complet de motorisation pour les tringles, Glystro RTS permet d'ouvrir et de fermer automatiquement tous les types de rideaux. Discrète, cette installation s'intègre parfaitement à la décoration de la pièce et dispose d'une compatibilité avec toutes les télécommandes RTS. En Asie, ces moteurs sont notamment utilisés dans l'équipement des hôtels.

Après le soleil, Somfy crée un capteur sensible au vent

Capteur discret et facile à installer, Eolis 3D WireFree détecte les vibrations engendrées par le vent sur le store et ordonne sa remontée, si nécessaire. Avec sa détection de mouvement 3D, cette technologie brevetée lancée au niveau mondial en 2008 assure une protection optimale du store, en offrant la possibilité d'enregistrer, soi-même, un seuil de sensibilité.



Motorisation sécurisée des portes de garage avec Dexxo Pro io

Système de motorisation qui s'adapte à la grande majorité des portes de garage, Dexxo Pro io offre un grand confort, tant en matière de sécurité que d'utilisation. Compatible avec le protocole de communication io-homecontrol®, Dexxo Pro io est doté du système de retour d'information et émet un signal sonore pour confirmer le verrouillage du garage.

Industrie & logistique

Soutenir la compétitivité et l'innovation

2007 a connu une augmentation significative, de l'ordre de 10 %, de la capacité de production du Groupe. Dans le même temps, l'optimisation de l'outil industriel a renforcé l'avantage concurrentiel de Somfy. Cette démarche a pu s'opérer grâce à la mise en œuvre de trois principaux leviers : un gain de productivité, la réduction des coûts de production, une amélioration continue de la qualité. Cette dynamisation de son outil industriel permet à Somfy d'être pleinement en phase avec les attentes de ses marchés.

8

usines de production

1

centre de logistique international

50

magasins logistiques

Conforter l'avantage concurrentiel

En 2007, le dispositif industriel de Somfy a permis de maintenir la rentabilité de l'entreprise malgré la hausse du prix des matières premières, tout en permettant au Groupe de poursuivre sa politique de baisse des prix de vente. Ces trois dernières années, le Groupe a opéré une baisse de ses coûts de 7,7 %, dont 3,2 % en 2007.

La création d'un véritable réseau industriel sur le nouveau site de production de Somfy, inauguré en Tunisie en 2006, a porté ses fruits en 2007. La localisation de ses principaux fournisseurs spécialistes sur site est un levier opérationnel de premier ordre, grâce notamment à la réactivité des approvisionnements. L'intégration du réseau de fournisseurs sera renforcée en 2008. Commune à Somfy et à son partenaire local YueQiu, l'usine chinoise LianDa, qui a débuté sa production en 2006, n'a pas totalement répondu aux objectifs opérationnels. Les leviers d'amélioration ont été identifiés et sont mis en œuvre en 2007.

Montée en puissance de la Tunisie

La montée en puissance de SITEM, le site de production tunisien de Somfy a permis d'accompagner la croissance d'activité du Groupe. Pour sa première année pleine de fonctionnement,



L'usine a produit 1,8 million de moteurs et devrait maintenir ce niveau en 2008.

Dédié à la production de moteurs "cœur de gamme", SITEM est complémentaire du réseau d'usines européennes de Somfy qui demeure un outil compétitif efficace grâce à sa capacité de réactivité importante.

Succès de la démarche Qualité

La qualité est un avantage concurrentiel primordial, tant sur les produits d'entrée de gamme que sur les solutions à forte valeur ajoutée. En 2007, Somfy a déployé son programme "% to ppm" ("parts per million") sur la totalité des sites de production avec pour objectif de ramener le taux de retour produits en dessous de 1 %.

En 2007, près de 500 plans d'action ont ainsi été lancés dans les 8 usines du Groupe ainsi qu'auprès des fonctions Logistique, Achats, et dans les trois "Business Group". Ils s'articulent autour de trois axes d'amélioration : réduire le taux de retour clients ; éliminer les défauts détectés en interne ; travailler sur la méthodologie, les outils et les comportements. Ces actions ciblées sont appuyées par l'intervention de consultants extérieurs qui permettent aux collaborateurs de mieux appréhender leur rôle individuel dans l'amélioration de la qualité.

Le programme "% to ppm" s'est déjà traduit par des résultats notables en 2007. Il sera livré à l'organisation permanente en 2008.

Favoriser les synergies

Les 8 unités de production de Somfy poursuivent un objectif commun : l'excellence industrielle. Chaque jour, elles sont en mesure d'assembler 4 millions de composants et de produire 43 000 moteurs. De la conception du produit au conditionnement, en passant par le contrôle, chaque site bénéficie du soutien et de l'expertise du réseau industriel de Somfy pour répondre aux exigences de qualité et de réduction de coûts. Tout en prônant une adaptation des process à la culture de chaque pays, Somfy favorise également le partage des bonnes pratiques.

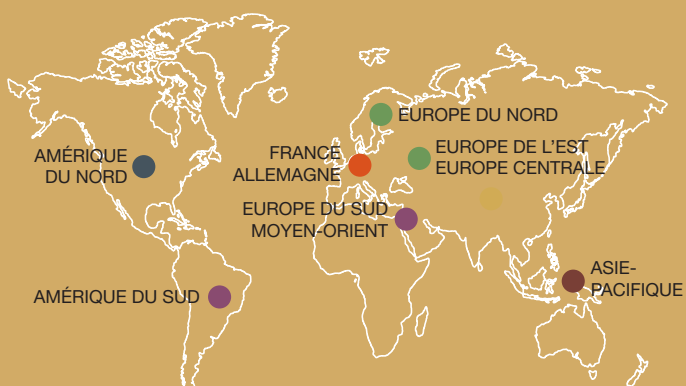
Optimisation de la "supply chain"

2007 a marqué le déploiement à l'usine de Cluses du Progiel de Gestion Intégrée qui était déjà utilisé par les fonctions Finances, Ventes et Logistique. Ce système d'information qui permettra à terme de gérer l'ensemble des processus de l'entreprise sera installé dans la totalité des sites de production du Groupe d'ici à 2010.

L'activité par zone géographique

Une nouvelle année de croissance

En 2007, Somfy a affiché une croissance soutenue dans la plupart des territoires où le Groupe est implanté. Ce dynamisme reflète la bonne tenue des marchés malgré un ralentissement au second semestre, et illustre le succès de la politique commerciale de Somfy qui a permis de renforcer notablement ses parts de marché. En 2007, le Groupe a poursuivi l'optimisation de l'efficacité opérationnelle de son organisation par zone géographique. Ses "Business Areas" sont désormais regroupées au sein de deux "Business Marketing Areas", Nord et Sud, chargées de piloter leur performance et leurs Ressources Humaines, de déployer la stratégie du Groupe et de favoriser la mutualisation des bonnes pratiques.





Du haut de ses 67 mètres, la Media Tower abrite sur 19 étages des bureaux high-tech dans le quartier sud de Düsseldorf. Exemple d'innovation architecturale, l'immeuble entièrement vitré se distingue par sa structure interne. Avec sa façade en "double peau", il favorise la libre circulation de l'air à travers l'ensemble de ses bureaux.

La participation de Somfy à ce système de ventilation s'est traduite par la motorisation de 685 stores vénitiens avec la solution d'automatisation Animeo IB+. Installés dans la façade, ils permettent ainsi à l'air extérieur de pénétrer dans tout le bâtiment.

Media Tower, Düsseldorf, Allemagne



NOS MARCHÉS EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE

Succès de l'innovation et de la stratégie offensive

En France, l'activité de Somfy est en phase avec les objectifs définis et les résultats continuent de progresser. En Allemagne, où l'activité de Somfy a pâti de la conjoncture immobilière défavorable, les gains de parts de marché ont permis de maintenir des résultats stables. La mise sur le marché de nouveaux produits offre de bonnes perspectives pour 2008.

+ 6,3%

Croissance du chiffre d'affaires en France en 2007

+ 0,8%

Croissance du chiffre d'affaires en Allemagne en 2007

28,2%

Part du marché français dans le chiffre d'affaires global du Groupe

13,5%

Part du marché allemand dans le chiffre d'affaires global du Groupe

Reprise de parts de marché

Dans ces deux marchés matures que sont la France et l'Allemagne, Somfy continue à reprendre des parts de marché. En France, un quart de la croissance réalisée en 2007 est ainsi directement imputable à cette stratégie offensive. Dans un contexte persistant de baisse des prix de vente, les plans d'actions axés sur la qualité et l'innovation sont venus jouer à plein leur rôle de reconquête et de fidélisation.

En Allemagne, le gain de parts de marché a compensé l'inflechissement de la construction dans le résidentiel et les effets climatiques défavorables qui ont pénalisé la saison du store. Les produits lancés en 2006, tels que Oximo WT, ont permis un gain de parts de marché sur l'activité Volets roulants. L'acquisition en 2006 de Stehle (aujourd'hui Sun Protection Technology), spécialisée dans la fabrication de moteurs dédiés aux stores vénitiens extérieurs, a favorisé la conquête de clients sur ce segment.

Progression des produits à forte valeur ajoutée

En France et en Allemagne, les bonnes performances enregistrées par la technologie radio sont venues soutenir la croissance rentable de l'activité de Somfy.

En France, près d'un tiers des ventes est désormais réalisé sur des produits à forte valeur ajoutée avec moteur radio intégré. Le taux de moteurs radio dépasse 20 % sur les produits de marque Simu qui a renoué avec une dynamique positive en 2007.

Commercialisée depuis l'été 2007 en France et en Allemagne, la gamme YeSseo enregistre des premiers résultats très encourageants. En Allemagne, une centaine d'entreprises spécialisées s'est vue certifiée "Experts YeSseo". Avec cette technologie exclusive qui va contribuer à améliorer le taux de motorisation du résidentiel, Somfy apporte une fois de plus la preuve de son avantage technologique et de sa vision de la maison "intelligente" sur le long terme.

Tisser des relations de proximité avec les acteurs du bâtiment

Sur le marché de la performance énergétique de l'habitat, Somfy mène un rôle pionnier. Dans ce cadre, la compréhension des besoins et des enjeux du bâtiment est un élément clé de l'accélération de la motorisation. En 2007, Somfy a intensifié l'organisation d'événements destinés aux prescripteurs de ses produits. En Allemagne, le séminaire Living Architecture a réuni 85 architectes sur le thème des façades bioclimatiques. En 2008, Somfy va intensifier sa communication sur les atouts qualitatifs de ses produits, corollaire de cette phase de dialogue avec le milieu dans lequel il évolue.



La participation de Somfy à la construction du siège régional de Lidl a consisté dans la motorisation d'une centaine de stores vénitiens intérieurs et extérieurs avec son système d'automatisation Animeo IB+. Sensible à l'intensité de la lumière, du vent et de la pluie, ce système a permis à la fois de minimiser la consommation d'énergie du bâtiment, mais aussi de contribuer à un meilleur confort de chaque occupant, via le contrôle de la réverbération qui optimise la température et l'éclairage de chacune des pièces. Flexible et facile à utiliser, la technologie Animeo IB+ offre également une programmation individuelle et adaptable aux besoins de chacun.

Lidl Centre,
Salzbourg, Autriche

NOS MARCHÉS EN EUROPE DU NORD, EUROPE DE L'EST ET EUROPE CENTRALE

La technologie radio progresse

En Europe du Nord, le ralentissement de l'activité a été largement compensé par la conquête de parts de marché. En Europe Centrale et de l'Est, Somfy poursuit le déploiement de ses équipes et de son expertise afin de capter le dynamisme des pays émergents.

+9,0%

Croissance du chiffre d'affaires en Europe du Nord en 2007

+16,5%

Croissance du chiffre d'affaires en Europe de l'Est et Centrale en 2007

14,9%

Part de l'activité Europe du Nord dans le chiffre d'affaires global du Groupe

7,1%

Part de l'activité Europe de l'Est et Centrale dans le chiffre d'affaires global du Groupe

Reprise de parts de marché en Europe du Nord

En Europe du Nord, l'activité de Somfy a connu une croissance moyenne, de l'ordre de 8 à 9 %, avec deux semestres très contrastés. Après un bon début d'année sur le marché des stores, l'activité a subi le ralentissement économique de la seconde moitié de 2007. Ce recul temporaire a toutefois été compensé par la poursuite de la reprise de parts de marché. Cette reconquête s'est notamment opérée grâce à l'extension du réseau d'installateurs Experts. En Belgique, Somfy a, par exemple, inauguré son nouveau site B2B qui fournit des informations sur les produits et des outils de soutien marketing, tout en permettant aux clients de s'inscrire aux formations en ligne.

En Europe du Nord, ainsi qu'en Suisse et en Autriche, Somfy se voit aussi récompensé dans ses efforts pour renforcer sa présence en aval de la distribution, notamment en communiquant auprès du consommateur final.

L'élargissement de son expertise est aussi un levier clé des gains de parts de marché. En Angleterre, Somfy a étoffé son offre en intégrant la société PD Technology Ltd., leader au Royaume-Uni du développement de capteurs de détection pour les portes de garage enroulables et d'accès commercial.

Poursuite de l'expansion géographique à l'Est

Les marchés d'Europe de l'Est continuent à enregistrer une très forte croissance. Des pays comme la Pologne et la République Tchèque connaissent une progression de leurs ventes supérieure à 20 %. À l'instar des fournisseurs concurrents, Somfy n'a pas encore tissé de relations de proximité avec ses clients. Pour capter ce potentiel de développement important, le Groupe poursuit son expansion géographique. 2007 a ainsi vu l'ouverture d'une nouvelle filiale de Somfy en Roumanie, ainsi qu'une extension des réseaux de ventes en Russie.

Croissance de la technologie radio

En Europe du Nord, la technologie radio Somfy représente désormais la moitié des ventes de moteurs. Également perceptible dans les pays nordiques, cette généralisation de la technologie radio est étroitement liée à la prise de conscience de la nécessité d'optimiser la performance énergétique des bâtiments. Dans les pays «émergents» de la zone, les produits à forte valeur ajoutée connaissent également un succès grandissant, notamment en Europe de l'Est où la Radio Technology Somfy® a connu une forte progression en 2007.





Pour son siège social, le fond d'investissement institutionnel ADIA souhaitait une structure ouverte sur l'extérieur qui reflète à la fois son engagement en faveur de la transparence et de l'environnement. Constitué de deux ailes tournées vers la mer et reliées par un atrium central, l'immeuble entièrement vitré tient compte des contraintes thermiques de ce pays aux étés caniculaires. Les architectes ont ainsi privilégié la ventilation naturelle, grâce à des moteurs Somfy intégrés dans les façades qui permettent de laisser pénétrer la fraîcheur nocturne dans le bâtiment. De même, les 6 531 stores vénitiens Somfy installés dans le double vitrage réagissent automatiquement à la luminosité et à la chaleur en s'abaissant lorsque le soleil est à son zénith.

Siège d'Abu Dhabi
Investment Authority (ADIA),
Émirats Arabes Unis

NOS MARCHÉS EN EUROPE DU SUD, AU MOYEN-ORIENT ET EN AMÉRIQUE DU SUD

Une dynamique positive

En 2007, Somfy a rempli ses ambitions de croissance en Europe du Sud, marchés traditionnels où le Groupe a conquis de nouveaux clients importants. Les investissements consentis pour développer les marchés porteurs du Moyen-Orient et d'Amérique du Sud portent leurs fruits.

+11,5%

Croissance du chiffre d'affaires en Europe du Sud en 2007

20,4%

Part de l'activité Europe du Sud dans le chiffre d'affaires global du Groupe

Redémarrage tactique en Italie

La réorganisation industrielle menée ces dernières années et l'accroissement des forces de vente ont été couronnés de succès en Italie. Somfy dispose dorénavant d'un outil adapté à la faible structuration de la distribution sur ce marché. En 2007, les activités du Groupe ont ainsi pu renouer avec une dynamique positive. Le développement des partenariats avec les fabricants et la percée des moteurs radios ont permis à Somfy d'augmenter sa part du marché des stores. Fort de ces résultats encourageants, Somfy a lancé en 2007 son programme de formation Experts en Italie. En Espagne, l'activité a connu un léger ralentissement lié au phénomène immobilier mondial. Le bond qualitatif opéré par la marque Asa, grâce au lancement de sa gamme radio intégrée, a reçu un accueil très favorable sur ce marché. En 2007, toutes les marques du Groupe présentes en Europe du Sud (Somfy, Simu, Asa et Mingardi) bénéficient de cet environnement favorable.

Succès des investisseurs au Moyen-Orient

En 2007, les activités de Somfy au Moyen-Orient continuent d'enregistrer une croissance forte. En Grèce, le lancement l'an dernier du réseau Experts a été couronné de succès : les ventes de moteurs ont été multipliées par trois. Somfy poursuit ses investissements sur ce marché à fort potentiel de développement. En 2007, 1 000 installateurs ont pu bénéficier d'un programme de formation, tandis que le grand public a, pour la première fois, découvert l'univers des produits Somfy grâce à une campagne publicitaire qui a associé la télévision, la radio et la presse écrite.

Tandis que la filiale jordanienne de Somfy a encore enregistré une croissance forte cette année, en Israël, le Groupe a mis en œuvre une chaîne logistique complète à partir d'un stock physique.

Somfy continue par ailleurs d'animer ses réseaux sur tous les marchés où il mène

une activité pionnière. En Jordanie, Somfy a pour la première fois communiqué dans la presse B2B. En Égypte, 40 installateurs ont suivi une formation intensive sur le moteur Oximo.

Renforcement de Somfy en Amérique du Sud

Sur le continent sud-américain, Somfy consolide sa présence, notamment en renforçant ses équipes de vente en Argentine. La marque a participé pour la première fois au plus important salon de construction du pays. Au Brésil, où la marque a lancé ses moteurs autonomes à batterie, les produits d'intérieur ont vu leurs ventes croître de 25 % en 2007. Sous la marque Mingardi, le Groupe y a également lancé une nouvelle solution d'ouverture automatisée des fenêtres pour la ventilation naturelle.



Lorsque l'Agence fédérale de protection environnementale a souhaité rénover son antenne régionale de Denver, elle s'est logiquement fixé un objectif ambitieux : obtenir la certification LEED "argent", qui valide le respect de normes éco-énergétiques strictes. Pour les façades du bâtiment, l'Agence a fait appel à la gamme de contrôle centralisé "Animeo IB+" de Somfy et à son système de détection solaire. Au total, ce sont 360 moteurs "Concept 25" et 87 systèmes "Animeo IB+" qui actionnent désormais les stores vénitiens de l'Agence à des heures prédéterminées de la journée, ce qui permet d'optimiser l'éclairage naturel et d'éliminer la réverbération solaire.

Agence de la protection de l'environnement, Denver, USA

NOS MARCHÉS EN AMÉRIQUE DU NORD

La révolution de "l'habitat durable" est en marche

Dans un environnement économique morose, Somfy continue à générer de la croissance grâce au développement du marché des produits d'intérieur qui deviennent l'application la plus importante de Somfy en Amérique du Nord.

+ 6,8 %

Croissance du chiffre d'affaires en Amérique en 2007

9,7 %

Part de l'activité Amérique dans le chiffre d'affaires global du Groupe

Plus de 1 000

Experts Somfy formés en 2007

Essor confirmé des produits d'intérieur

Malgré un contexte difficile, la zone Amérique du Nord termine l'année 2007 avec une activité en croissance de 6,8 %, soit une progression de 0,9 % en tenant compte de la dépréciation du dollar face à l'euro.

L'absence de phénomènes cycloniques en 2007 a entraîné un très fort ralentissement de l'activité volets roulants aux États-Unis. La baisse des ventes sur ce marché tout spécifiquement porteur en Floride a toutefois été compensée par l'excellente performance de l'activité Stores et autres produits d'intérieur dont les ventes ont progressé de 30 % sur l'année.

La poursuite de la croissance des moteurs WireFree qui fonctionnent sur batterie et le lancement des moteurs silencieux Sonesse permettent à Somfy de conforter sa place de leader de la motorisation des stores d'intérieur en Amérique du Nord.

Un rôle de "business maker"

Sur ce marché où Somfy occupe un rôle de pionnier sur la plupart de ses activités, le Groupe met tout en œuvre pour capter le potentiel important du développement de l'automatisation des stores d'intérieur (véniens, rouleaux et plissés). En 2007, Somfy a poursuivi sa stratégie de création de nouveaux marchés stores d'intérieur dans le résidentiel et le Tertiaire en actionnant plusieurs leviers complémentaires :

- l'innovation, en développant des produits qui répondent spécifiquement aux besoins de l'Amérique du Nord, notamment des solutions haut de gamme qui respectent les critères d'esthétisme du design intérieur ;
- le renforcement de ses équipes commerciales sur le terrain pour accroître la présence de la marque en aval de la distribution, notamment auprès des installateurs et prescripteurs ;
- la formation des installateurs, avec le lancement en 2007 du programme Experts Somfy qui regroupe plus de 1 000 professionnels.

Une nouvelle économie : la réduction d'énergie

En Amérique du Nord, l'activité de Somfy est stimulée par une demande grandissante pour des bâtiments à haute performance énergétique et à faible impact sur l'environnement. Aux États-Unis, l'efficacité des automatismes Somfy est validée par le label de cotation LEED, délivré par l'association U.S. Green Building Council.

Trois ans après son déploiement aux États-Unis, l'offre de solutions Green Building développée pour le résidentiel a aujourd'hui conquis la reconnaissance du marché, des clients de Somfy (fabricants, fournisseurs) et des prescripteurs (décorateurs, architectes). Fort de cette assise, Somfy a commencé en 2007 à constituer un réseau destiné à commercialiser ses produits auprès des décorateurs grâce à des partenariats avec des grandes chaînes de distribution américaines. Cette visibilité renforcée auprès des principaux relais entre la marque et l'utilisateur final s'appuie sur ses moteurs basse consommation et silencieux, ainsi que sur ses solutions de Home Motion.



En plein centre du très récent quartier des affaires situé au sud de la ville, Samsung a créé sa "Samsung Seocho Town" afin d'y localiser ses différents sièges sociaux. Son ambitieux projet s'est concrétisé par la construction de trois immenses tours de verre. Pour deux d'entre elles, Samsung a fait appel à la gamme d'automatisation Animeo IB+ de Somfy pour motoriser 8 288 stores vénitiens intérieurs et extérieurs. Cette solution permet un contrôle individuel ou collectif des stores, et une programmation de scénarii en fonction des horaires de la journée.

Samsung Seocho, Séoul, Corée du Sud

NOS MARCHÉS EN ASIE-PACIFIQUE

Un développement tous azimuts

Portée par le dynamisme des marchés chinois et sud-coréen, l'activité de Somfy enregistre une très forte croissance en Asie-Pacifique. Pour accompagner ce développement, le Groupe continue à accroître son maillage géographique et à former ses réseaux de clients installateurs.

+17,6%

Croissance du chiffre d'affaires en Asie-Pacifique en 2007

6,2%

Part de l'activité Asie-Pacifique dans le chiffre d'affaires global du Groupe

Retour à la croissance en Corée du Sud

En Corée du Sud, second marché de la zone pour Somfy, la réorganisation de sa société i-blind a permis au Groupe de renouer avec la croissance sur le segment du résidentiel. En 2007, l'automatisation des bâtiments tertiaires a pleinement profité de la conscience aiguë des clients pour l'économie d'énergie. Les solutions Somfy se sont vues confirmer leur efficacité en remportant le prix Energy Winner en début d'année. i-blind a diversifié ses clients en signant un contrat avec Hyundai pour équiper un modèle de voiture haut de gamme en stores plissés.

Sur le reste de la zone, Somfy s'emploie à capter le potentiel de croissance important de chaque pays où le Groupe est implanté. Dynamisé, entre autres, par l'organisation en 2008 des Jeux olympiques à Pékin, le marché chinois enregistre un essor considérable, tant sur l'activité Tertiaire que résidentielle. Encore émergente, l'activité de Somfy dans les pays d'Asie du Sud-Est affiche une croissance très encourageante supérieure à 25 % en 2007.

Explorer de nouveaux marchés

Sur ses marchés asiatiques qui se caractérisent pour la plupart par un fort potentiel de croissance, Somfy accroît son maillage géographique. En 2007, le Groupe a ainsi ouvert de nouveaux bureaux en Chine et renforcé ses équipes commerciales dans toute la région. L'innovation et la promotion de sa technologie radio à forte valeur ajoutée lui permettant de mener un rôle de pionnier dans des marchés de niche identifiés comme porteurs à terme. En 2007, le lancement de nouveaux produits a ainsi permis d'accompagner l'émergence de l'activité produits d'intérieur en Asie. Sa gamme de moteurs pour rideaux Glystro a reçu un accueil très encourageant en Chine. Valorisés par le double bénéfice de l'économie d'énergie et du confort, les motorisations et automatismes pour stores d'intérieur multiplient les succès dans l'hôtellerie haut de gamme, en Inde, en Thaïlande et à Singapour.

En Chine, Somfy produit dorénavant une partie des produits commercialisés localement grâce à la joint-venture conclue en 2006 entre avec la société

chinoise YueQiu. La mise à niveau aux standards Somfy de leur usine commune LianDa a permis le lancement sur le marché chinois des premiers moteurs dotés de la technologie radio.

Visibilité accrue auprès des prescripteurs

Pour accompagner le développement de ses activités en Asie-Pacifique, Somfy continue à investir sur la formation de ses clients installateurs et des prescripteurs décorateurs et architectes.

En Australie, Somfy a pour la première fois communiqué auprès du grand public à la télévision, en valorisant notamment son réseau de distributeurs.

Nos responsabilités sociales et environnementales

Mobiliser et partager nos expertises

Présent sur tous les continents, Somfy inscrit la gestion de ses Ressources Humaines au plus près du terrain afin de s'adapter au mieux aux spécificités de chaque culture et de chaque marché. Partout dans le monde, Somfy s'emploie à associer ses 4 700 collaborateurs à la performance du Groupe en créant des opportunités de carrière attractives et en valorisant les savoir-faire de chacun.

En 2007, Somfy a resserré les liens qui unissent ses équipes à l'engagement environnemental du Groupe en recentrant les actions de sa Fondation sur l'habitat.





Organisation et Ressources Humaines

Accompagner la croissance du Groupe

SOMFY 2007

34



Somfy anime ses équipes au plus près de ses entités opérationnelles pour accompagner la croissance du Groupe et l'évolution de ses activités. L'année 2007 a été marquée par la consolidation de la politique Ressources Humaines du Groupe, grâce notamment à un renforcement des programmes de formation.

4 700

collaborateurs

un réseau de

12

responsables RH
à travers le monde

28 000

heures de formation
dispensées en 2007

+ 13 %

Croissance des effectifs
en 2007

Accueillir les nouveaux collaborateurs

En 2007, le Groupe a accueilli 270 nouveaux collaborateurs pour soutenir le développement de ses activités. En France 53 personnes, principalement des techniciens et ingénieurs, sont ainsi venues renforcer les équipes des "Business Groups" basées au siège. L'Amérique du Sud, l'Europe du Sud et le Moyen-Orient continuent également à accroître leur périmètre, notamment au niveau de leurs forces de vente. Plus de 100 collaborateurs sont venus renforcer les équipes commerciales du Groupe en 2007. Au cours de l'année, Somfy a également poursuivi sa croissance externe avec l'acquisition et l'intégration des équipes de cinq sociétés : PD Technology Ltd. et BFT Gates Systems au Royaume-Uni, BFT Portugal, Stehle en Allemagne et Variosys en France.

L'intégration de ces nouveaux salariés repose sur une politique Ressources Humaines pragmatique qui prend en compte la culture des individus et les spécificités de chaque implantation. En appui des principes de management qui sont diffusés par les managers, le réseau RH et le cycle RH annuel permettent de transmettre les fondamentaux de la "culture" Somfy : l'ouverture d'esprit ; donner à chacun les moyens de se développer ; prôner la responsabilité ; cultiver la performance.

Au 31 décembre 2007, Somfy compte 4 700 collaborateurs répartis dans 52 pays.

Des programmes de formation renforcés

Somfy accompagne le développement des compétences par le biais d'une politique de formation soutenue et réactive. En 2007, le Groupe a élargi ses outils de formation pour répondre aux besoins opérationnels et accompagner le fort niveau d'intégration et de recrutement de nouveaux salariés. En France, la formation a représenté plus de 4 % de la masse salariale, soit 1 000 salariés qui ont bénéficié de 28 000 heures d'apprentissage.

Afin d'accélérer la transmission des expertises en interne et encourager l'échange de bonnes pratiques, Somfy a introduit la technique du "mentoring" dans ses équipes. Cette méthode qui repose sur l'accompagnement d'un nouveau collaborateur par un salarié expert est pour l'instant utilisée dans le cadre de transmission de postes. Testée en France auprès de cinq binômes en 2007, l'expérience a été jugée satisfaisante et sera développée en 2008.

Promouvoir la qualité managériale

Le rôle des managers est indispensable à la diffusion de la culture et des valeurs de Somfy auprès de chaque collaborateur à travers le monde. Afin de stimuler la capacité des chefs d'équipe à déléguer, Somfy a lancé en 2007 le programme de formation "Managers" qui s'applique à l'ensemble du périmètre du Groupe.

Dans le même temps, le programme Somfy Academy a été enrichi d'un cinquième module destiné aux nouveaux managers. En 2007, ce programme a permis de former 25 collaborateurs au management des hommes, la finance, le marketing clients, la stratégie et l'innovation.



Développement durable

Développer un habitat durable

SOMFY 2007



36

Fer de lance de l'engagement environnemental sur le long terme du Groupe, la Fondation Somfy a recentré en 2007 ses activités sur l'habitat. Son implication en faveur de la réduction de la consommation énergétique des bâtiments s'est notamment concrétisée par le soutien à la création des premiers World Clean Energy Awards.



400 000

euros consacrés à la Fondation Somfy

5

projets financés en partenariat avec les Architectes de l'Urgence

Des actions recentrées sur le cœur de métier de Somfy

Depuis quatre ans, la Fondation Somfy soutient et développe des projets de toutes natures, souvent initiés par des organisations non gouvernementales ou des associations. En 2007, elle a ainsi consacré 400 000 euros à des initiatives menées en France et à l'étranger. Parce que la Fondation Somfy a pour vocation de contribuer au développement d'un habitat durable respectueux de l'environnement, ses actions se sont recentrées sur son cœur de métier : l'habitat. Reflet de l'expertise professionnelle du Groupe, cette stratégie de positionnement associe tous les collaborateurs de ses filières dans la poursuite d'un même objectif, et renforce ainsi son engagement en matière de développement durable.

Renforcement du partenariat avec les Architectes de l'Urgence

Depuis le tsunami asiatique en 2004, la Fondation Somfy s'est engagée aux côtés de l'organisation non gouvernementale des Architectes de l'Urgence dans des programmes humanitaires de grande ampleur. La Fondation Somfy a multiplié ses interventions sur le terrain avec, d'une part, le partage de ses compétences technologiques et, d'autre part, la participation de ses filières à travers le monde lorsque cela

est possible. Ses équipes australiennes se sont, par exemple, associées au projet de l'ONG dans les îles Salomon. En 2007, la Fondation Somfy a également financé un programme de reconstruction de plusieurs villages dans la région soudanaise du Darfour. Au Liban, où les Architectes de l'Urgence interviennent depuis 2006, elle a aidé à la construction d'écoles.

World Clean Energy Awards : valoriser les énergies propres

En 2007, Somfy a soutenu la création du prix des World Clean Energy Awards qui encourage les initiatives locales en faveur des énergies propres. Sa première édition a été l'occasion de récompenser plusieurs actions parmi 70 dossiers présentés dans des secteurs d'activité économique majeurs comme le bâtiment, les transports et les services. Les membres du jury ont notamment primé la société Retrofit et son kit de réduction des émissions toxiques destiné aux véhicules deux-roues aux Philippines, ainsi que l'installation de panneaux solaires pour alimenter en électricité le bidonville de Kibera au Kenya.

Le Directeur Général de Somfy devant la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable

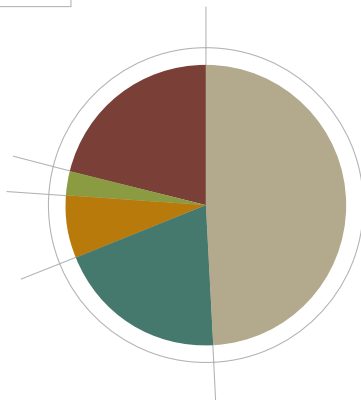
En mai 2007, Wilfrid Le Naour a été reçu par la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable, où il s'est exprimé sur l'importance d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires, responsables à eux seuls d'environ 20 % de la consommation mondiale d'énergie. Partant du constat que la construction neuve annuelle ne représente que 5 % du parc des bâtiments existants, Wilfrid Le Naour a plaidé en faveur de la mise en œuvre de politiques gouvernementales visant à encourager la rénovation.



Relation actionnaires

Répartition du capital en %

JPJ	49,2 %
Famille Despature	19,7 %
FAAC Holding SAS	7,3 %
Autodétention	2,8 %
Public	21,0 %

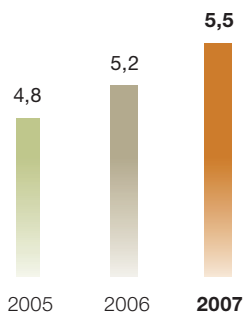


Capital

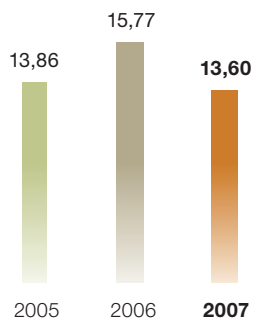
Le capital de Somfy SA au 31 décembre 2007 s'élève à 7 836 800 euros, divisé en 7 836 800 actions de 1 euro nominal, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital. Les options pouvant être exercées après le 31 décembre 2007 sont des options d'achat d'actions. Dans le cadre des autorisations qui lui sont accordées, la société détient 221 438 actions Somfy SA au 31 décembre 2007.

Dividende net par action, en euros



Résultat net par action, en euros



Cotation

Somfy SA est une société à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment A, code ISIN FR 0000120495).

Contrat

Somfy SA a conclu, le 6 décembre 2005, un contrat d'apporteur de liquidité avec la Société Générale Securities.

Calendrier financier

25 janvier 2008	Publication du chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2007
28 février 2008	Conseil de Surveillance
29 février 2008	Réunion d'information financière - Résultats année 2007
25 avril 2008	Publication du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2008
30 avril 2008	Publication des comptes consolidés de l'année 2007
14 mai 2008	Conseil de Surveillance et Assemblée générale
25 juillet 2008	Publication du chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2008
28 août 2008	Conseil de Surveillance
29 août 2008	Réunion d'information financière - Résultats 1 ^{er} semestre 2008
29 août 2008	Publication des comptes consolidés du 1 ^{er} semestre 2008
24 octobre 2008	Publication du chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2008
12 novembre 2008	Conseil de Surveillance

Organisation

Conseil de Surveillance

Président : Jean-Bernard Guillebert

Vice-Président : Jean Despature

Membres : Société JPJ représentée par Victor Despature
Xavier Leurent
Anthony Stahl

Comité d'Audit

Jean-Bernard Guillebert
Victor Despature
Nicolas Duchemin

Comité de Rémunérations

Jean-Bernard Guillebert
Victor Despature

Directoire

Président : Paul Georges Despature

Directeur Général : Wilfrid Le Naour

Membre : Nicolas Duchemin

Commissaires aux comptes

Ernst and Young Audit
CDL

Responsable de l'Information

Nicolas Duchemin
Directeur Financier

Téléphone : 33 (0) 4 50 40 48 49

Fax : 33 (0) 4 50 40 19 61

E-mail : nduchemin@dsgsomfy.com

www.somfyfinance.com



Rapport Financier

42	Panorama des comptes consolidés	61	Résultats financiers de Somfy SA au cours des cinq derniers exercices
43	Rapport du Directoire	62	Documents financiers consolidés
43	Faits marquants	62	Bilan consolidé
43	Présentation des comptes	64	Compte de résultat consolidé
45	Activité de la société et de ses filiales contrôlées par secteur géographique	65	Variation des capitaux propres consolidés
46	Événements postérieurs à la clôture	66	Tableau des flux de trésorerie
46	Perspectives	67	Annexe aux documents comptables consolidés
46	Informations sur la répartition du capital et sur les participations	67	Règles et méthodes comptables
48	Informations sur les mandats et fonctions exercés et sur les rémunérations versées durant l'exercice	78	Notes annexes sur les comptes au 31 décembre 2007
49	Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants durant l'exercice	112	Comptes sociaux résumés de Somfy SA
50	Gouvernement d'entreprise	112	Bilan de Somfy SA
50	Informations sur les activités en matière de recherche et développement	113	Compte de résultat de Somfy SA
51	Informations sur la participation des actionnaires salariés au capital	114	Annexe aux documents comptables de Somfy SA
51	Informations sur les conséquences environnementales de l'activité de la société	118	Documents juridiques
51	Informations sur les conséquences sociales de l'activité de la société	118	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
52	Informations sur les délégations en matière d'augmentation de capital	119	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
52	Informations sur les autres risques	120	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
54	Informations sur les dépenses non déductibles	121	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance.
54	Affectation du résultat	122	Rapport du Conseil de Surveillance
54	Évolution boursière	123	Projet de Résolutions
55	Rapport du Président du Conseil de Surveillance		
55	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance		
56	Dispositif de contrôle interne		



Panorama des comptes consolidés

En millions d'euros

31/12/07

31/12/06

Chiffre d'affaires hors taxes	720,2	655,2
Résultat opérationnel courant	132,3	126,2
Résultat opérationnel	131,2	118,5
Résultat net	103,9	121,9
Résultat net (part Groupe)	103,5	121,6
Capacité d'autofinancement	119,7	112,5
Investissements industriels et commerciaux	36,5	35,3
Dotation aux amortissements*	- 22,8	- 20,5
Situation nette	648,4	591,3
Excédent financier net	70,2	82,8
Actif non courant	535,5	497,2
Effectif moyen	4 712	4 179

* En 2006, hors dépréciation liée à l'impairment test pour 7,3 millions d'euros.

Rapport du Directoire à l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2008

Mesdames, Messieurs,
Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Directoire vous a réunis pour vous rendre compte de la gestion de votre société et de ses filiales et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Faits marquants

- Somfy a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, deux sociétés : BFT Portugal et Gates System. Ces 2 sociétés, distributeurs de produits BFT ont été acquises respectivement en mars et avril 2007, pour 1,5 M€ et 4,6 M€. Au 31 décembre 2007, elles réalisent 2,6 M€ et 4,4 M€ de chiffre d'affaires. Les écarts d'acquisition, quant à eux, s'élèvent à 1,7 M€ et 2,8 M€.
- Somfy a acquis la société PD Technology Ltd pour 2,0 M€. Cette société anglaise fabrique des capteurs de détection pour portes de garage. PD Technology Ltd, intégrée dans les comptes Somfy depuis le 1^{er} janvier 2007, contribue au chiffre d'affaires pour 3,9 M€ et génère un écart d'acquisition de 0,4 M€. Somfy sera tenue de déboursier un complément de prix de 300 K GBP si certains indicateurs de performance sont atteints. Au vu de la forte probabilité de réaliser ces objectifs, ce complément a déjà été intégré dans les comptes consolidés du Groupe.

- Somfy a acquis, début juillet 2007, 40 % de la société Firstinnov pour 2,2 M€. Cette société développe et commercialise des systèmes électroniques de transfert de données et de contrôle sans fil, pour les marchés de la piscine, de l'automobile et de la domotique. La transaction inclut une option d'achat sur le solde des titres Firstinnov que Somfy pourra exercer à partir de 2010.

Présentation des comptes

Données sociales

Au 31 décembre 2007, le chiffre d'affaires de Somfy SA est de 1,6 M€. Le résultat financier est de 74,0 M€. Il tient compte, à hauteur de 77,5 M€ de dividendes versés par les filiales sur leur résultat du 31 décembre 2006.

Le résultat net atteint 72,3 M€. Il intègre un profit d'intégration fiscale de 2,8 M€.

Données consolidées

Le chiffre d'affaires de l'exercice écoulé s'est élevé à 720,2 M€ (+ 9,9 % en termes réels, + 8,3 % à données comparables), performance qui témoigne d'un renforcement des positions dans la plupart des pays où est présent le Groupe. Toutes les zones ont progressé à données comparables. Certaines d'entre elles ont

toutefois fléchi à partir de l'été, pénalisées par un effet de base défavorable (forte croissance de l'activité aux troisième et quatrième trimestres 2006).

Le constat vaut tout spécialement pour l'Allemagne, qui a progressé de 0,8 % sur l'ensemble de l'année, mais reculé de 14,0 % sur les six derniers mois, ainsi que pour l'Europe du Nord, qui a progressé de 9,0 % sur l'année et de 1,8 % sur les six derniers mois.

La France s'est inscrite en hausse de 6,3 % sur l'exercice et de 5,5 % sur le second semestre, l'Europe du Sud en hausse de 11,5 % sur l'exercice et de 9,9 % sur le second semestre, et l'Europe de l'Est et Centrale en hausse de 16,5 % sur l'exercice et de 12,7 % sur le second semestre.

L'Asie Pacifique a réalisé, pour sa part, une croissance de 17,6 % sur l'année et de 13,2 % sur les six derniers mois.

Enfin, l'Amérique du Nord a progressé de 6,8 % sur l'exercice, après avoir connu un début d'année difficile, et de 10,7 % sur le second semestre (hausse ramenée à respectivement 0,9 % et 3,4 % en termes réels du fait de la dépréciation du dollar contre l'euro).



En milliers d'euros

	31/12/07	31/12/06	N/N-1	N/N-1 à cours et périmètre constants
France	203 027	187 619	8,2 %	6,3 %
Allemagne	97 540	96 658	0,9 %	0,8 %
Europe du Nord	107 493	91 912	17,0 %	9,0 %
Europe de l'Est et Centrale	50 819	42 601	19,3 %	16,5 %
Europe du Sud	146 894	128 695	14,1 %	11,5 %
Asie Pacifique	44 820	38 662	15,9 %	17,6 %
Amérique	69 629	69 024	0,9 %	6,8 %
Total	720 222	655 171	9,9 %	8,3 %

Résultats

Le résultat opérationnel courant s'inscrit en hausse de 4,8 %, à 132,3 M€.

L'évolution est plus marquée pour le résultat opérationnel, qui progresse de 10,7 % à 131,2 M€, avec des charges exceptionnelles nettement plus faibles en 2007 qu'en 2006 (dépréciation de l'écart d'acquisition de la filiale italienne WAY).

Malgré la baisse des prix moyens de vente (3,7 % en niveau), la hausse des prix des matières premières et l'effet dilutif de Cotherm en année pleine, la marge brute s'est maintenue à un niveau élevé. Elle reste stable sur le cœur de métier grâce à la montée en puissance de l'usine de Zriba en Tunisie, et les actions mises en œuvre chez BFT.

La hausse des frais de structure est le reflet des nombreux chantiers lancés, en innovation (plus de 50 embauches d'ingénieurs et de techniciens) et en développement commercial (renforcement des équipes avec 100 recrutements). Les amortissements ont également progressé, conséquence de l'important programme d'investissement de ces dernières années et de l'activation de certains frais de R&D.

Le résultat financier est légèrement négatif, alors que le taux d'impôts s'améliore. Comme prévu, la contribution des sociétés mises en équivalence recule fortement, la plus-value provenant de Faac en 2006 (28,7 M€ pour la part de Somfy) n'étant pas récurrente.

Le résultat net passe de 121,9 à 103,9 M€ (- 14,8 %). Abstraction faite de la plus-value Faac de 2006, il progresse de 93,2 à 103,9 M€ (+ 11,5 %).

Situation financière

L'excédent financier net ressort à 70,2 M€ en fin d'exercice.

Activité de la société et de ses filiales contrôlées par secteur géographique

Somfy, n'ayant qu'un seul secteur d'activité, a retenu un niveau d'information sectorielle basé sur les secteurs géographiques par implantation des actifs.

Au 31 décembre 2007, les informations sectorielles sont les suivantes :

En milliers d'euros	France	Allemagne	Europe du Nord	Europe de l'Est et Centrale	Europe du Sud	Asie Pacifique	Amérique	Éliminations entre zones	Total
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	441 247	103 224	99 717	36 436	221 566	38 159	61 964	- 282 091	720 222
Produits intra-secteurs	- 219 256	- 4 098	- 260	- 188	- 57 641	- 27	- 621	282 091	0
Résultat sectoriels (résultat courant opérationnel)	69 364	2 766	12 193	2 766	42 936	2 441	3 314	- 3 443	132 337
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	5	-	-	-	13 048	-	-	-	13 053
Résultat net sectoriel	79 731	1 623	9 430	1 920	45 405	1 175	1 582	- 36 983	103 883
Actifs sectoriels*	378 868	28 495	50 742	16 540	253 748	32 434	32 360	- 119 546	673 641
Actifs financiers disponibles à la vente sectoriels**	67 367	-	-	-	11	33	-	-	67 411
Sociétés mises en équivalence	2 474	-	-	-	150 575	-	-	-	153 049
Passifs sectoriels	202 275	17 024	24 076	9 862	70 449	16 712	11 795	- 106 483	245 710
Investissements sectoriels	24 526	787	460	511	7 722	1 226	1 296	-	36 528
Dotations aux amortissements des actifs sectoriels	- 14 902	- 1 477	- 722	- 446	- 3 693	- 536	- 970	-	- 22 746

* Hors actifs disponibles à la vente.

** Ce poste représente essentiellement la juste valeur des titres Agta Record.

La majorité des éliminations s'effectue entre la zone France, où se situent les zones de production, et les autres zones.

Événements postérieurs à la clôture

- Somfy SA a acquis sur le marché, en date du 18 janvier 2008, un nombre d'actions de la société Agta Record tel qu'elle détient depuis cette date 3 438 928 actions Agta Record, soit 25,88 % du capital et des droits de vote de cette société. Le franchissement du seuil de 25 % a été déclaré à l'Autorité des Marchés Financiers le 25 janvier 2008, laquelle a rendu sa décision sous le n° 208C0186 publiée au BALO du 30 janvier 2008.
- Somfy a signé en date du 6 novembre 2007 un protocole visant à l'acquisition de la société Zurflüh-Feller.

Fondée en 1920, la société Zurflüh-Feller, installée à Autechaux-Roide (Doubs), et dotée d'un effectif de l'ordre de 400 salariés, est spécialisée dans la conception et la fabrication de composants et d'accessoires pour volets roulants (treuils, attaches, enrouleurs, manivelles...).

Fortement intégrée industriellement, elle maîtrise totalement sa production et sa qualité, et détient un important portefeuille de brevets. Ses clients sont les fabricants et les distributeurs de volets roulants. Zurflüh-Feller a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires

hors taxe de 58 M€, dont 6 % à l'export, principalement en Allemagne. La société a connu depuis 1986 une croissance ininterrompue, et dispose d'un potentiel de développement sur de nouveaux segments de marché ainsi qu'à l'international. La réalisation définitive de l'opération est soumise aux conditions suspensives usuelles.

L'objectif de cette opération pour Somfy est d'accélérer le développement de Zurflüh-Feller, en particulier à l'international, en mettant à sa disposition l'expérience acquise par Somfy dans ce domaine.

Perspectives

Le Groupe est prudent à court terme en raison de la volatilité de l'environnement économique et monétaire et des incertitudes sur le marché immobilier. Ses atouts reconnus : large gamme de produits, réseau de distribution mondial, solidité du modèle économique lui permettent néanmoins de tabler sur une progression sensible de son chiffre d'affaires sur l'exercice en cours.

Informations sur la répartition du capital et sur les participations

Répartition du capital (article L. 233-13 du Code de Commerce)

Participations supérieures à 5 % connues au 31 décembre 2007 :

	Nombre d'actions détenues	% capital	% droits de vote*
Société en commandite par actions J.P.J.**	3 858 802	49,24	59,63
Famille Despature	1 543 791	19,70	20,93
FAAC Holding SAS	571 400	7,29	4,48
Northern Trust	558 703	7,13	4,38

* Sur la base d'un capital composé, au 31 décembre 2007, de 7 836 800 actions représentant 12 765 819 droits de vote, en application de l'article 223-11 du règlement général AMF.

** Il existe une action de concert liant la J.P.J. SCA et des membres de la famille Despature.

Droits de vote multiples

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de la société donne droit à une voix.

Se voient toutefois conférer un droit de vote double, les actions totalement libérées et justifiant d'une inscription nominative de quatre ans au moins au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque Assemblée.

Pactes d'actionnaires

Action de concert et pacte de préemption

La société J.P.J. SCA et certains membres de la famille Despature sont réunis par une action de concert et ont signé un pacte de préemption portant sur les actions Somfy SA détenues par chacun d'eux.

Ce pacte, qui a été transmis au Conseil des Marchés Financiers le 5 mars 1998, définit

les modalités suivant lesquelles pourra s'exercer le droit de préemption en cas de transmission par des signataires de leurs actions Somfy SA. Il a été conclu pour une durée de quinze années à compter du 17 mai 1997.

Il engage les signataires et leurs ayants droit mineurs en cas de décès, de même que tous les descendants mineurs qui seraient bénéficiaires d'actions à la suite de cession ou donation.

Toutes modifications du pacte, et notamment sa durée, doivent être décidées à la majorité des trois quarts de la part du capital de Somfy SA représentée par l'ensemble des signataires. Le gestionnaire du pacte est la société J.P.J. SCA, sans limitation de durée.

Engagements collectifs de conservation

Un engagement collectif de conservation portant sur 51,33 % du capital de la société Somfy SA a été pris le 24 décembre 2003 par plusieurs actionnaires, dont Paul Georges Despature, Wilfrid Le Naour et Nicolas Duchemin, membres du Directoire et Jean-Bernard Guillebert, membre du Conseil de Surveillance, en application de l'article 885 I bis du Code Général des Impôts, pour une durée expirant le 1^{er} janvier 2010 inclus. Au-delà de cette date, la durée de l'engagement se trouvera automatiquement prorogée par périodes successives de douze mois sauf dénonciation par un signataire.

Par ailleurs, il existe huit engagements collectifs de conservation dont sept portant globalement sur 50,65 % du capital de la société Somfy SA, pris les 24 et 29 décembre 2003 et un portant sur 50,08 % du capital de la société pris le 27 avril 2006 par plusieurs actionnaires, dont Paul Georges Despature, Wilfrid Le Naour et Nicolas Duchemin, membres du Directoire et Jean-Bernard Guillebert, membre du Conseil de Surveillance, en application de l'article 787 B du Code général des impôts, pour une durée de deux ans à compter de leur enregistrement se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai de trois mois en trois mois sauf dénonciation par un signataire.

Informations sur les achats d'actions propres (article L. 225-211 du Code de Commerce)

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat a été lancé en 2007, autorisé par l'Assemblée générale ordinaire du 15 mai 2007, il poursuivait les objectifs suivants :

- animer le marché du titre et assurer sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou l'attribution gratuite d'actions.

Au cours de l'exercice écoulé, le Directoire, faisant usage de l'autorisation ainsi conférée, a acheté 117 301 actions au cours moyen de 210,97 €, cédé 5 108 actions au cours moyen de 222,95 € et transféré au titre d'exercice d'options 18 062 actions au cours moyen de 76,15 €. Les frais de négociation sont globalement de 23 238 €.

Aucune annulation d'actions n'ayant été réalisée, le nombre des actions propres détenues par la société est de 221 438 au 31 décembre 2007. Elles représentent 2,83 % du capital ; la valeur de cours d'achat de l'action s'établit à 162,66 € pour une valeur nominale de 1 €.

Le Directoire propose aux actionnaires de se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions pour une période de dix-huit mois, en remplacement de l'actuel programme auquel il serait mis fin par anticipation. Ce nouveau programme de rachat permettrait d'acquérir jusqu'à

10 % des actions composant le capital de la société à ce jour ; ses objectifs seraient les suivants :

- animer le marché du titre et assurer sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions.

Le Directoire précise que 110 000 actions propres ont fait l'objet d'un rachat durant l'exercice 2007. En outre, il a été procédé au rachat de 30 000 actions et de 1 724 actions respectivement en janvier et mars 2008. Ces actions ont été affectées à la couverture des programmes d'options sur actions ou autres allocations aux salariés ou mandataires sociaux.

Informations sur les prises de participation et sur les sociétés contrôlées

- Prises de participation dans des sociétés françaises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (article L. 233-6 du Code de Commerce).

Dénomination	Prise de contrôle direct		Prise de contrôle indirect	
	Nombre de titres concernés	% du capital	Nombre de titres concernés	% du capital
Firstinnov	320 actions	40,00	–	–

- Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement et part du capital de Somfy SA qu'elles détiennent (article L. 233-13 du Code de Commerce) : aucune société contrôlée par Somfy SA ne détient d'actions d'autocontrôle.

Informations sur les mandats et fonctions exercés et sur les rémunérations versées durant l'exercice (article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire et rémunérations versées par Somfy SA et ses filiales contrôlées

• Paul Georges DESPATURE

- Président du Conseil de Surveillance de Damartex, Cotherm Participations et Cotherm Développement,
- Président du Conseil de Gérance de Fidep,
- Administrateur de FAAC SpA,
- Gérant de CMC SARL.

Rémunération de 709 920 €, dont variable à hauteur de 268 920 €. La rémunération variable est déterminée par le Comité des rémunérations sur base d'une grille d'objectifs prenant en compte trois éléments :

- la progression du résultat (*croissance annuelle moyenne sur 2 ans du résultat opérationnel courant*),
- la rentabilité des capitaux utilisés (*ROCE moyen sur 2 ans*),
- le niveau de l'endettement (*dette nette/cash flow au 31 décembre de l'année*).

De plus, un régime de retraite complémentaire a été mis en place en 1983 par la société holding de l'époque devenue aujourd'hui Somfy SA. Ce régime a évolué et il a fait l'objet en 1997 d'un nouveau contrat souscrit par la société Damart System ICC devenue DSG SA, filiale de Somfy SA. Ce régime s'applique à la catégorie des Cadres Supérieurs et Dirigeants selon les coefficients hiérarchiques définis dans la Convention Collective VPC.

Le contrat accorde un droit aléatoire à une retraite complémentaire différentielle, dite "Article 39", qui est fonction de l'ancienneté du bénéficiaire (15 ans minimum). Avec une ancienneté supérieure à 35 ans lors de la liquidation de la retraite, l'engagement correspond à la différence entre 50 % du salaire de référence, et le montant qui sera versé par les régimes obligatoires.

L'actuel Président du Directoire est affilié à ce régime du fait de son appartenance

à la société Damart System ICC devenue DSG SA.

Les engagements de ce contrat et les actifs correspondants sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurances. Les engagements futurs sont entièrement couverts par les actifs gérés du régime, évalués à la juste valeur.

Ce régime ancien a été fermé et n'accueille plus de nouveaux arrivants.

• Wilfrid Le NAOUR

- Président de Somfy SAS, Somfy Development SAS, NV Somfy SA, Somfy Systems Inc., Simu USA Inc., Somfy AG, Somfy China Co Ltd, Somfy Co Ltd, Somfy España SA, Somfy Hellas SA, Somfy Ltd, Somfy Mexico SA de CV, Somfy Middle East Co Ltd, Somfy Pty Ltd, Somfy Pte Ltd, Somfy KK et NMP SAS,
- Administrateur de Promofi BV, Somfy BV, Somfy Joo Co Ltd, Somfy ULC, Somfy

India PVT Ltd, Somfy Italia srl, Harmonic Design Inc., Gaviota Simbac SL, FAAC SpA, BFT SpA, Somfy Nordic AB et SISA Home Automation Ltd,

- Gérant de Somfy GmbH, SCI du 43 rue du Battant et SCI du 97 rue du Battant,
- Salarié de CMC SARL.

Rémunération de 593 040 € dont variable à hauteur de 220 000 €.

La rémunération variable est déterminée par le Comité des rémunérations sur base d'une grille d'objectifs prenant en compte deux éléments :

- la progression du résultat (*croissance annuelle moyenne sur 2 ans du résultat opérationnel courant*),
- la rentabilité des capitaux utilisés (*ROCE moyen sur 2 ans*).

• **Nicolas DUCHEMIN**

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex,
- Administrateur de Somfy España SA, Somfy Mexico SA de CV et Simu USA Inc.,
- Salarié de CMC SARL.

Rémunération de 211 206 €, dont variable à hauteur de 12 000 €. La rémunération variable est déterminée par le Comité des rémunérations sur base d'une grille d'objectifs prenant en compte deux éléments :

- la progression du résultat (*croissance annuelle moyenne sur 2 ans du résultat opérationnel courant*),
- la rentabilité des capitaux utilisés (*ROCE moyen sur 2 ans*).

Un régime de retraite complémentaire a été mis en place en 2006 par la société CMC (SARL). Ce régime s'applique à la catégorie des Cadres de Direction et Cadres supérieurs en position III-C, ainsi qu'aux Directeurs salariés, selon les catégories définies dans la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie. Le contrat accorde un droit aléatoire à une retraite complémentaire additive, dite "Article 39",

qui est fonction de l'ancienneté du bénéficiaire (15 ans minimum). Le droit à pension additive s'acquiert à raison de 0,75 % par année d'ancienneté, et il est plafonné à 15 % du salaire de référence du bénéficiaire potentiel. Sur la base des estimations qui situent aujourd'hui à 35 % le taux de remplacement futur servi par les régimes obligatoires lorsque la population concernée arrivera à l'âge de la retraite, ce régime devrait permettre de porter ce taux à $35 + 15 = 50$ % du salaire de référence pour un bénéficiaire ayant accompli une carrière de 20 ans ou plus au sein du Groupe.

Les engagements de ce contrat et les actifs correspondants sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurances. Les engagements futurs sont entièrement couverts par les actifs gérés du régime, évalués à la juste valeur.

Les membres du Directoire susceptibles d'être concernés par ce régime sont Wilfrid Le NAOUR et Nicolas DUCHEMIN.

L'offre et l'exercice des stocks options, afférents à ces deux dirigeants, sont compris dans le rapport spécial, prévu par l'article L. 225-184 du Code de Commerce, présenté lors de l'Assemblée générale.

Mandats exercés par les membres du Conseil de Surveillance et rémunérations versées par Somfy SA et ses filiales contrôlées

• **Jean DESPATURE**

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex.
- Rémunération de 1 800 €

• **Victor DESPATURE**

- Président du Conseil de Surveillance des SCA Boulinvest, Soparthon B et J.P.J. SCA,

- Président-Directeur Général de MCSA,
 - Membre du Conseil de Surveillance de Damartex,
 - Représentant permanent de MCSA, Président des SAS Sipem, Celerc et ADC,
 - Représentant permanent de la SCA Cimoflu, membre du Conseil de Surveillance de la SCA Soparchan B,
 - Gérant des SC Sopardic, Horatio, Point Du Jour, Soparboul et Vicma,
 - Gérant de Devin-VD.
- Rémunération de 9 300 €

• **Jean-Bernard GUILLEBERT**

- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Groupe Auchan et Damartex.
- Rémunération de 33 650 €

• **Xavier LEURENT**

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex,
 - Gérant de Fidep.
- Rémunération de 2 400 €

• **Anthony STAHL**

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex et J.P.J. SCA.
- Rémunération de 2 400 €

Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants durant l'exercice (article L. 223-26 du règlement général de L'AMF)

À la connaissance de la société, diverses opérations d'achat, vente et transfert, entrant dans le champ d'application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier, ont été réalisées pour des montants respectifs de 89 493 405 €, 17 745,30 € et 11 254,50 € durant l'exercice écoulé.

Gouvernement d'entreprise

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit, créé le 23 avril 2002 et, composé actuellement de 3 membres, a pour mission de s'assurer de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations répondent à cet objectif.

Depuis sa création, il s'est réuni, au minimum, à l'occasion de chaque clôture semestrielle.

Sous la supervision du Comité d'audit, le service d'audit interne rapporte au Président du Directoire. Le service, composé du directeur de l'audit interne et d'un auditeur, réalise des contrôles qui évaluent la bonne application des principes comptables, l'organisation et les systèmes mis en place dans l'entité auditée.

Un planning des missions d'audit, défini annuellement en collaboration avec la Direction de Somfy SA, est approuvé par le Directoire puis validé lors du Comité d'audit.

Ces missions permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité. Le cas échéant, les faiblesses de contrôle interne identifiées sont communiquées et des recommandations émises.

Au 31 décembre 2007, la quasi-totalité des filiales du Groupe a fait l'objet d'au moins un audit.

Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du Comité d'audit.

Deux fois par an, le directeur de l'audit

interne présente le compte rendu de ses activités au Comité d'audit.

Une charte d'audit interne, cosignée début février 2005 par le Président du Directoire, le Président du Comité d'audit et le directeur de l'audit interne, précise le rôle et le champ d'intervention de l'audit interne. Ce champ d'intervention intègre les filiales détenues à plus de 50 % ou consolidées par intégration globale, dont BFT.

Le Comité d'audit s'est réuni sur l'arrêté des comptes annuels du 31 décembre 2007.

Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations, créé le 23 avril 2002 et composé de 2 membres a pour mission de présenter au Conseil de Surveillance des avis concernant, notamment, le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux.

Le Comité des rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et s'assure régulièrement auprès d'experts extérieurs de la validité des choix effectués.

Informations sur les activités en matière de recherche et développement (articles L. 232-1 et L. 233-26 du Code de Commerce)

En regroupant l'ensemble des équipes développement et marketing produits (350 personnes) au sein d'un même bâtiment : le **Technocentre**, Somfy

a pour objectif d'améliorer l'efficacité de ses processus d'innovation et de lancements produits. Cet investissement de 8 millions d'euros permet aussi d'agrandir le laboratoire d'essais de façon conséquente (de 3 000 à 3 500 m²), tout en dédiant un espace important aux applications produits porteurs (stores, volets roulants, portes de garage, soit une surface de 3 200 m²).

En parallèle, le Groupe a recruté plus d'une centaine de techniciens et d'ingénieurs pour soutenir sa volonté stratégique de maintenir un écart concurrentiel en matière de développement de nouvelles gammes et de nouvelles technologies.

Ceci s'est traduit concrètement, en 2007, par le dépôt de 35 brevets, soit près de 100 en 3 ans. Somfy est ainsi l'une des 20 premières entreprises françaises, en matière de protection de son savoir-faire et de son expertise.

De même, Somfy a lancé en 2 ans plus de 100 nouveaux produits, démontrant ainsi son dynamisme en matière d'innovation.

Réels succès des nouveaux moteurs-batterie pour rideaux : **Glystro**, sur les marchés américains et asiatiques et intérêt rencontré dans les pays nord européens pour les moteurs silencieux **Sonesse** (44 db au lieu de 50 db).

Par ailleurs, le développement d'un nouveau protocole de transmission sans fil, partagé avec plusieurs grands acteurs industriels du bâtiment : **io-homecontrol**, permet l'interaction entre les divers équipements de la maison et offre ainsi aux consommateurs une nouvelle façon de gérer leur confort.

La recherche Somfy se concentre aussi sur la mise en œuvre de nouvelles technologies telles que le solaire et celles dédiées aux automatismes de gestion de façades des bâtiments, participant ainsi à la démarche globale de développement durable et à une moindre consommation d'énergie.

Informations sur la participation des actionnaires salariés au capital

(article L. 225-102 du Code de Commerce)

Au 31 décembre 2007, le FCPE Somfy détient 40 530 actions Somfy, représentant 0,52 % du capital.

Informations sur les conséquences environnementales de l'activité de la société

(article L 225-102-1 du Code de Commerce)

Les orientations et réglementations en matière de consommation énergétique dans le bâtiment ont toutes pour objectifs de réduire les émissions de CO₂.

On citera par exemple les nouvelles réglementations thermiques en France visant des diminutions de 15 % de consommations d'énergie ou la mise en œuvre, aux États-Unis, des bâtiments "green building".

Somfy, de par les bénéfices apportés par ses solutions, s'inscrit naturellement dans ces tendances. En effet, la protection solaire automatisée permet de réduire, tant les consommations d'éclairage de 50 à 80 %, les besoins en climatisation de 28 %, que les échanges thermiques intérieur/extérieur de 25 %. Afin de promouvoir ces avantages, le Groupe a créé en 2007 le concept de Bioclimatic Facade Management et s'est attaché, grâce à des équipes spécialement dédiées, à le déployer auprès des cibles concernées. C'est ainsi que Somfy a réuni

en Juillet, 20 scientifiques et universitaires internationaux pour mettre en commun leurs réflexions sur le sujet, ainsi qu'en Octobre, plus de 100 architectes de 15 pays différents autour d'un séminaire sur les façades bioclimatiques. En outre, la fondation Somfy a parrainé la première édition des World Clean Energy Awards, permettant à Wilfrid le Naour, son directeur général, d'intervenir auprès de la commission des Nations Unies pour le développement durable à New York.

Enfin, le Groupe s'est associé à plusieurs grands industriels du bâtiment pour lancer un projet d'innovation, le projet "Homes", qui a pour ambition de réduire les consommations d'énergie dans l'habitat à travers de nouvelles technologies communes.

Par ailleurs, Somfy a entièrement rénové son ancien bâtiment logistique afin d'y regrouper l'ensemble de ses équipes développement, qualité et marketing, soit plus de 400 personnes. Cette opération a été l'occasion de mettre en œuvre le savoir faire de l'entreprise et d'équiper ce bâtiment de ses solutions. C'est ainsi que les murs ont été transformés en façades bioclimatiques pour optimiser les apports naturels extérieurs comme la lumière, la chaleur ou le froid. Les fenêtres et les stores vénitiens ont été motorisés et programmés d'une part, pour le "night cooling" permettant de ventiler les bureaux durant les nuits estivales, et d'autre part, grâce à l'orientation des lames des stores afin d'éviter tout éblouissement aux occupants des locaux.

En ce qui concerne les sites de production, les opérations réalisées sont des activités d'assemblage qui par nature, sont non polluantes. Le Groupe n'est donc pas exposé à un risque significatif en matière environnementale. Néanmoins, des mesures de tri sélectif sont menées sur chacun des sites et des actions de réduction de consommation d'énergie (chauffage, électricité) sont mises en œuvre dans l'unité principale de production (Cluses/France).

Enfin, une étude a été lancée fin 2007 pour entreprendre courant 2008 un "bilan carbone" tout d'abord dans cette usine puis sur l'ensemble des sites industriels.

	Quantité	Valeur
Eau (m³)	22 452	88
Électricité (KW)	17 997	1 282
Cuivre (Tonnes)	923	7 621

Informations sur les conséquences sociales de l'activité de la société

(article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Au-delà de l'accroissement des effectifs lié aux opérations d'acquisitions de l'année (soit 60 personnes), la croissance a nécessité un effort important en matière de **recrutement** avec 270 nouveaux collaborateurs.

53 techniciens et ingénieurs dédiés au développement de l'offre produit et plus de 100 commerciaux dans les différentes filiales ont été embauchés dans l'année 2007. La mission de ces derniers est d'accroître la présence de Somfy sur le terrain de la distribution et de contribuer à la conquête de parts de marché, élément clé de la stratégie.

À fin 2007, le Groupe Somfy réunit **4 700** collaborateurs répartis dans 52 pays. Les efforts ont porté également en 2007 sur l'accélération de la montée en compétence des collaborateurs à la fois par des actions **d'intégration des nouveaux**, et par des programmes dédiés de **formation et de transmission de compétences**.

L'intégration des nouveaux salariés a été améliorée par la mise en place de plans individuels d'intégration et aussi par un programme de formation appelé "Managing at Somfy" dont la première session a rassemblé 20 managers.

Le renforcement du management, des compétences techniques et de l'efficacité des fonctionnements

a été au cœur de l'effort de formation, en fonction des besoins de nos organisations. C'est ainsi que 28 000 heures de formation ont été dispensées en France, auprès de près de 1 000 salariés, pour un budget supérieur à 4 % de la masse salariale.

À titre d'exemple, des formations métier interne sur des savoir-faire spécifiques et sensibles sont mises en place. Un programme de transmission des compétences par le biais du "mentoring" a été testé avec succès en 2007 et sera élargi en 2008.

Il s'agit d'un levier efficace de transmission rapide et approfondie de savoir-faire entre deux personnes, l'une transmettant son savoir à l'autre.

En matière de développement du management, l'accent a été mis sur la délégation par un programme dédié "Managers", en cours de déploiement dans l'ensemble du Groupe.

Enfin, la poursuite et l'enrichissement de l'Academy Somfy, avec 40 participants regroupés lors de 2 nouvelles sessions, dédiées à l'approche du consommateur final et au management des équipes, contribuent au renforcement du réseau de management du Groupe.

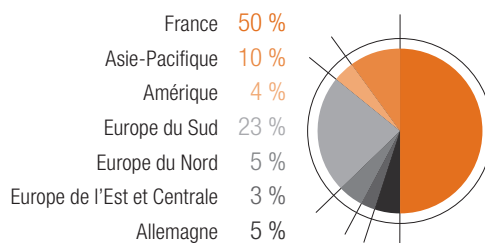
Autre élément clé permettant aussi de préparer l'avenir : **la mobilité**. Elle a concerné plus de 30 % des postes créés en France.

Le partage des connaissances, le travail collaboratif en réseau et l'obtention de l'information, pour chacun en temps réel, sont des objectifs prioritaires fixés par le Groupe. Le lancement de l'intranet "Teepee" en janvier a participé concrètement à ces ambitions. Chaque jour, plus de 400 salariés se connectent à cet outil à travers des bases métiers (marketing, développement, qualité, finance) ou de communication (portail, stratégie). Afin que le personnel de

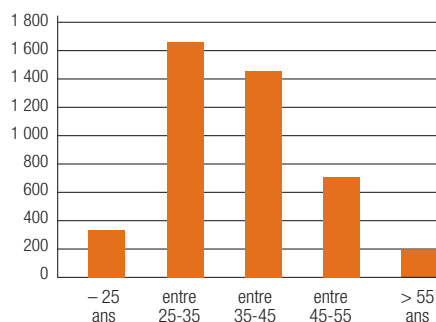
production puisse avoir également accès à ces informations, des moniteurs ont été installés en test dans l'usine de Cluses. Une mesure sera réalisée en 2008 pour valider l'efficacité de cette démarche et juger de sa possible extension.

Quelques chiffres

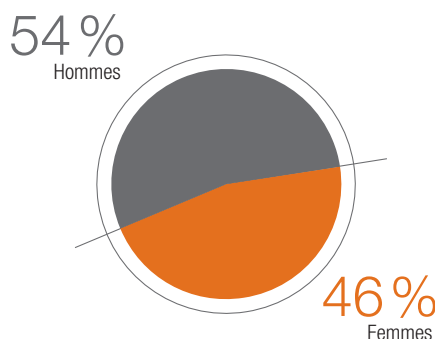
• Répartition des effectifs par zone géographique



• Répartition des effectifs par tranche d'âge



• Répartition des effectifs hommes/femmes



Informations sur les délégations en matière d'augmentation de capital

(article L. 225-100 du Code de Commerce)

Le Directoire ne bénéficie d'aucune délégation de compétence et de pouvoirs accordée par l'assemblée générale en application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce.

Informations sur les autres risques

(articles L. 225-100 al. 4 et 6 et L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Risques financiers

Afin de gérer au mieux son exposition au risque de change et au risque de taux découlant de son activité opérationnelle, Somfy a eu recours aux instruments financiers de couverture offerts par le marché. Ces actions ont été menées dans un but exclusif de protection d'opérations en cours. Les principaux instruments financiers dérivés sont les contrats de change à terme, les options sur devises et les swaps de taux d'intérêt.

Conformément aux normes IFRS, tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en Bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères traditionnels (marché de gré à gré).

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Les variations de juste valeur sont donc

portées immédiatement au compte de résultat financier.

Cette décision a été prise au regard du faible impact sur la situation nette du Groupe qui ne justifie pas la mise en place d'un suivi comptable complexe.

Au 31 décembre 2007, le Groupe bénéficie de trois instruments de couverture de taux d'intérêt auprès des banques. Il s'agit de swaps de taux classique (échange taux variable contre taux fixe) portant sur 30 M€, et deux instruments couvrant la dette LBO de Cotherm Participations : un swap classique sur 7,8 M€ et un corridor – tunnel progressif – sur 2 M€. Ces opérations permettent ainsi de couvrir les risques de taux issus des emprunts moyen terme et de leasings immobiliers. Dans le cadre de cet endettement, au 31 décembre 2007, Somfy SA disposait d'une autorisation d'emprunt sur 5 et 6 ans de 120 M€ auprès de 5 établissements bancaires, non utilisée à la clôture du 31 décembre 2007.

La mise à disposition de ces nouvelles autorisations a fait l'objet d'engagements pris par Somfy SA, auprès de ses partenaires bancaires, de respecter deux ratios financiers portant, d'une part, sur la structure financière même du Groupe (dettes nettes sur fonds propres) et, d'autre part, sur la capacité de remboursement (dettes nettes sur capacité d'autofinancement).

Ces deux ratios sont respectés à la clôture du 31 décembre 2007.

Risques de change

L'exposition au risque de change de Somfy est liée, d'une part, aux ventes intra-groupe de produits manufacturés au départ de France (ces ventes sont libellées en devises locales) et, d'autre part, à la conversion en monnaie de comptabilisation (Euro) des comptes des filiales en date de clôture. Plus de 70 % du chiffre d'affaires consolidé est réalisé sur la zone Euro.

Les instruments financiers dérivés sont principalement des contrats de change à terme, des options sur devises et des accumulateurs.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture. Les variations de juste valeur sont donc portées immédiatement au compte de résultat financier.

Les justes valeurs des instruments de couverture s'élèvent à + 528 K€ au 31 décembre 2007 contre 602 K€ au 31 décembre 2006, soit un impact résultat de – 74 K€.

Risque action

Le Groupe a conclu, en 2007, un contrat d'equity swap qui ne porte pas sur des actions propres mais sur des titres hors Groupe. Il a été contracté auprès d'un établissement financier.

Le Groupe est exposé au risque de variation de valeur de ce contrat d'equity swap d'un montant notionnel maximal de 16,5 M€. Cet instrument est enregistré en juste valeur dans les états financiers du Groupe, les variations de valeur étant comptabilisées en compte de résultat. La juste valeur ressort à – 1,9 M€ au 31 décembre 2007.

Risques juridiques

Le Groupe Somfy n'est pas soumis à une réglementation particulière concernant son activité. L'exploitation de son activité ne requiert pas d'autorisation légale ou réglementaire spécifique, hormis les obligations d'inscription au Registre du Commerce et des sociétés, et celles relatives au droit boursier.

Le groupe Somfy est impliqué dans un certain nombre de procédures contentieuses mineures relatives à son activité. Ces procédures ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir une incidence

négative significative sur l'activité, le patrimoine ou les résultats du Groupe et de ses filiales.

Assurances – couverture des risques

Le Groupe Somfy est couvert par plusieurs polices concernant les risques suivants :

- “Dommage aux biens” couvrant les immeubles et leur contenu (matériel, marchandises, informatique) à hauteur des dommages susceptibles d'être encourus.
- Assurance “Perte d'exploitation consécutive”.

Dans le cadre de ces deux polices, les événements assurés sont l'incendie, les explosions, la foudre, la fumée, les émanations, les vapeurs, les impacts d'objets aériens, les risques électriques, la tempête, la neige, la grêle, les dégâts des eaux, le gel, les bris de machines et le vol sur matériel informatique, les catastrophes naturelles et autres événements non dénommés.

- Responsabilité civile générale relative aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré par suite de dommages corporels, matériels, ou immatériels causés à autrui du fait ou à l'occasion des activités.
- Responsabilité civile des mandataires sociaux.
- Assurance marchandises transportées.
- D'autre part des contrats d'assurance crédit, tant en France qu'à l'international, permettent de limiter les conséquences des défaillances clients. La part du chiffre d'affaires déclaré par rapport aux ventes totales est de l'ordre de 50 %.

Risques pays

L'essentiel de l'activité est réalisé sur des zones sûres comme l'Europe, les États-Unis et l'Asie. Aucun pays n'est dans une zone hyperinflationniste.

Informations sur les dépenses non déductibles

(articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés au regard des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts.

Affectation du résultat

Le Directoire propose d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos 31 décembre 2007 s'élevant à :

	72 274 785,28 €
augmenté du report à nouveau	
bénéficiaire de	1 165 065,20 €
soit la somme de	73 439 850,48 €

comme suit :

- attribution aux actionnaires d'un dividende de 5,50 € par action, soit 5,50 € x 7 836 800 actions 43 102 400,00 €
 - dotation à la réserve facultative 30 337 450,48 €
- 73 439 850,48 €**

Pour chaque action de 1 € nominal, le dividende net ressortirait à 5,50 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu, pour être conforme avec les résolutions en France.

Les actions détenues par la société au moment du paiement n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte report à nouveau.

Le dividende serait mis en paiement le 22 mai 2008 aux guichets des établissements payeurs.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants : (cf. tableau en bas de page).

Évolution boursière

Durant l'exercice 2007, le titre a enregistré une médiocre performance. Malgré une politique volontariste axée sur les actions de conquête commerciale, sur l'innovation produits et le développement à l'international, le titre a subi les turbulences du secteur mid-caps : certains gérants de fonds investis en titres Somfy ont allégé leurs positions pour faire face à des rachats.

Au 29 décembre 2006, dernier jour de Bourse avant la clôture de l'exercice précédent, le titre cotait 205,20 €.

Puis, le titre a atteint 214 € le 29 janvier sous l'effet de l'annonce d'un chiffre d'affaires annuel 2006 supérieur aux attentes du marché. Compte tenu de la prudence sur les perspectives à moyen terme, le cours s'est établi à 232 € le 31 août après la publication de résultats semestriels en ligne avec le consensus. La pression sur le titre s'est accentuée à compter de la fin du mois d'octobre dans un contexte baissier de l'ensemble des places financières impactées par la crise des sub-primes ; il cotait 200 € au 31 décembre, dernier jour de l'année boursière.

Sur la base de ce dernier cours, et compte tenu d'un dividende net unitaire de 5,50 €, le rendement de l'action Somfy SA ressort à 2,75 %.

Le marché de l'action a enregistré des transactions extrêmes de 262 374 et de 7 694 par mois, la moyenne mensuelle étant de 41 725 titres contre 15 430 titres pour l'année précédente.

Le Directoire

Exercice clos les	31/12/04	31/12/05	31/12/06
Nombre d'actions rémunérées*	7 710 185	7 717 750	7 612 749
Nominal	1 €	1 €	1 €
Dividendes distribués	35 466 851,00 €	37 045 200,00 €	39 586 294,80 €
Dividendes par action**	4,60 €	4,80 €	5,20 €

* Hors actions détenues par Somfy SA privées de droit au dividende.

** Les dividendes versés après le 1^{er} janvier 2005 sont éligibles à l'abattement compensant, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal, conformément à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Rapport du Président du Conseil de Surveillance

(Art. L.225-68 al. 7 du Code de Commerce)

En application de l'article L. 225-68 alinéa 7 du Code de Commerce, nous vous rappelons les principes de gouvernement d'entreprise de Somfy SA et vous faisons part des évolutions et des projets en cours en matière de contrôle interne.

L'ensemble des éléments contenus dans le présent rapport et qui reflètent notre volonté commune d'entretenir une conduite des affaires responsable dans toutes les activités de notre société sont issus principalement d'indications fournies par le Directoire et s'appuient en particulier sur des travaux réalisés par l'audit interne ainsi que les services financiers du Groupe. Ils ont été examinés par le Comité d'audit.

L'organisation de contrôle mise en place par le Directoire vise à assurer la maîtrise des opérations et à prévenir les différents types de risques (dégradation ou disparition des actifs, erreurs, engagements irréguliers, fraudes...).

Thème 1 : Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Organisation et rôle du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance accomplit sa mission de contrôle dans les conditions prévues par la loi.

Il élit parmi ses membres un Président et un Vice-président.

Ceux-ci convoquent le Conseil par tous moyens, même verbalement.

Un dialogue régulier établi entre les membres du Conseil, permet d'estimer l'efficacité du fonctionnement de celui-ci. Un exercice formel d'autoévaluation, portant sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance a été réalisé en 2007. Six thèmes ont ainsi été couverts (Autorité, Composition, Structure et comités spécialisés, Fonctionnement et travaux du Conseil, Rôle et responsabilités, Durée du mandat) et le fonctionnement du Conseil a été jugé globalement satisfaisant par ses membres. Certaines zones d'amélioration ont néanmoins été identifiées, notamment la définition de règles relatives à la composition du Conseil (taille, variété de compétences et autres qualités clé).

Par ailleurs, un règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été formalisé et reprend les thèmes suivants : Mission du Conseil de Surveillance, Organisation et fonctionnement du Conseil, Comités Spécialisés.

Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Somfy SA est détenue majoritairement par un groupe d'actionnaires familiaux. Au sein du Conseil, le seul membre indépendant selon la définition AFEP-MEDEF, est le président. Les autres membres appartiennent à la famille. Ils sont très largement investis dans le Groupe et sont engagés à long terme en ayant comme objectif la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Somfy SA.

Nature des informations adressées aux membres du Conseil pour préparer les travaux

Une fois par trimestre au moins, le Conseil de Surveillance se réunit sur un ordre du jour établi par son président. Lors de chaque réunion, le Directoire présente un rapport sur l'activité et les résultats du Groupe et de ses principales filiales pour le trimestre écoulé.

Un compte de résultat détaillé et commenté est présenté par le Directoire à l'occasion de chaque clôture semestrielle ou annuelle.

Le Conseil de Surveillance bénéficie également d'une communication mensuelle de l'activité (chiffre d'affaires).

Dans un délai de 75 jours après la clôture de chaque exercice, les comptes consolidés arrêtés par le Directoire sont communiqués au Conseil de Surveillance pour vérification. Le Conseil présente ensuite à l'assemblée générale ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance demande au Directoire, chaque fois que nécessaire, toute information ou analyse qu'il juge opportune.

Au cours de l'exercice 2007, il s'est réuni six fois et le taux d'assiduité a été de 100 %.

Les comités spécialisés

Conformément aux préconisations de l'AMF, le Conseil de Surveillance a initié la mise en place de 2 comités spécialisés :

Comité d'audit

Le Comité d'audit, créé le 23 avril 2002 et composé actuellement de 3 membres, a pour mission de s'assurer de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations répondent à cet objectif.

Au cours l'exercice 2007, il s'est réuni à trois reprises et le taux d'assiduité de membres du Comité a été de 100 %.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations, créé le 23 avril 2002 et composé de 2 membres, a pour mission de présenter au Conseil de Surveillance des avis concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux. Il s'est réuni deux fois au cours de l'exercice et s'assure régulièrement auprès d'experts extérieurs de la validité des choix effectués.

Thème 2 : Dispositif de contrôle interne

Définition et périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne s'inspire du cadre de référence défini par le Groupe en place établi sous l'égide de l'AMF.

Le contrôle interne est un processus, défini et mis en œuvre par la direction de l'entreprise, ayant pour vocation de garantir :

- la fiabilité de l'information comptable et financière ;
- l'efficacité dans la conduite des opérations de l'entreprise ;
- le respect des lois et des réglementations locales applicables ;
- la préservation du patrimoine de l'entreprise en s'assurant, entre autres, de la maîtrise des risques de fraude ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Directoire.

Le périmètre de contrôle interne intègre les filiales détenues à plus de 50 % ou consolidées par intégration globale.

Éléments clés du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Somfy SA s'appuie sur les *Somfy Management Principles*, charte dans laquelle sont définies les valeurs du Groupe ainsi que la structure de management et ses règles de fonctionnement.

Les valeurs du Groupe (International - Responsabilité - Performance) créent des repères et fédèrent les actions de l'ensemble des collaborateurs.

Organisation et délégations

Dans un objectif de développement et de couverture des marchés, Somfy SA cherche à renforcer les principes de management entrepreneurial, et de responsabilités aux différents échelons hiérarchiques et géographiques.

Conformément aux statuts de Somfy SA, les pouvoirs du Directoire, de son Président, et éventuellement du ou des directeurs généraux, sont ceux que leur confère la loi.

En outre, mais à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations de pouvoirs soient opposables aux tiers, la conclusion des opérations ci-après est subordonnée à une décision prise à l'unanimité par les membres du Directoire :

- l'achat, la vente d'immeubles ou de fonds de commerce ;
- les prêts dont le montant serait supérieur au tiers du capital social ;

- les emprunts d'un montant supérieur au tiers du capital social ;
- les cautions, avals et garanties entraînant un engagement supérieur au tiers du capital social ;
- toute convention, tout rapprochement, entente ou groupement avec d'autres commerçants ou sociétés, qui dépasse le cadre des relations normales de la société avec ses clients ou fournisseurs.

Somfy est organisé autour de trois grands groupes d'application qui sont :

- l'automatisation des volets roulants et stores de terrasse ;
- l'automatisation des stores d'intérieur et des solutions applicables dans les immeubles du tertiaire ;
- l'automatisation des portails et portes de garage.

Ces trois groupes d'application (ou *Business Groups*) sont responsables des aspects marketing, qualité, offre produits, développement & *engineering* de ces métiers.

Les unités de distribution de Somfy SA sont réparties en 9 zones géographiques au niveau mondial (*Business Areas*), chaque *Business Area* étant subdivisée en centres de profits (*Business Units*).

Par ailleurs, Somfy compte, outre la Direction Générale et la Direction Financière, les divisions suivantes : industrie & logistique, business & marketing Sud, business & marketing Nord, organisation & management, auxquelles s'ajoutent les Directions Juridique, Stratégique, Qualité, Alliances & Partenariats, dont les représentants font partie du Comité Stratégique.

Cette organisation a pour objectif d'exploiter le potentiel des segments de marché, de développer la présence et la proximité de Somfy dans tous les canaux de distribution et donc de dynamiser la croissance.

Dans le cadre de cette nouvelle

organisation, des règles de gouvernance ont été définies afin de préciser les missions des instances de décision du Groupe. Ces instances étant la Direction Générale (ou *Group Executive Board*), le Comité de Direction du Groupe (ou *Group Management Committee*) et le Comité Stratégique.

Principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants, détaillée dans le rapport du Directoire, est fixée par le Comité des Rémunérations. Celle-ci est étalonnée annuellement auprès d'experts et conforme au marché.

Elle comprend une part fixe et une part variable sur la base d'une grille d'objectifs prenant en compte la progression du résultat et la rentabilité des capitaux utilisés, critères auxquels s'ajoute le niveau de l'endettement pour ce qui concerne seulement le président du Directoire.

Les autres avantages, approuvés par le Conseil de Surveillance, sont constitués par :

- un régime de retraite complémentaire spécifique au président du Directoire ;
- un régime de retraite complémentaire pour les autres membres du Directoire ;
- l'attribution de plans de stocks options qui font l'objet d'un rapport spécial prévu par l'article L. 225-184 du Code de Commerce. Le président du Directoire ne bénéficie pas de plans de stocks options.

Processus stratégique, budgétaire et reporting

L'élaboration du budget s'effectue dans le cadre d'un processus stratégique annuel impliquant toutes les *Business*

Groups, Business Units ainsi que toutes les divisions, qui précisent leurs objectifs essentiels et leur plan à 3 ans, en ligne avec le cadre stratégique fixé par la Direction Générale.

Le budget global est élaboré dans le cadre d'un processus itératif impliquant tous les acteurs du Groupe. Il résulte de la consolidation des budgets locaux. Après approbation par la Direction Générale du Groupe, chaque manager devient responsable du respect de son propre budget.

La mesure de la réalisation des objectifs fixés dans les budgets s'effectue à travers un système de reporting mensuel et trimestriel matriciel, qui permet de sortir les résultats selon plusieurs axes (*Business Area, Business Unit, et Business Group*). Il comprend des éléments financiers classiques : comptes d'exploitation et indicateurs de bilan, et des indicateurs de performance non financiers.

Le reporting est complété par des rapports stratégiques, et une re-prévision trimestrielle des ventes et des résultats de l'année en cours. Ces éléments de mesure permettent de suivre la réalisation des objectifs et d'apporter les actions correctives, matriciellement et à tous les niveaux de responsabilité (consolidé, *Business Areas, Business Units, Business Groups*, sociétés juridiques, Départements, Services).

Par ailleurs, trois plans à 3 ans, en ligne avec la stratégie du Groupe et révisés annuellement, sont pilotés par la Direction. Il s'agit :

- du *product master plan* qui concerne le développement de l'offre produit ;
- du schéma directeur industriel et logistique en matière de moyens industriels ;
- du schéma directeur des systèmes d'information.

Traitement de l'information comptable et financière

Élaboration des états financiers

Somfy a défini un Système d'Information de Gestion (SIG), référentiel unique et commun pour ce qui concerne l'enregistrement comptable et financier.

Il se traduit par la définition et l'application à l'ensemble des entités contrôlées d'un plan comptable Groupe ainsi que par la définition et l'application des principales procédures de gestion (stocks, immobilisations, clients...) qui sont matérialisés dans le Manuel de Procédures du Groupe diffusé et mis à jour dans l'intranet du Groupe "Teepee".

La bonne application du plan de comptes, des procédures et de la fiabilité du reporting est contrôlée lors de visites en filiales au moins annuelles, planifiées par les services Comptable et Contrôle de Gestion du siège, dans le cadre des clôtures annuelle ou semestrielle. Elle est également vérifiée lors du processus budgétaire et du reporting mensuel.

L'équipe Groupe en charge de l'élaboration et du contrôle des états financiers est composée de la Direction Financière Groupe et de la Direction Comptabilité, Contrôle de Gestion et fiscalité Groupe représentée par son responsable et comprenant :

- l'équipe de consolidation ;
- l'équipe centrale de contrôle de gestion qui comprend également deux contrôleurs de gestion pour la *Business & Marketing Area Sud* et deux pour la *Business & Marketing Area Nord*.

Cette équipe s'appuie sur les contrôleurs de gestion localisés dans chaque *Business Area*, qui sont ses relais dans les 9 zones géographiques du Groupe. Chaque contrôleur de *Business Area* dispose d'un correspondant fonctionnel au siège.

Depuis leur création, chacun des 3 *Business Groups*, bénéficie également d'un contrôleur de gestion dédié.

Le contrôle de gestion sur la fonction recherche et développement a été renforcé au cours de l'exercice.

Une attention particulière est portée à l'analyse des risques au travers de la revue des provisions sur actif et pour risques et charges, ainsi que des engagements hors bilan.

À chaque clôture annuelle, les stocks sont vérifiés soit par le biais d'un inventaire physique complet, soit à travers une procédure physique d'inventaire tournant.

Les comptes clients font l'objet d'analyses de risque crédit pour le calcul des provisions. La société couvre par ailleurs son risque par le biais de contrats d'assurance-crédit clients, tant en France qu'à l'étranger.

Les achats, ventes et comptes de bilan intra-groupe font l'objet de confirmations mensuelles.

Les montants de stocks provenant du Groupe sont déterminés dans l'ensemble des entités afin d'éliminer les marges internes sur stocks.

Une réunion de pré-clôture est organisée chaque semestre avec le département juridique, pour identifier l'ensemble des risques et litiges éventuels ou déclarés et de calculer, en fonction de l'avancement des dossiers, les provisions pour risques et charges correspondantes.

La revue des différents contrats, des avals et garanties a également pour objet d'identifier les engagements à inscrire hors bilan.

Les liasses de consolidation, incluant : bilan, compte de résultat, l'ensemble des tableaux de flux, et les éléments d'annexes, sont ensuite envoyés au service Consolidation selon un planning prédéfini.

Contrôle des états financiers

Le service Consolidation, après contrôle de l'exhaustivité des informations financières, de la bonne application des procédures de clôture et des retraitements, de la réconciliation des comptes intra-groupe et de la justification de situation nette, procède à la consolidation des comptes dans le logiciel dédié.

Les comptes consolidés sont maintenant établis suivant les normes IFRS. Les options retenues ont par ailleurs été présentées puis validées par le Comité d'audit puis par le Conseil de Surveillance.

Communication financière

Après approbation des comptes par le Conseil de Surveillance, ceux-ci sont présentés à la communauté financière et publiés, pour les comptes annuels, dans un rapport largement diffusé.

Somfy SA satisfait aux obligations des sociétés cotées, publiant notamment ses chiffres d'affaires trimestriels ainsi que ses comptes semestriels dans le BALO. De plus, des réunions de présentation des résultats semestriels et annuels sont organisées chaque année sous l'égide de la SFAF.

Systèmes d'information

En remplacement des logiciels comptables et de gestion locaux, Somfy SA a poursuivi le déploiement du progiciel intégré BaaN ERP dans la majorité des pays européens.

Réalisé au Moyen-Orient, en Italie, aux États-Unis, au Maroc et dans certains pays d'Europe de l'Est, le déploiement de BaaN ERP se poursuivra en 2008, notamment au Brésil.

Concernant la zone Asie, l'ERP Accpac a été installé en Australie, en Corée, à Singapour, à Hong-Kong, en Chine et en Inde. En 2008, ce déploiement se poursuivra à Taiwan.

Pour les sociétés dans lesquelles un ERP (BaaN ou Accpac) est déployé, un paramétrage standard est inclus (comprenant plan comptable, suivi analytique et les procédures), conformément au SIG.

La réalisation du budget, du reporting mensuel, de l'analyse de la marge par famille de produits et de la consolidation statutaire au sein d'une même plateforme (Hyperion), mise en place au cours de l'exercice, a permis d'accroître l'homogénéité ainsi que la facilité d'analyse des informations.

Comité d'audit – Audit Interne

Organisation

Sous la supervision du Comité d'audit, le service d'audit interne rapporte au Président du Directoire.

Le service, composé du directeur de l'audit interne et de deux auditeurs, réalise des contrôles qui évaluent la bonne application des principes comptables, l'organisation et les systèmes mis en place dans l'entité auditée.

Un planning des missions d'audit, défini annuellement en collaboration avec la Direction de Somfy SA, est approuvé par le Directoire puis validé lors du Comité d'audit.

Ces missions permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité.

Le cas échéant, les faiblesses de contrôle interne identifiées sont communiquées et des recommandations émises.

Un suivi de la mise en place des recommandations est effectué un an après l'émission du rapport final.

Au 31 décembre 2007, la quasi-totalité des filiales du Groupe ont ainsi fait l'objet d'au moins un audit.

Fin 2007, un reporting a été réalisé par l'audit interne afin de recenser, sur la base de critères de contrôle interne clés, les faiblesses principales des entités contrôlées. Ce reporting devra déboucher courant 2008 sur un plan d'actions impliquant les échelons local et Groupe.

Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du Comité d'audit.

Deux fois par an, le directeur de l'audit interne présente le compte rendu de ses activités au Comité d'audit.

Une charte d'audit interne, cosignée début février 2005 par le président du Directoire, le président du Comité d'audit et le directeur de l'audit interne précise le rôle et le champ d'intervention de l'audit interne. Ce champ d'intervention se confond avec le périmètre de contrôle interne décrit précédemment (*voir Définition et périmètre du contrôle interne*).

Pilotage du contrôle interne

Le pilotage du contrôle interne visant une meilleure connaissance, communication et suivi des risques et des contrôles associés est réalisé au travers d'outils dédiés :

- Une plateforme Intranet, regroupant les données utilisées, recensées et collectées par l'audit interne en matière de contrôle interne.
- Un outil d'autoévaluation à destination des filiales intégrant un référentiel de

points de contrôle clés. Des campagnes sont réalisées sur un rythme annuel et les résultats, après analyse détaillée, font le cas échéant l'objet de recommandations. L'objectif est de couvrir l'ensemble des filiales et des processus du Groupe. Les exercices 2006 et 2007 ont principalement été consacrés aux filiales de distribution et aux processus correspondants.

L'évolution de ce projet, validé par le Comité d'audit début 2005, fait l'objet d'un suivi régulier par ce même Comité.

Cartographie des risques

Une cartographie des risques du Groupe a été réalisée au cours du second semestre 2005, permettant de recenser l'ensemble des risques.

Ainsi, a été prise en compte la menace qu'un événement, une action ou une inaction affectent :

- la capacité du Groupe à déployer sa stratégie et atteindre ses objectifs ;
- les principaux actifs nécessaires à la mise en œuvre de notre plan d'affaires (actifs corporels, incorporels, humains, image...) ;
- la capacité du Groupe à respecter sa charte de valeurs, ainsi que les lois et règlements applicables.

Les risques identifiés sont classés en deux catégories : les risques correspondant à des enjeux stratégiques forts et les risques opérationnels induits par le fonctionnement courant du Groupe.

Le suivi des premiers a été confié au Comité Stratégique et est intégré à la Revue Stratégique.

Les seconds font l'objet d'une analyse visant à s'assurer de l'existence de plans d'action adéquats (réalisés, en cours, ou à l'état de projet) permettant de les suivre et de les traiter. Ces risques et leur traitement font l'objet d'un suivi par les instances du Groupe.

Les principaux risques pris en considération sont liés à la position du Groupe sur son marché (risques impactant la part de marché et les marges, risques transitoires liés aux nouveaux segments de relais de croissance, risques liés au déploiement à l'international, risque de change), des risques liés aux activités cœur de métier du Groupe (défaillance clients, risques produits, risques industriels) et des risques liés aux activités de support (ressources humaines, systèmes d'information, finance).

Comité de Trésorerie – Trésorerie Groupe

Le Comité de Trésorerie, créé en mars 2003, regroupe les membres du Directoire et le Trésorier.

Il se réunit chaque mois afin de remplir son rôle d'observation, de décision et de mise en place de la politique en matière de gestion de la trésorerie.

Ses missions sont de deux types :

- d'ordre stratégique, visant à définir la politique globale en matière de Trésorerie Groupe, de financement, de gestion des risques de taux et de change et de placement. Elles intègrent également le suivi du haut du bilan (Capitaux propres) des filiales du Groupe ;
- d'ordre opérationnel, assurant le suivi régulier des actions de la Trésorerie Groupe qui sont présentées dans un tableau de bord mensuel.

L'optimisation, au plan international, de la gestion financière des liquidités du Groupe se traduit par l'implantation d'un système de *cash pooling* qui regroupe quasiment toutes les filiales en zone euro (à l'exception de l'Autriche et de la Grèce).

Aux États-Unis, un *cash pooling* en dollars des trois filiales du Groupe a été implémenté courant 2007.

La méthodologie mise en place est celle dite du *D-Zero Cash*, qui consiste quotidiennement à transférer dans un sens ou dans l'autre les excédents ou besoins de trésorerie de ces filiales.

Ce système a plusieurs avantages clairs dont l'optimisation des produits financiers nets, la réduction des frais financiers ainsi que la réduction de l'endettement global du Groupe.

La trésorerie Groupe qui dispose et disposera plus encore d'une visibilité sur l'ensemble des flux de trésorerie des filiales concernées pourra ainsi en optimiser l'utilisation.

Les filiales pourront être dégagées des contingences de gestion au quotidien des soldes de trésorerie tout en retirant une meilleure rémunération.

Ces mêmes filiales pourront, enfin, se concentrer sur l'optimisation de leur besoin en fonds de roulement, véritable enjeu de gestion de leur trésorerie.

L'optimisation des flux et la réduction du nombre de comptes bancaires notamment contribueront à améliorer la sécurité de ce processus.

Certifications et démarche qualité

Somfy SA est certifié ISO 9001 (Lloyd) depuis 1995, ce qui implique l'identification et la mise sous contrôle des processus.

Les sociétés concernées sont Somfy SAS, Simu SAS, Spirel SAS, Siminor Castres Sarl et WAY (regroupement Asa et Mingardi), Somfy Allemagne et Somfy Hollande.

Ces sociétés représentent la majeure partie des achats et de la production du Groupe.

De nombreux collaborateurs du Groupe sont ainsi impliqués dans cette démarche, incluant l'ensemble des services techniques.

Cette mise sous contrôle des processus se traduit par des guides méthodologiques décrivant les tâches

des métiers opérationnels et de support, des procédures, directives et autres référentiels mis à disposition de tous via une base de données et des guides d'application des normes.

Des audits de qualité interne sont définis dans le plan d'audit qualité annuel en fonction des orientations stratégiques et du plan produit de l'entreprise ; la direction de l'entreprise a un rôle majeur dans cette démarche qualité.

Les actions correctives ou préventives sont gérées au sein de chaque service opérationnel ou de support.

La liste des processus opérationnels et de support entrant dans le champ d'application du management de la qualité, ainsi que leurs indicateurs, documents de référence et comités de pilotage sont définis dans le manuel qualité de l'entreprise.

Couverture des risques – Assurances

La politique de prévention et de protection des risques du Groupe est définie par les services centraux en partenariat avec les assureurs concernés. La majorité des unités (+ 90 %) est assurée par des polices Groupe visant à garantir une couverture adéquate des risques aux meilleures conditions du marché. Il s'agit notamment des risques directs (incendie, vol...), pertes d'exploitation, responsabilité civile et transport de marchandises. Les autres unités sont couvertes par des assurances locales. Une police Groupe couvrant la Responsabilité Civile des mandataires sociaux et des dirigeants est également en vigueur.

**Le Président du Conseil
de Surveillance**

Résultats financiers Somfy SA

au cours des cinq derniers exercices

En milliers d'euros

1. Situation financière en fin d'exercice

a) Capital social	7 837	7 837	7 837	7 837	7 837
b) Nombre d'actions émises	7 836 800	7 836 800	7 836 800	7 836 800	7 836 800
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	–	–	–	–	–

2. Résultat global des opérations effectives

a) Chiffre d'affaires HT	2 220	3 111	4 807	3 216	1 571
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	22 832	63 452	80 432	87 332	70 907
c) Impôt sur les bénéfices	3 463	3 022	15 948	2 610	2 999
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	24 429	66 865	97 012	89 937	72 275
e) Montant des bénéfices distribués	32 915	36 049	37 617	40 751	43 102

3. Résultat des opérations réduit à une seule action

a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	3,36	8,48	12,30	11,48	9,43
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	3,12	8,53	12,38	11,48	9,22
c) Dividende versé à chaque action	4,20	4,60	4,80	5,20	5,50

4. Personnel

a) Nombre de salariés	6	9	7	6	5
b) Montant de la masse salariale	447	413	352	301	224
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	190	155	120	103	67



Documents financiers consolidés

Bilan consolidé actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/07 Net	31/12/06 Net
ACTIFS NON COURANTS			
Écarts d'acquisition	(9)	101 539	98 323
Immobilisations incorporelles nettes	(10)	24 623	21 593
Immobilisations corporelles nettes	(11)	163 137	152 118
Sociétés mises en équivalence	(13)	153 049	152 194
Actifs financiers	(14)	70 224	51 073
Autres créances	–	5 317	4 990
Impôts différés actif	(7)	17 401	16 912
Engagements envers le personnel	(23)	32	2
Instruments dérivés actifs	(22)	231	11
Total		535 553	497 216
ACTIFS COURANTS			
Stocks	(15)	96 028	83 304
Clients	(16)	127 958	121 536
Autres créances	(17)	12 268	14 180
Actifs d'impôt exigible	–	3 997	2 223
Actifs financiers	(14)	28 316	27 242
Instruments dérivés actifs	(22)	583	801
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(18)	89 398	100 046
Total		358 548	349 332
TOTAL ACTIF		894 101	846 548

Bilan consolidé passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/07	31/12/06
CAPITAUX PROPRES			
Capital		7 837	7 837
Prime		1 866	1 866
Autres réserves		535 039	459 860
Résultat de l'exercice		103 547	121 614
Part groupe	(26)	648 289	591 177
Minoritaires		102	118
Total		648 391	591 295
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	(19)	6 608	6 180
Autres passifs financiers	(20)	36 687	37 185
Autres dettes	-	4 357	4 313
Engagements envers le personnel	(23)	11 485	10 660
Impôts différés passif	(7)	31 850	30 738
Instruments dérivés passifs	(22)	2 290	0
Total		93 277	89 076
PASSIFS COURANTS			
Provisions courantes	(19)	4 975	4 592
Autres passifs financiers	(20)	12 737	10 143
Fournisseurs	-	78 409	83 210
Autres dettes	(24)	52 005	51 997
Dettes d'impôt	-	4 252	16 110
Instruments dérivés passifs	(22)	55	125
Total		152 433	166 177
TOTAL PASSIF		894 101	846 548

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	31/12/07	31/12/06
CHIFFRE D'AFFAIRES	(2)	720 222	655 171
Autres produits de l'activité	(3)	4 731	6 941
Achats consommés		- 241 818	- 212 646
Charges de personnel		- 206 739	- 188 667
Charges externes		- 122 497	- 114 319
Dotations aux amortissements		- 22 745	- 20 281
Dotations/reprises aux provisions courantes	(4)	1 183	43
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		132 337	126 242
Autres produits et charges opérationnels	(5)	- 1 152	- 7 757
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		131 185	118 485
<i>Produits financiers liés au placement</i>		3 929	2 251
<i>Charges financières liées à l'endettement</i>		- 4 789	- 3 284
Coût de l'endettement net		- 860	- 1 033
Autres produits et charges financières		- 648	1 072
RÉSULTAT FINANCIER	(6)	- 1 508	39
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		129 677	118 524
Impôts sur les bénéfices	(7)	- 38 847	- 38 326
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(13)	13 053	41 697
RÉSULTAT NET		103 883	121 895
Résultat attribuable au Groupe		103 547	121 614
Résultat attribuable aux minoritaires		336	281
Résultat par action (en euros)	(8)	13,60	15,77
Résultat dilué par action (en euros)		13,49	15,61

Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital ⁽¹⁾	Primes	Actions propres	Autres réserves	Écart de conversion	Réserves consolidées et résultat de l'exercice	Total capitaux propres (part groupe)	Minoritaires	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2005	7 837	1 866	- 10 700	42 840	2 259	456 074	500 175	74	500 249
Variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente	-	-	-	11 338	-	- 137	11 201	-	11 201
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	- 2 730	-	- 2 730	2	- 2 728
Produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	-	-	-	11 338	- 2 730	- 137	8 471	2	8 473
Résultat au 31/12/06	-	-	-	-	-	121 614	121 614	- 11	121 603
Total produits et charges	-	-	-	11 338	- 2 730	121 477	130 085	- 9	130 076
Opérations sur actions propres	-	-	- 3 023	-	-	485	- 2 538	-	- 2 538
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	- 36 561	- 36 561	-	- 36 561
Autres variations ⁽³⁾	-	-	-	-	-	16	16	53	69
Au 31 décembre 2006	7 837	1 866	- 13 723	54 178⁽²⁾	- 471	541 491	591 177	118	591 295
Variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente	-	-	-	18 116	-	- 130	17 986	-	17 986
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	- 3 212	-	- 3 212	- 5	- 3 217
Produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	-	-	-	18 116	- 3 212	- 130	14 774	- 5	14 769
Résultat au 31/12/07	-	-	-	-	-	103 547	103 547	8	103 555 ⁽⁴⁾
Total produits et charges	-	-	-	18 116	- 3 212	103 417	118 321	3	118 324
Opérations sur actions propres	-	-	- 22 284	-	-	624	- 21 660	-	- 21 660
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	- 39 586	- 39 586	- 14	- 39 600
Autres variations ⁽³⁾	-	-	-	-	-	37	37	- 5	32
Au 31 décembre 2007	7 837	1 866	- 36 007	72 294⁽²⁾	- 3 683	605 983	648 289	102	648 391

(1) Le capital social est composé de 7 836 800 actions d'une valeur nominale de 1€. Aucune modification n'est intervenue sur les années 2006 et 2007.

(2) Cf. les Notes 13 & 14.

(3) Changements de périmètre, différences de change sur des opérations en capital.

(4) Dans le cadre de la reconnaissance des puts accordés aux minoritaires; les intérêts minoritaires sont reclassés en dettes à hauteur des versements prévus (292K€ en 2006 et 328K€ en 2007).

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	Notes	31/12/07	31/12/06
Résultat net de l'ensemble consolidé		103 883	121 895
Dotations aux amortissements/actif (sauf actif courant)		22 249	27 838
Dotations/reprise de provisions/passif		218	- 80
Gains et pertes latents liés aux variations de justes valeurs		2 218	- 887
Gains et pertes de change latents		14	1 398
Charges et produits calculés et liés aux stocks options et assimilés		2 793	2 975
Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables		27 492	31 244
Résultat sur cession d'actifs		356	401
Quote-part de résultat des entreprises associées		- 13 053	- 41 697
Charge d'impôt différé		1 020	633
Capacité d'autofinancement		119 698	112 476
Coût de l'endettement financier net (hors éléments non décaissables)		627	1 440
Dividendes des sociétés non consolidées		- 1 032	- 912
Charges d'impôt (hors impôts différés)		37 827	37 693
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(27)	- 23 123	- 10 843
Impôts versés		- 51 711	- 13 417
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)		82 286	126 437
Décaissements liés aux acquisitions :			
– d'immobilisations incorporelles et corporelles		- 32 046	- 36 450
– d'actifs financiers non courants		- 1 331	- 3 642
Encaissements liés aux cessions :			
– d'immobilisations incorporelles et corporelles		1 896	540
– d'actifs financiers non courants		100	254
Variation des actifs financiers courants		- 160	- 9 532
Acquisition de sociétés, nette de la trésorerie acquise	(27)	- 8 796	- 5 130
Dividendes versés par les MEE		12 050	11 547
Dividendes versés par les sociétés non consolidées		1 032	590
Intérêts reçus		3 802	2 143
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS (B)		- 23 453	- 39 680
Augmentation des emprunts		3 163	89
Remboursement des emprunts		- 6 853	- 30 354
Augmentation nette de capital		-	107
Dividendes versés et acomptes		- 39 599	- 67 909
Mouvement sur les stocks options		- 22 044	- 3 035
Intérêts payés		- 4 367	- 3 862
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AU FINANCEMENT (C)		- 69 700	- 104 964
Incidence des variations des écarts de conv. sur la tréso. (D)		- 331	- 1 050
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A+B+C+D)		- 11 198	- 19 257
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	(27)	99 746	119 003
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	(27)	88 548	99 746

Annexe aux documents comptables consolidés

Somfy SA est une société à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur Euronext d'Euronext Paris (Compartiment A, code ISIN FR 0000120495).

Somfy est le leader mondial des moteurs et automatismes pour les ouvertures et les fermetures de la maison et du bâtiment. Ses principaux marchés sont la France, 28,2 % du chiffre d'affaires de l'exercice écoulé, l'Europe du Sud (20,4 %), l'Europe du Nord (14,9 %), l'Allemagne (13,5 %) et l'Amérique (9,7 %).

Les comptes consolidés du groupe Somfy SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 qui recouvre une période de 12 mois, étant précisé que le total du bilan est de 894 101 K€ et que le résultat net consolidé s'élève à 103 883 K€ (part du Groupe 103 547 K€), ont été arrêtés par le Directoire en date du 28 février 2008.

Règles et méthodes comptables

A – Base de préparation des états financiers consolidés

Conformité aux normes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Somfy au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont établis selon les normes internationales d'informations financières (les "IFRS") applicables à cette date et telles qu'approuvées par l'Union Européenne à la date de préparation de ces états financiers.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées

dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2006, à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants, adoptés dans l'Union Européenne dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2007 :

- l'amendement à l'IAS1 portant sur les informations à fournir sur le capital,
- la norme IFRS7 "Instruments financiers – informations à fournir",
- l'interprétation IFRIC7 "Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS29 – Information financière dans les économies hyperinflationnistes",
- l'interprétation IFRIC8 "Champs d'application d'IFRS2",
- l'interprétation IFRIC9 "Réévaluation des dérivés incorporés",
- l'interprétation IFRIC10 "Information financière intermédiaire et pertes de valeur (dépréciation)".

De même, le Groupe n'a appliqué aucune norme par anticipation, en particulier aucune des normes suivantes déjà publiées et d'application obligatoire ultérieure :

- l'amendement à IAS23 portant sur les coûts des emprunts applicable de manière obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2009,
- la norme IFRS8 "Secteurs opérationnels", applicable à partir du 1^{er} janvier 2009,
- l'interprétation IFRIC11 "Actions propres et transactions intra-groupe" applicable à partir du 1^{er} mars 2007,
- l'interprétation IFRIC12 "Accords de concessions de services" applicable à partir du 1^{er} janvier 2008,
- l'interprétation IFRIC13 "Programme de fidélité des clients" applicable à partir du 1^{er} juillet 2008,
- l'interprétation IFRIC14 "Limite des avantages économiques liés au surfinaancement d'un régime, obligations de financement minimum et leur interaction" applicable à partir du 1^{er} janvier 2008.

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

Certaines de ces normes sont susceptibles d'évolution ou d'interprétation dont l'application pourrait être rétrospective. Ces évolutions pourraient amener le Groupe à modifier ultérieurement les comptes consolidés retraités aux normes IFRS.

Comptes consolidés – Base de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€ 000) sauf indication contraire.

Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique à l'exception d'un certain nombre de comptes qui ont été évalués à la juste valeur et notamment les instruments dérivés.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Somfy SA et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Toutes les sociétés arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les comptes sociaux de chacune des sociétés du Groupe sont établis en accord avec les principes comptables et les réglementations en vigueur dans leurs pays respectifs. Ils font l'objet

de retraitements pour se conformer aux principes comptables en vigueur dans le Groupe.

Jugements et estimations

L'établissement de comptes consolidés dans le référentiel IFRS conduit la Direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- la dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels dont l'évaluation repose notamment sur des hypothèses de flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation, des valeurs terminales (Note 12 de l'annexe),
- les engagements de retraite dont l'évaluation se fonde sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles (Note 23 de l'annexe),
- les provisions pour risques,
- la valorisation des options liées aux plans de stocks options accordées aux salariés.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

B – Périmètre de consolidation

Regroupements d'entreprises

Lors d'une entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation existante, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

Un écart d'acquisition est calculé par différence entre la somme des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise évalués individuellement à leur juste valeur et le coût d'acquisition des titres de la société concernée.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées dès la date effective de prise de contrôle.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires n'étaient jusque-là pas traitées par le référentiel IFRS. Au 31 décembre 2007, le Groupe continue d'appliquer la méthode préconisée dans les textes français.

En cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis telle qu'elle ressort des comptes consolidés du Groupe avant l'acquisition, est comptabilisée en tant qu'écart d'acquisition.

Les normes IAS 27 et IAS 32 conduisent les groupes à enregistrer les engagements d'achat des intérêts minoritaires en dettes financières avec pour contrepartie la réduction des intérêts minoritaires et la reconnaissance éventuelle d'un écart d'acquisition complémentaire.

Le principe retenu en matière de comptabilisation des engagements de rachat d'intérêts minoritaires est décrit dans le paragraphe S de l'annexe.

La révision de la norme publiée par l'IASB le 10 janvier 2008, mais non encore adoptée par l'UE, indique que, les acquisitions d'intérêts minoritaires seront traitées par la norme IAS 27 ; celle-ci préconise que ce complément d'acquisition soit imputé directement en capitaux propres. Ce traitement comptable s'appliquera pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 et n'est pas rétroactif.

Modes de consolidation

Contrôle exclusif

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe a une participation, généralement majoritaire (pourcentage de contrôle supérieur à 50 %), et en détient le contrôle. La notion de contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une société affiliée afin d'obtenir les avantages de ses activités.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte "intérêts minoritaires". La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement au compte de résultat en tant qu'affectation du résultat de la période.

Influence notable

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'écart d'acquisition lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Le périmètre de consolidation est présenté dans la Note 33 de l'annexe.

C – Conversion des éléments en devises

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été établis en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions en devises constatées dans le compte de résultat sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires exprimés en devises comptabilisés au bilan sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat. Lorsque les positions ont fait l'objet d'une couverture de change, l'instrument dérivé est valorisé au bilan et la variation de la juste valeur est constatée en résultat. Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture (cf. Note 22 de l'annexe).

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis en euros :

- les actifs et passifs, y compris les écarts d'acquisition et les ajustements relatifs à la juste valeur en consolidation sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les différences de change latentes ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans les filiales étrangères sont inscrites en écarts de conversion en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle elles sont reconnues en résultat.

Aucune filiale du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

D – Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût, celui-ci étant l'excédent du coût des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils se sont dépréciés. Toute dépréciation constatée est irréversible.

Les écarts d'acquisition liés aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés dans le poste "titres mis en équivalence".

E – Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût, minorés des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles. Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

Les logiciels

Les logiciels développés en interne sont inscrits au bilan lorsque les deux conditions suivantes sont respectées :

- il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants ;
- son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les conditions définies par la norme IAS 38 en matière de capitalisation des coûts de développement doivent également être respectées (dont notamment la faisabilité technique

du projet, l'intention d'achever le logiciel, et la disponibilité des ressources). Somfy possède principalement deux types de logiciels :

1 – Les logiciels faisant l'objet d'un projet en 5 phases et déployés dans plusieurs pays sont amortis linéairement sur 10 ans.

Les 5 phases caractérisant la mise en place de ce type de projets informatiques sont les suivantes :

- la phase "initialisation", qui s'achève par la décision d'engager ou non une recherche de solution informatique à un problème posé,
- la phase "évaluation", qui se conclue par le choix de la solution, souvent le choix d'une licence,
- les phases "étude" et "réalisation", qui débouchent sur la décision d'engager le déploiement de la solution,
- la phase "mise en route", qui se termine avec le transfert de l'application aux services support. Cela correspond à la mise en service du logiciel.

Ces logiciels sont notamment liés au déploiement des systèmes d'information.

Les dépenses engagées pendant les phases "étude" et "réalisation" consacrées au développement, sont activables si l'ensemble des critères définis par la norme IAS 38 sont respectés.

2 – Les logiciels dits "prêts à l'emploi", c'est-à-dire dont l'exploitation par Somfy ne fait pas l'objet d'un projet en cinq phases, sont amortis en linéaire sur 4 ans.

Les brevets

Seuls les brevets acquis et les frais de dépôts y afférents sont activés. Ce poste recouvre essentiellement les systèmes électroniques basse tension, apportés par la société Harmonic Design.

Les brevets sont linéairement amortis sur leur durée de protection juridique.

Les frais de renouvellement des brevets sont constatés en charges de l'exercice.

Les frais de développement

Les frais de développements sont constatés à l'actif du bilan lorsque l'ensemble des critères définis par IAS 38 sont respectés :

- faisabilité technique du projet,
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs,
- la disponibilité des ressources,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Seuls les frais de développement issus des projets destinés au développement de nouveaux produits et menés en 5 phases sont activés :

- la phase "évaluation", qui consiste à produire les éléments d'évaluation permettant de prendre la décision d'engager ou non le projet ;
- la phase "pré-étude", qui a pour objectif de choisir les solutions techniques, valider la faisabilité du produit et la stratégie marketing de mise sur le marché ;
- la phase "étude", qui va permettre de figer la définition du produit, des moyens industriels, et des moyens commerciaux ;

- la phase "réalisation", qui consiste à qualifier le produit, mettre en place les moyens industriels sur les sites ainsi que les moyens commerciaux. Elle débouche également sur la définition des critères de clôture du projet ;
- la phase "lancement", qui se caractérise par la fabrication du produit et la qualification des moyens industriels et commerciaux.

Les deux premières phases intitulées "évaluation" et "pré-étude" constituent des phases de recherche. Les dépenses engagées sont donc constatées en charge de l'exercice.

Les dépenses engagées pendant les phases "étude" et "réalisation" consacrées au développement, sont activables si l'ensemble des critères définis par la norme IAS 38 sont respectés.

Les frais de développement activés sont amortis linéairement en fonction de la durée d'utilité (de 4 à 10 ans selon les produits développés).

Le montant des projets en cours est comptabilisé en tant qu'immobilisation incorporelle en-cours, jusqu'au démarrage de la phase "lancement", qui marque le début de la mise en service du projet.

Aucune valeur résiduelle n'est retenue au niveau du Groupe pour déterminer la base amortissable des immobilisations incorporelles.

Les coûts ultérieurs sont généralement constatés en charges de l'exercice.

F – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de production qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les coûts d'entretien courants sont constatés en charge de l'exercice.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation ci après :

- Immeubles : 20 à 30 ans
- Matériel et outillage : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Agencements et installations : 8 à 10 ans

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par Somfy, il n'a pas été identifié de composants significatifs.

Les dépenses ultérieures sont capitalisées si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'un actif, définis par la norme IAS 16, notamment s'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entreprise. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Les valeurs recouvrables des immobilisations corporelles sont revues lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

G – Contrats de location

Les contrats sont classés comme des contrats de location-financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Ces contrats sont qualifiés de contrats de location-financement lorsque les principaux indicateurs ci-dessous sont respectés (liste non exhaustive) :

- le transfert de la propriété au terme de la durée du contrat sur option,
- les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du contrat,
- la durée du bail couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur,
- la valeur actualisée des paiements minimaux doit être proche de la juste valeur du bien loué à la date de conclusion du contrat.

Les actifs financés dans le cadre de contrats de location-financement sont principalement constitués de biens immobiliers. Ils sont inscrits, dès le commencement du contrat, en immobilisations corporelles, au plus bas de la juste valeur des biens loués et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les immobilisations acquises via des contrats de location-financement sont amorties selon les mêmes durées que celles décrites précédemment si le Groupe estime qu'il obtiendra la propriété de l'actif au terme du contrat.

Autrement, l'actif est déprécié sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat

Les contrats qualifiés de location simple ne font pas l'objet de retraitement et les loyers payés constituent des charges de l'exercice, répartis si besoin selon une base linéaire.

H – Test de perte de valeur

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui doivent faire l'objet de tests de dépréciation annuels systématiques, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une identification des unités génératrices de trésorerie associées (UGT) a été effectuée au sein du groupe Somfy. Elles sont principalement constituées par les entités juridiques du Groupe qui ont été acquises à travers des opérations de croissance externe.

La valeur recouvrable des UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur des actifs diminués des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux d'évolution constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

La valeur recouvrable est ensuite comparée à la valeur comptable de l'UGT.

Si cette valeur est supérieure à la valeur nette comptable de l'UGT à la clôture de la période, il n'y a aucune dépréciation à constater.

Si au contraire, cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation de la différence doit alors être constatée en priorité sur l'écart d'acquisition et cette dépréciation est définitive.

Pour les autres actifs incorporels et corporels à durée de vie définie, une perte de valeur comptabilisée précédemment, est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la

dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable augmentée suite à une reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs. Après la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon égale sur la durée d'utilité restant à courir.

I – Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs évalués en juste valeur par résultat,
- les actifs disponibles à la vente,
- les prêts et créances (hors clients).

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de

la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

Le Groupe ne dispose pas à ce jour de ce type d'actif.

Actifs évalués en juste valeur par résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les valeurs mobilières de placement correspondant à la définition d'actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture et sont comptabilisées en actifs financiers courants. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les actifs disponibles à la vente

Les participations du Groupe dans des sociétés sur lesquelles il n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ni contrôle conjoint sont comptabilisées comme des actifs financiers disponibles à la vente.

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Les montants constatés en capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession de l'actif.

Les dividendes correspondants sont comptabilisés dans l'année de leur mise en distribution.

Si la juste valeur de ces actifs disponibles à la vente devient inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation sera constituée et comptabilisée au résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont présentés en actifs financiers non courants, excepté ceux présentant

une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs financiers courants.

Prêts et créances

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation sont constituées et comptabilisées au résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

Ce poste est essentiellement composé de dépôts et cautionnements versés auprès des différents bailleurs.

J – Stocks

Les matières, fournitures et les produits fabriqués sont évalués au coût d'achat ou de production selon les cas.

Le coût des stocks tient compte notamment des éléments suivants :

- la valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires ;
- les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont intégrés dans le coût de revient des stocks ;
- les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les dotations aux amortissements des biens concourant à la production ;

- les profits internes inclus dans les stocks sont éliminés ;
- les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

Les stocks et en-cours sont dépréciés lorsque leur valeur probable de réalisation est inférieure au prix coût d'achat ou de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminuée des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

K – Clients et autres débiteurs

Les créances clients et les autres débiteurs sont valorisés à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non-recouvrement appréciés au cas par cas.

L – Actions propres

Le Groupe possède des actions propres en vue :

- de régulariser le cours de Bourse par intervention systématique en contretendance,
- d'intervenir à l'achat ou à la vente en fonction du marché,
- de couvrir les plans de stock-options déjà attribués ou à attribuer.

Les actions propres, détenues directement par le Groupe ou à travers un contrat de liquidité, sont éliminées des capitaux propres.

Lors de leur cession, la contrepartie reçue est comptabilisée directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, aucun profit ou perte n'étant donc comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

M – Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et découverts bancaires) et aux liquidités en caisse.

Les équivalents de trésorerie sont principalement des OPCVM (actifs financiers détenus à des fins de transactions) qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

N – Provisions

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de restructurations, de risques environnementaux, de litiges et d'autres risques.

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait de l'existence d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain.

La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement.

Afin de couvrir les coûts inhérents aux garanties accordées aux clients, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision pour charges. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge d'exploitation.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

O – Avantages au personnel

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Un recensement de ces avantages accordés a été réalisé.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leurs engagements faisant l'objet d'une dette sous la rubrique "engagement envers le personnel".

Les différents régimes à prestations définies sont les suivants :

- les régimes d'indemnités de fin de carrière (IFC) pour l'ensemble des sociétés françaises en application des conventions collectives en vigueur,
- les régimes de retraite à prestations définies dans les filiales internationales (États-Unis et Hollande notamment).

En application de la norme IAS 19, les pertes/gains actuariels liés à l'expérience et/ou à la modification d'hypothèses actuarielles sont amortis dans les charges futures de chacune des sociétés sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés, ceci, après application d'un corridor de 10 % du maximum entre la valeur des engagements et la valeur des actifs de couverture.

Le coût des services passés est comptabilisé en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont déjà acquis lors de l'adoption du plan de retraite ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé.

Conformément à la norme IAS 19, les médailles du travail sont qualifiées comme étant des avantages à long terme octroyés aux salariés et sont provisionnées sur la base d'une évaluation actuarielle à chaque clôture. Les écarts actuariels sont comptabilisés en charge.

De même, le régime du "trattamento di fine rapporto" (TFR) s'appliquant aux sociétés italiennes est considéré comme des avantages à long terme.

Le Groupe a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises du droit individuel de formation, conformément à l'Avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du Comité d'Urgence du CNC relatif à la "Comptabilisation du droit individuel de formation - DIF". Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement. Une mention en annexe est faite du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes de la part des salariés.

Dans quelques cas limités où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme qui en résulte est provisionné dans les comptes de l'exercice, dès que l'obligation à l'égard du salarié est probable ou certaine.

P – Fournisseurs et autres créiteurs

Les fournisseurs et les autres créiteurs sont valorisés à leur valeur nominale.

Q – Paiements en actions

Certains employés du Groupe, y compris les dirigeants, reçoivent des options d'achat donnant le droit d'acquérir des actions Somfy à un prix fixé d'avance. Le Groupe n'octroie pas de bons de souscription d'action.

L'attribution effective de ces options est soumise à la réalisation de conditions. Chaque bénéficiaire doit être présent au sein du Groupe à la date de l'exercice de ses options. Pour certains d'entre eux, le droit d'exercer une partie de leurs options est également conditionné à la réalisation d'objectifs prédéfinis.

Le prix de ces options est calculé à la juste valeur selon le modèle Black & Scholes.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des options ainsi déterminée est amortie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu est enregistré en trésorerie par contrepartie des capitaux propres.

L'effet dilutif des options en circulation est reflété dans le calcul du résultat dilué par action.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés selon le principe exposé ci-dessus et font l'objet d'une valorisation.

R – Emprunts et coûts des emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts et les autres dettes porteuses d'intérêts sont évalués à leur juste valeur, sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. La juste valeur correspond généralement au montant de trésorerie reçu.

Les frais et primes d'émission d'emprunts sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

S – Engagements de rachat donnés aux minoritaires

Les normes IAS 27 et IAS 32 conduisent les groupes, en l'état actuel des textes, à enregistrer les engagements d'achat

des intérêts minoritaires fermes ou conditionnels en dettes financières, avec pour contrepartie la réduction des intérêts minoritaires. Le Groupe a opté pour la comptabilisation en écart d'acquisition, de la différence entre la juste valeur actualisée du prix d'exercice des options et le montant des intérêts minoritaires annulés en capitaux propres.

Cet écart d'acquisition est réajusté chaque année de la variation du prix d'exercice des options et de la variation des intérêts minoritaires. Ce traitement, qui est celui qui serait appliqué si les options étaient exercées aujourd'hui, est celui qui traduit le mieux la réalité de la transaction.

Le résultat des travaux de l'IFRIC et de l'IASB est susceptible de conduire à un traitement comptable différent de celui exposé ci-dessus.

T – Impôts sur les sociétés

Impôts courants

La convention d'intégration fiscale conclue entre la société Somfy SA et ses filiales directes et indirectes a été au 1^{er} juillet 2002 pour une nouvelle période de 5 ans avec un premier exercice de 6 mois.

Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2007 sont : Somfy SA, Somfy SAS, Spirel SAS, Simu SAS, CMC SARL, Somfy Development SAS, Siminor Technologies Castres SARL, Domis SA, Domaster SAS.

Par convention, la différence entre la somme des impôts calculés individuellement par chacune des sociétés et l'impôt du Groupe fiscal intégré constitue un produit comptabilisé dans le compte de résultat de la société tête de file.

En cas de sortie du Groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes sont indemnisées par Somfy SA selon des modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs établies selon les règles fiscales et sur les retraitements réalisés en consolidation dans le cadre de la mise en conformité avec les normes comptables du Groupe (conception étendue du calcul des impôts différés).

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux des sociétés non comprises dans l'intégration fiscale ou antérieurs à l'entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale sont reconnus lorsque les conditions définies par la norme IAS 12 sont remplies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ;
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent ;
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ; et

- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

S'il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

U – Les instruments financiers dérivés

Tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en Bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères traditionnels (marché de gré à gré).

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

Les variations de juste valeur sont donc portées immédiatement au compte de résultat financier.

Les instruments financiers dérivés consistent principalement en contrats de change à terme, en options sur devises, en swap de taux d'intérêt et sur actions.

La juste valeur des instruments dérivés est constatée au bilan sur des lignes spécifiques : Instruments dérivés actifs ou passifs courants ou non courants suivant la nature du bien couvert.

V – Actifs non courants destinés à être cédés

Un groupe doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente

si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de cet actif.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue ces actifs au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers.

Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

W – Résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net de la période au nombre moyen d'actions en circulation sur la période, sous déduction du nombre d'actions auto-détenues.

Seules les actions propres détenues par le Groupe et attribuées à la clôture à des plans de stocks options génèrent un effet dilutif dans le calcul du résultat par action dilué. Le Groupe n'a émis aucun titre donnant droit à terme au capital.

X – Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires est constitué par l'ensemble des produits des activités ordinaires des sociétés intégrées.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

Les produits des activités ordinaires sont constatés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les ventes de biens sont comptabilisées lors de leur livraison au client final.

Y – Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant est défini par la différence entre

- le résultat opérationnel comprenant l'ensemble des charges et des produits, à l'exception de celles et ceux qui proviennent des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités arrêtées ou en cours de cession et de l'impôt,
- et des autres charges et produits opérationnels.

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux éléments inhabituels, anormaux ou peu fréquents. Ils intègrent les plus ou moins value sur cessions d'actifs, les coûts de restructuration et les provisions qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant.

Le résultat opérationnel courant reflète la performance de l'entreprise.

Z – Résultat financier

Le résultat financier est composé de deux éléments :

Coût de l'endettement net

Il est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement ou de l'excédent financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux.

Autres produits et charges financières

Ils sont des produits et des charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et ne font pas partie du coût de l'endettement net.

AA – Information sectorielle

Le critère unique d'information sectorielle retenu est la zone géographique. En effet, la Direction prend ses décisions sur la base de cet axe stratégique en utilisant le reporting par zones géographiques comme outil clef d'analyse. L'axe géographique correspond par ailleurs à l'organisation fonctionnelle du Groupe.

Somfy ne disposant pas de secteur d'activité distinct, seule une information de premier niveau est donnée.

Notes annexes sur les comptes au 31 décembre 2007

1. FAITS MARQUANTS ET CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE

Somfy a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale BFT Spa, deux sociétés : **BFT Portugal et Gates System**. Ces 2 sociétés, distributeurs de produits BFT ont été acquises respectivement en mars 2007 et avril 2007 pour 1,5 M€ et 4,6 M€. Au 31 décembre 2007, elles réalisent respectivement 2,6 M€ et 4,4 M€ de chiffre d'affaires. Les écarts d'acquisition, quant à eux, s'élèvent à 1,7 M€ et 2,8 M€.

Somfy a acquis la société **PD Technology Ltd** pour 2,0 M€. Cette société anglaise fabrique des capteurs de détection pour portes de garage. PD Technology Ltd, intégrée dans les comptes Somfy depuis le 1^{er} janvier 2007, contribue au chiffre d'affaires pour 3,9 M€ et génère un écart d'acquisition de 0,4 M€.

Somfy sera tenue de déboursier un complément de prix de 300 KGBP si certains indicateurs de performances sont atteints. Au vu de la forte probabilité de réaliser ces objectifs, ce complément a déjà été intégré dans les comptes consolidés du Groupe.

Somfy a acquis début juillet 2007 pour 2,2 M€, 40 % de la société **Firstinnov**. Cette société développe et commercialise des systèmes électroniques de transfert de données et de contrôle sans fil, pour les marchés de la piscine, de l'automobile et de la domotique.

La transaction inclut une option d'achat sur le solde des titres Firstinnov que Somfy pourra exercer à partir de 2010.

2. INFORMATIONS SECTORIELLES

En application de la norme IAS14 "information sectorielle", le Groupe Somfy, n'ayant qu'un seul secteur d'activité, a retenu un niveau d'information sectorielle basé sur les secteurs géographiques par implantation des actifs.

Au 31 décembre 2007

En milliers d'euros	France	Allemagne	Europe du Nord	Europe de l'Est et Centrale	Europe du Sud	Asie Pacifique	Amérique	Éliminations entre zones	Total
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	441 247	103 224	99 717	36 436	221 566	38 159	61 964	- 282 091	720 222
Produits intra-secteurs	- 219 256	- 4 098	- 260	- 188	- 57 641	- 27	- 621	282 091	0
Résultat sectoriels (résultat courant opérationnel)	69 364	2 766	12 193	2 766	42 936	2 441	3 314	- 3 443	132 337
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	5	-	-	-	13 048	-	-	-	13 053
Résultat net sectoriel	79 731	1 623	9 430	1 920	45 405	1 175	1 582	- 36 983	103 883
Actifs sectoriels*	378 868	28 495	50 742	16 540	253 748	32 434	32 360	- 119 546	673 641
Actifs financiers disponibles à la vente sectoriels**	67 367	-	-	-	11	33	-	-	67 411
Sociétés mises en équivalence	2 474	-	-	-	150 575	-	-	-	153 049
Passifs sectoriels	202 275	17 024	24 076	9 862	70 449	16 712	11 795	- 106 483	245 710
Investissements sectoriels	24 526	787	460	511	7 722	1 226	1 296	-	36 528
Dotations aux amortissements des actifs sectoriels	- 14 902	- 1 477	- 722	- 446	- 3 693	- 536	- 970	-	- 22 746

* Hors actifs disponibles à la vente.

** Ce poste représente essentiellement la juste valeur des titres Agta Record.

La majorité des éliminations s'effectue entre la zone France, où se situent les zones de production, et les autres zones.

Au 31 décembre 2006

En milliers d'euros	France	Allemagne	Europe du Nord	Europe de l'Est et Centrale	Europe du Sud	Asie Pacifique	Amérique	Éliminations entre zones	Total
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	410 449	102 826	83 223	31 752	178 810	33 617	62 284	- 247 790	655 171
Produits intra-secteurs	- 213 720	- 3 960	- 335	- 281	- 29 212	- 29	- 253	247 790	0
Résultat sectoriels (résultat courant opérationnel)	80 123	3 452	9 485	2 246	28 721	1 766	4 648	- 4 199	126 242
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	29	-	-	-	41 668	-	-	-	41 697
Résultat net sectoriel	78 736	1 796	7 251	2 247	52 835	760	3 348	- 25 078	121 895
Actifs sectoriels*	369 220	36 533	40 457	15 778	234 059	30 685	36 082	- 116 759	646 055
Actifs financiers disponibles à la vente sectoriels**	48 255	-	-	34	10	-	-	-	48 299
Sociétés mises en équivalence	270	-	-	-	151 924	-	-	-	152 194
Passifs sectoriels	207 468	23 735	25 161	8 103	66 273	13 797	15 395	- 104 679	255 253
Investissements sectoriels	18 267	613	392	316	7 523	6 925	1 397	0	35 433
Dotations aux amortissements des actifs sectoriels	- 13 403	- 1 390	- 521	- 445	- 3 100	- 491	- 931	0	- 20 281

* Hors actifs disponibles à la vente.

** Ce poste représente essentiellement la juste valeur des titres Agta Record.

La majorité des éliminations s'effectue entre la zone France, où se situent les zones de production, et les autres zones.

Les prix de transfert entre les secteurs géographiques sont définis sur la base d'un prix de cession interne calculé à partir du prix de revient des produits fabriqués.

Ce prix de cession est déterminé pour l'ensemble de l'exercice.

Le Groupe, produisant une information détaillée sur la base des secteurs géographiques par implantation des actifs, doit fournir également un chiffre d'affaires selon la localisation des clients.

	31/12/07	31/12/06	N/N-1	N/N-1 à cours et périmètre constants
En milliers d'euros				
France	203 027	187 619	8,2 %	6,3 %
Allemagne	97 540	96 658	0,9 %	0,8 %
Europe du Nord	107 493	91 912	17,0 %	9,0 %
Europe de l'Est et Centrale	50 819	42 601	19,3 %	16,5 %
Europe du Sud	146 894	128 695	14,1 %	11,5 %
Asie Pacifique	44 820	38 662	15,9 %	17,6 %
Amérique	69 629	69 024	0,9 %	6,8 %
Total	720 222	655 171	9,9 %	8,3 %

3. AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Production immobilisée	2 595	4 618
Prestations de services	1 645	1 742
Autres produits	491	581
Autres produits de l'activité	4 731	6 941

Les autres produits recouvrent essentiellement des indemnités d'assurance.

La production immobilisée se compose de certains frais de développement comptabilisés dans l'année.

4. DOTATIONS AUX PROVISIONS COURANTES

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Dotation/reprise sur provisions pour risques et charges	1 183	43
Dotations aux provisions courantes	1 183	43

Les autres dotations pour provisions liées aux stocks, à la garantie et au personnel ont été affectées aux charges y afférentes.

Les reprises de provisions pour risques et charges effectuées en 2007 sont liées à des opérations dénouées en notre faveur.

5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Dotation/reprise sur provisions non courantes	- 724	- 272
Autres éléments non courants	- 72	232
– Produits non courants	4 104	559
– Charges non courantes	- 4 176	- 327
Perte ou gain sur cessions d'immobilisations	- 356	- 402
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	- 7 315
Autres produits et charges opérationnels	- 1 152	- 7 757

Au 31 décembre 2007, les charges non courantes intègrent principalement des restructurations effectuées au sein du Groupe. Quant aux produits non courants, ils sont liés à des dénouements d'opérations de gestion favorables à la société, telles que des litiges.

Au 31 décembre 2006, Somfy a déprécié le solde de l'écart d'acquisition (soit 7,3 M€) afférent à sa filiale italienne WAY, dont le taux de croissance de l'activité pourrait s'infléchir les prochaines années.

6. RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Coût net de l'emprunt	- 860	- 1 033
– Produits financiers liés aux placements	3 929	2 251
– Charges financières liées à l'endettement	- 4 789	- 3 284
Effets de change	245	160
Autres	- 893	912
Résultat financier	- 1 508	39

7. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

7.1. RATIONALISATION DU TAUX D'IMPÔT

En milliers d'euros

	31/12/07	31/12/06
Résultat avant impôt	129 677	118 524
<i>Mali de fusion lié à des réorganisations</i>	–	– 2 904
<i>Quote part des frais et des charges sur dividendes</i>	1 800	1 176
<i>Dépréciation liée à l'impairment test</i>	–	7 315
<i>Autres</i>	1 286	2 001
Différences permanentes	3 086	7 588
Résultat taxé à taux réduit*	– 10 948	– 10 035
Résultat taxable au taux courant	121 815	116 077
Taux de l'impôt en France	34,40 %	34,40 %
Charge d'impôt recalculé au taux courant français	41 904	39 930
Impôt à taux réduit*	1 697	1 555
<i>Du différentiel de taux courant des pays étrangers</i>	– 7 508	– 3 356
<i>Des pertes fiscales de l'exercice, des exercices antérieurs non reconnues, des déficits utilisés</i>	1 219	– 232
Effet du différentiel de taux	– 6 289	– 3 588
Crédits d'impôt	– 956	– 878
Autres taxes et divers	2 491	1 307
Impôt du Groupe	38 847	38 326
Taux effectif	29,96 %	32,34 %
dont impôt exigible :	37 827	37 693
dont impôt différé :	1 020	633

* Les redevances taxées à taux réduit (15,5 %).

Déficits activés et utilisés

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux des sociétés non comprises dans l'intégration fiscale ou antérieurs à l'entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale n'ont pas été activés, lorsqu'il est peu probable que les résultats futurs taxables soient suffisants pour absorber les pertes fiscales antérieures non utilisées. Les montants de ces déficits s'élèvent à 7 674 K€ en 2007 et 9 030 K€ en 2006 (au taux de droit commun).

Aucun impôt différé actif n'a été constaté en 2007 sur les déficits fiscaux nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

7.2. IMPÔTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Impôts différés passifs		
– Actifs financiers disponibles à la vente	1 023	1 721
– Sociétés mises en équivalence	800	800
Total	1 823	2 521

La différence entre la juste valeur et le coût historique des actifs disponibles à la vente affecte directement les réserves ainsi que l'impôt s'y afférant.

7.3. ANALYSE PAR NATURE

En milliers d'euros	31/12/07 Actif	31/12/06 Actif	Impact compte de résultat
Impôts différés sur retraitements liés aux normes et sur différences temporaires dont	9 376	8 722	770
– IDA liés aux méthodes de provisions	2 669	2 188	534
– IDA liés aux retraites	2 287	2 162	151
– IDA liés aux dettes fiscales et sociales	1 956	1 856	96
Impôts différés sur marges internes	8 025	8 122	177
Autres	0	68	– 68
Total	17 401	16 912	879

En milliers d'euros	31/12/07 Passif	31/12/06 Passif	Impact compte de résultat
Impôts différés sur retraitements liés aux normes et sur différences temporaires dont :	30 664	29 384	2 036
– IDP liés aux changements des taux d'amortissements	11 879	12 093	– 214
– IDP liés aux crédits baux	5 934	5 537	398
– IDP liés à l'activation des frais de développement	4 161	3 412	749
Impôts différés sur marges internes	889	1 021	– 102
Impôts différés sur élimination des provisions intra groupe	297	333	– 35
Total	31 850	30 738	1 899

8. RÉSULTAT PAR ACTION

	31/12/07	31/12/06
Résultat net – part du groupe en K€	103 547	121 614
Nombre total d'actions (1)	7 836 800	7 836 800
Actions propres* (2)	221 438	127 307
Nombre d'actions à retenir (1) - (2)	7 615 362	7 709 493
Résultat net par action en euros	13,60	15,77

* représentent la totalité des actions propres détenues par Somfy SA.

Il a été procédé au rachat de 110 000 actions propres en mars 2007. Ces actions seront affectées à la couverture de futurs programmes d'options sur actions ou autres allocations aux salariés ou mandataires sociaux.

	31/12/07	31/12/06
Résultat net – part du groupe en K€	103 547	121 614
Nombre total d'actions (1)	7 836 800	7 836 800
Actions propres** (2)	161 022	45 750
Nombre d'actions à retenir (1) - (2)	7 675 778	7 791 050
Résultat net dilué par action en euros	13,49	15,61

** Sont exclues les actions propres attribuées à des plans de stock-options.

Les actions propres acquises par Somfy SA et attribuées à la clôture à des plans de stocks options contribuent au résultat dilué par action.

Le nombre d'actions composant le capital social n'a pas été modifié.

9. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

En milliers d'euros	Valeur 31/12/06	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Autres	Valeur 31/12/07
BFT SpA	77 507	5 079	- 263	64	82 387
Simu SAS	1 862	-	-	-	1 862
WAY SRL	0	-	-	-	0
Cootherm Participation	10 470	-	-	- 899	9 571
Stehle	1 379	-	-	- 1 243	136
Domis	1 091	-	-	-	1 091
Lian Da	5 693	-	- 222	297	5 768
Divers	321	454	- 51	-	724
Total	98 323	5 533	- 536	- 1 781	101 539
Gaviota & Simbac SL*	9 068	-	-	-	9 068
Faac Spa*	1 243	-	-	-	1 243
Firstinnov*	0	1 888	-	-	1 888
Total	108 634	7 421	- 536	- 1 781	113 738

* Les écarts d'acquisition liés aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés dans le poste "sociétés mises en équivalence".

En milliers d'euros	Valeur 31/12/05	Variation de périmètre	Dépréciation	Écarts de conversion	Valeur 31/12/06
BFT SpA	76 660	847	-	-	77 507
Simu SAS	1 862	-	-	-	1 862
WAY SRL	7 315	-	- 7 315	-	0
Cootherm Participation	0	10 470	-	-	10 470
Stehle	0	1 379	-	-	1 379
Domis	1 091	-	-	-	1 091
Lian Da	578	5 171	-	- 56	5 693
Divers	309	-	-	12	321
Total	87 815	17 867	- 7 315	- 44	98 323
Gaviota & Simbac SL*	9 068	-	-	-	9 068
Faac Spa*	1 243	-	-	-	1 243
Total	98 126	17 867	- 7 315	- 44	108 634

* Les écarts d'acquisition liés aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés dans le poste "sociétés mises en équivalence".



• Somfy a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale BFT Spa, deux sociétés : **BFT Portugal** et **Gates System**. Ces deux sociétés, distributeurs de produits BFT ont été acquises respectivement en mars 2007 et avril 2007 pour 1,5 M€ et 4,6 M€. Au 31 décembre 2007, elles réalisent 2,6 M€ et 4,4 M€ de chiffre d'affaires. Les écarts d'acquisition, quant à eux, s'élèvent à 1,7 M€ et 2,8 M€.

La mise en conformité avec les normes a eu des impacts non significatifs sur les situations nettes de ces deux sociétés.

• Somfy a acquis la société **PD Technology Ltd** pour 2,0 M€. Cette société anglaise fabrique des capteurs de détection pour portes de garage. PD Technology Ltd, intégrée dans les comptes Somfy depuis le 1^{er} janvier 2007, contribue au chiffre d'affaires pour 3,9 M€ et génère un écart d'acquisition de 0,4 M€.

Lors de l'acquisition, les brevets ont été valorisés à leur juste valeur à hauteur de 0,8 M€.

Somfy sera tenue de déboursier un complément de prix de 300 K GBP si certains indicateurs de performances sont atteints. Au vu de la forte probabilité de réaliser ces objectifs, ce complément a déjà été intégré dans les comptes consolidés du Groupe.

• Somfy a acquis début juillet 2007 pour 2,2 M€, 40 % de la société Firstinnov. Cette société développe et commercialise des systèmes électroniques de transfert de données et de contrôle sans fil, pour les marchés de la piscine, de l'automobile et de la domotique.

La transaction inclut une option d'achat sur le complément des titres First Innov que Somfy pourra exercer à partir de 2010.

Cette société est consolidée selon la méthode de mise en équivalence et à dégager un goodwill de 1,9 M€.

Des compléments d'informations concernant ces acquisitions sont compris dans la note 27.3.

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	Frais de développement	Brevets et marques	Logiciels	Autres	En-cours et avances	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier	3 035	5 346	23 704	635	7 043	39 763
Acquisitions	–	144	1 409	34	3 161	4 748
Cessions	– 98	–	– 396	–	–	– 494
Incidence des variations du cours de change	–	– 484	– 77	– 15	–	– 576
Incidence des variations de périmètres	–	1 641	–	–	–	1 641
Autres mouvements	8 201	8	673	– 8	– 7 633	1 241
au 31 décembre 2007	11 138	6 655	25 313	646	2 571	46 323
Amortissement cumulé au 1^{er} janvier	– 338	– 1 839	– 15 588	– 405	0	– 18 170
Dotations aux amortissements de l'exercice	– 1 289	– 545	– 2 211	– 74	–	– 4 119
Cessions	–	–	377	–	–	377
Incidence des variations du cours de change	–	143	63	5	–	211
Incidence des variations de périmètres	–	–	–	–	–	0
Autres mouvements	–	–	1	0	–	1
au 31 décembre 2007	– 1 627	– 2 241	– 17 358	– 474	0	– 21 700
Valeur nette au 31 décembre 2007	9 511	4 414	7 955	172	2 571*	24 623

* Dont 2 253 K€ d'en-cours de frais de développement.

En milliers d'euros	Frais de développement	Brevets et marques	Logiciels	Autres	En-cours et avances	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier	103	5 209	21 273	680	6 838	34 103
Acquisitions	–	484	537	43	4 770	5 834
Cessions	–	–	– 90	– 9	–	– 99
Incidence des variations du cours de change	–	– 377	– 69	– 15	–	– 461
Incidence des variations de périmètres	–	0	385	0	–	385
Autres mouvements	2 932	30	1 668	– 64	– 4 565	1
au 31 décembre 2006	3 035	5 346	23 704	635	7 043	39 763
Amortissement cumulé au 1^{er} janvier	– 12	– 1 605	– 13 051	– 353	0	– 15 021
Dotations aux amortissements de l'exercice	– 326	– 434	– 2 227	– 57	–	– 3 044
Cessions	–	–	89	–	–	89
Incidence des variations du cours de change	–	110	60	3	–	173
Incidence des variations de périmètres	–	–	– 365	0	–	– 365
Autres mouvements	–	90	– 94	2	–	– 2
au 31 décembre 2006	– 338	– 1 839	– 15 588	– 405	0	– 18 170
Valeur nette au 31 décembre 2006	2 697	3 507	8 116	230	7 043*	21 593

* Dont 6 883 K€ d'en-cours de frais de développement.

Les frais de développement remplissant les critères d'IAS38 sont activés et sont des actifs incorporels générés en interne. Au 31 décembre 2007, ils représentent 13 391 K€ en valeur brute dont 2 253 K€ d'en-cours.

Le montant des frais de recherche et de développement constatés en charges au cours de l'exercice s'élève à 30,8 M€ (net de la production immobilisée).

Il n'existe pas d'engagements contractuels en vue de l'acquisition d'immobilisations incorporelles.

Aucun actif incorporel n'est à durée de vie indéfinie.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

11.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR NATURE

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Instal techn, mat. & outillage	Autres	En-cours et avances	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier	12 288	92 995	149 260	32 466	8 361	295 370
Acquisitions	–	1 632	9 981	5 957	14 009	31 579
Cessions	– 114	– 617	– 5 786	– 3 422	–	– 9 939
Incidence des variations du cours de change	– 9	– 59	– 392	– 554	– 23	– 1 037
Incidence des variations de périmètres	79	317	72	698	–	1 166
Autres mouvements	–	1 146	4 371	1 596	– 8 754	– 1 641
au 31 décembre 2007	12 244	95 414	157 506	36 741	13 593	315 498
Amortissement cumulé au 1^{er} janvier	– 113	– 29 241	– 92 146	– 21 752	0	– 143 252
Dotations aux amortissements de l'exercice	– 2	– 3 324	– 11 493	– 3 881	–	– 18 700
Cessions	–	309	4 744	2 753	–	7 806
Incidence des variations du cours de change	–	37	217	323	–	577
Incidence des variations de périmètres	–	–	– 10	– 423	–	– 433
Autres mouvements	–	– 45	1 686	–	–	1 641
au 31 décembre 2007	– 115	– 32 264	– 97 002	– 22 980	0	– 152 361
Valeur nette au 31 décembre 2007	12 129	63 150	60 504	13 761	13 593	163 137

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Instal techn, mat. & outillage	Autres	En-cours et avances	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier	11 982	86 823	124 623	31 649	10 296	265 373
Acquisitions	–	1 825	6 943	4 939	10 171	23 878
Cessions	– 165	– 63	– 2 003	– 1 669	–	– 3 900
Incidence des variations du cours de change	– 9	– 52	– 305	– 423	– 29	– 818
Incidence des variations de périmètres	480	1 275	7 594	1 653	34	11 036
Autres mouvements	–	3 187	12 408	– 3 683	– 12 111	– 199
au 31 décembre 2006	12 288	92 995	149 260	32 466	8 361	295 370
Amortissement cumulé au 1^{er} janvier	– 108	– 25 808	– 75 201	– 21 780	0	– 122 897
Dotations aux amortissements de l'exercice	– 5	– 3 176	– 11 169	– 3 128	–	– 17 478
Cessions	–	60	1 584	1 326	–	2 970
Incidence des variations du cours de change	–	35	198	236	–	469
Incidence des variations de périmètres	–	– 4	– 5 335	– 1 163	–	– 6 502
Autres mouvements	–	– 348	– 2 223	2 757	–	186
au 31 décembre 2006	– 113	– 29 241	– 92 146	– 21 752	0	– 143 252
Valeur nette au 31 décembre 2006	12 175	63 754	57 114	10 714	8 361	152 118

Les actifs corporels significatifs (bâtiments, matériel industriel et outillages) utilisés n'ont pas de valeur nette comptable égale à zéro.

11.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Valeur brute		
Terrains	5 137	5 137
Bâtiments	48 940	48 940
Bâtiments en cours	4 913	–
Installations techniques, mat./outillage	1 076	1 076
Total	60 066	55 153
Amortissement cumulé		
Terrains	–	–
Bâtiments	– 13 543	– 11 923
Installations techniques, mat./outillage	– 636	– 529
Total	– 14 179	– 12 452
Valeur nette au 31 décembre	45 887	42 701

L'échéancier des paiements minimaux non actualisés et actualisés relatifs aux contrats de location-financement se présente de la façon suivante :

En milliers d'euros	Dette 2007 non actualisée	Dette 2007 actualisée
À un an au plus	5 732	4 430
Plus d'un an et moins de 5 ans	17 999	14 989
À plus de 5 ans	9 503	8 503
Total	33 234	27 922

En milliers d'euros	Dette 2006 non actualisée	Dette 2006 actualisée
À un an au plus	5 366	4 275
Plus d'un an et moins de 5 ans	18 037	14 862
À plus de 5 ans	8 643	8 113
Total	32 046	27 250

11.3. HYPOTHÈQUES

Les immobilisations corporelles données en garantie de dettes bancaires s'élève à 2 797 K€.

12. TEST DE PERTE DE VALEUR

Au 31 décembre 2007, comme chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices de pertes de valeur, le Groupe Somfy a, conformément aux dispositions de la norme IAS36, réexaminé la valeur des écarts d'acquisition associés aux Unités Génératrices de Trésorerie. Le Groupe définit les UGT en se basant sur la manière dont il supervise l'écart d'acquisition et dont il obtiendra les avantages économiques futurs.

La valeur recouvrable des UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur des actifs diminués des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue à partir de la méthode des Discounted Cash Flow (Cash flow calculé sur 5 ans).

Les cash flows ont été évalués à partir des budgets et des plans à long terme.

Ces cash flows ont été projetés sur plusieurs années en introduisant des taux

de croissance spécifiques et cohérents avec les taux de croissance historiques du Groupe.

Le taux de croissance retenu pour la projection des cash flows à l'infini est de 1,8 %.

Le taux d'actualisation en 2007 et 2006 des cash flows a été déterminé à partir notamment de données de marché. (9,0 % pour les sociétés européennes, et 11,0 % pour les sociétés de la zone US et 11,4 % pour la société chinoise).

Au 31 décembre 2007, les tests de perte de valeur n'ont donné lieu à aucune dépréciation.

Au 31 décembre 2006, la valeur actualisée de l'UGT Way était devenue inférieure à la valeur nette comptable.

Le solde de l'écart d'acquisition (soit 7,3 M€) a donc été totalement déprécié. Cette perte de valeur s'expliquait essentiellement par une concurrence de plus en plus forte sur les segments des produits d'entrée de gammes sur

lesquels Way est positionnée. Celle-ci risquait de se traduire par une stagnation des volumes produits, ainsi qu'un resserrement des marges. Aucun autre actif n'avait été déprécié.

Parallèlement, pour les actifs à durée de vie déterminée et dont l'utilisation est indépendante des autres actifs, aucun indice de perte de valeur n'a été relevé au cours de l'exercice.

Analyse de la sensibilité

Le Groupe a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation en fonction de différentes hypothèses de taux de croissance à long terme et de taux d'actualisation.

Ces analyses de sensibilité (variation de +/- 10 % du taux d'actualisation et de +/- 20 % du taux de croissance à l'infini) n'ont pas d'impact sur les conclusions des tests de dépréciation.

13. SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

En milliers d'euros	Montant au 31/12/07	Montant au 31/12/06
Quote-part de capitaux propres à l'ouverture	152 194	118 618
Variation de périmètre*	2 200	–
Variation de juste valeur**	– 2 135	3 533
Quote-part de résultat de l'exercice	13 053	41 697
Dividendes versés	– 12 050	– 11 547
Écarts de conversion	– 213	– 107
Quote-part de capitaux propres à la clôture**	153 049	152 194

* Acquisition de la société Firsinov.

** La juste valeur porte d'une part sur des actifs financiers disponibles à la vente détenus par FAAC (32 162 K€ en 2007 et 34 297 K€ en 2006) et d'autre part sur les impôts différés liés à un frottement fiscal (– 800 K€ en 2007 et 2006).

Les Groupes Faac et Gaviota-Simbac composent la quasi totalité du poste “sociétés mises en équivalence”.

La quote-part de résultat du 31 décembre 2006 comprenait une importante plus-value de cession sur terrain et bâtiments (de 84,4 M€ après impôts) réalisée par Faac, filiale italienne consolidée par mise en équivalence. Somfy avait donc intégré, dans ses résultats 2006, pour sa quote-part de 34,0 %, un supplément de résultat de 28,7 M€.

En milliers d'euros

31/12/07

31/12/06

Faac détenue à 34 %

Chiffre d'affaires	173 819	154 939
Résultat opérationnel courant	32 403	32 562
Résultat net (part Groupe)	31 464	115 132
Total bilan	436 575	439 339
Situation nette (part Groupe)	382 201	390 640
Écart d'acquisition résiduel	1 243	1 243

En milliers d'euros

31/12/07

31/12/06

Gaviota-Simbac détenue à 46,5 %

Chiffre d'affaires	80 685	77 350
Résultat opérationnel courant	9 373	9 286
Résultat net	4 897	5 427
Total bilan	69 347	65 620
Situation nette	22 185	18 916
Écart d'acquisition résiduel	9 068	9 068

14. ACTIFS FINANCIERS

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Actifs financiers disponibles à la vente	95 601	75 443
– Titres de participations non contrôlés*	66 411	46 298
– Valeurs mobilières*	29 190	29 145
Prêts**	884	899
Autres	2 055	1 973
Actifs financiers non courants et courants	98 540	78 315
Exigibles dans le délai d'un an	28 316	27 242
Actifs financiers non courants	70 224	51 073

* La différence entre la juste valeur et le prix d'acquisition des actifs disponibles à la vente représente 22 402 K€ en 2006 (20 682 K€ net d'impôts différés) et 86 406 K€ en 2007 (85 383 K€ net d'impôts différés).

** Dont une provision de 122 K€ au 31/12/07 et de 153 K€ au 31/12/06.

Les actifs financiers exigibles dans le délai d'un an sont composés de valeurs mobilières.

La rubrique "autres" concerne essentiellement les dépôts et cautionnements.

La société Agta Record, dont le pourcentage de détention au 31 décembre 2007 est de 24,89 % ne réunit pas les conditions permettant une consolidation par mise en équivalence. En effet, Somfy détient plus de 20 % de la société Agta Record mais ne dispose d'aucune influence notable pour les raisons suivantes :

- elle n'est pas représentée au Conseil d'Administration,
- elle ne participe pas au processus d'élaboration des politiques,
- aucune transaction n'existe entre Somfy et Agta Record.

La participation dans Agta Record est donc considérée comme étant "disponible à la vente" et est évaluée à sa juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Au 31 décembre 2007, la juste valeur s'élève à 65,1 M€.

15. STOCKS

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Valeurs brutes		
Matières premières et autres approvisionnements	35 129	29 484
Produits finis et marchandises	68 634	62 615
TOTAL	103 763	92 099
Provisions	- 7 735	- 8 795
Valeurs nettes	96 028	83 304

En milliers d'euros	Valeur 31/12/06	Dotations nettes	Écart de conversion	Autres mouvements	Valeur 31/12/07
Provisions sur stocks	- 8 795	1 016	108	- 64	- 7 735

16. CLIENTS

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Valeur brute	134 179	127 086
Provision	- 6 221	- 5 550
Valeur nette	127 958	121 536

En milliers d'euros	Valeur 31/12/06	Dotations nettes	Écart de conversion	Autres mouvements	Valeur 31/12/07
Provisions sur clients	- 5 550	- 595	63	- 139	- 6 221

Les clients sont des créances à moins d'un an.

Des contrats d'assurance crédit, tant en France qu'à l'international, permettent de limiter les conséquences des défaillances clients. La part du chiffre d'affaires déclaré par rapport aux ventes totales est de l'ordre de 50 %.

17. AUTRES CRÉANCES

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Valeurs brutes		
Créances sur le personnel	952	774
Autres taxes (dont TVA)	6 382	6 350
Charges constatées d'avance	3 834	3 379
Autres créances	1 100	3 677
Total	12 268	14 180

Les autres créances classées en "courant" sont des créances à moins d'un an.

18. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Trésorerie	34 101	50 659
Équivalents de trésorerie	55 297	49 387
Trésorerie et équivalents de trésorerie	89 398	100 046

Les équivalents de trésorerie sont principalement des dépôts à terme dont l'échéance est inférieure à 3 mois et des OPVCM monétaires euros.

Le taux moyen de rentabilité est proche de 3,88 %.

19. PROVISIONS

19.1. PROVISIONS NON COURANTES

En milliers d'euros	Provisions pour garantie	Provisions pour litiges	Provision pour agents	Provisions pour risques et divers	Total 2007
au 1^{er} janvier	4 076	101	616	1 387	6 180
Dotations	288	865	74	251	1 478
Reprises utilisées	–	– 52	–	– 5	– 57
Reprises non utilisées	–	–	–	– 1 202	– 1 202
Incidence des variations de change	– 38	–	–	–	– 38
Autres mouvements	– 1 237	226	–	1 258	247
au 31 décembre	3 089	1 140	690	1 689	6 608

Les dotations nettes des reprises utilisées ou non impactent le résultat opérationnel pour – 294 K€ et les autres produits et charges opérationnelles pour + 513K€.

19.2. PROVISIONS COURANTES

En milliers d'euros	Provisions pour garantie	Provisions pour litiges	Provisions pour risques et divers	Total 2007
au 1^{er} janvier	2 131	1 522	940	4 593
Dotations	382	454	1 079	1 915
Reprises utilisées	–	– 288	– 290	– 578
Reprises non utilisées	–	– 563	– 149	– 712
Incidence des variations de change	– 27	–	–	– 27
Autres mouvements	–	– 216	–	– 216
au 31 décembre	2 486	909	1 580	4 975

Les dotations nettes des reprises utilisées ou non impactent le résultat opérationnel pour 127 K€ et les autres produits et charges opérationnels pour – 752 K€.

20. PASSIFS FINANCIERS

20.1. ANALYSE PAR CATÉGORIES

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Emprunts auprès des établissements de crédits	21 058	18 444
Emprunts en crédit bail	27 922	27 250
Emprunts et dettes financières divers	444	1 634
Passifs financiers non courants et courants	49 424	47 328
Exigibles dans le délai d'un an	12 737	10 143
Passifs financiers non courants	36 687	37 185

20.2. ANALYSE PAR ÉCHÉANCES

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
À un an au plus	12 737	10 143
Plus d'un an et moins de 5 ans	22 716	23 765
À plus de 5 ans	13 971	13 420
Total	49 424	47 328

20.3. ANALYSE PAR TAUX

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Taux variable (<i>Swap et Corridor pour 39,8 M€</i>)	47 986	44 699
Taux fixe	999	1 017
Sans taux	439	1 612
Total	49 424	47 328

Le coût moyen de la dette est d'environ de 4,26 %.

20.4. ANALYSE PAR DEVISE

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Euros	43 685	42 799
USD	2 138	2 210
Autres	3 601	2 319
Total	49 424	47 328

20.5. DETTES COUVERTES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

En milliers d'euros	Dettes garanties au 31/12/07	Sûretés réelles* au 31/12/07
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 173	22 797

* Les sûretés réelles portent sur des bâtiments et des titres de participations.

20.6. LES COVENANTS

Au 31 décembre 2007, Somfy SA dispose d'autorisations d'emprunts moyen terme (lignes de crédit confirmées) totalisant 120 M€ auprès de 5 établissements bancaires, et non utilisées.

La mise à disposition de ces financements par les établissements de crédit est soumise à l'engagement pris par Somfy SA de respecter des covenants financiers portant sur la structure financière du Groupe (dettes financières/capitaux propres) et sur sa capacité de remboursement (dettes financières/CAF). Somfy SA respecte l'ensemble des covenants au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2006, Cotherm Participations SA a souscrit à un emprunt de 15 M€ dans le cadre du LBO.

La mise à disposition de ce financement par les établissements de crédit est soumise à l'engagement pris par Cotherm SAS de respecter des covenants financiers.

Deux des ratios (dettes financières nettes/EBE retraité) et (Cash flow libre / Service de la dette) ne sont pas respectés au 31 décembre 2007. Le non-respect de ces deux ratios est essentiellement dû à un décalage important de trésorerie entre 2007 et 2008. En effet, Cotherm

a financé en fonds propres une partie de l'extension du bâtiment de Vinay mais ne recevra que début 2008 le prix de cession de l'ancien bâtiment. De plus, Cotherm a supporté des frais non récurrents liés à cette extension.

Ni le business model de Cotherm, ni le classement de cette dette dans les dettes non courantes ne sont remis en cause.

21. ANALYSE DE L'EXCÉDENT FINANCIER NET

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Passifs financiers	49 424	47 328
Actifs financiers	30 180	30 120
– Valeurs mobilières	29 190	29 145
– Divers	990	975
Trésorerie et équivalent de trésorerie	89 398	100 046
Excédent financier net	70 154	82 838

22. GESTION DU RISQUE

Risque de change

L'exposition au risque de change de Somfy est liée d'une part aux ventes intra groupe de produits manufacturés au départ de France (ces ventes sont libellées en devises locales) et d'autre part à la conversion en monnaie de comptabilisation (Euro) des comptes des filiales en date de clôture.

Plus de 70 % de notre chiffre d'affaires consolidé est cependant réalisé sur la zone Euro.

Les instruments financiers dérivés consistent principalement en contrats de change à terme, en options sur devises.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture. Les variations de juste valeur sont donc portées immédiatement au compte de résultat financier.

Celles-ci s'élèvent à + 528 K€ au 31 décembre 2007 contre + 602 K€ au 31 décembre 2006 soit un impact résultat de – 74 K€.

31/12/07	Couverture d'éléments inscrits au bilan	Couverture d'éléments hors bilan	Total en milliers d'euros	Juste valeur en milliers d'euros	Types
AUD	1 164	1 244	2 408	65	Vente à terme, Accumulateur
CAD	989	919	1 908	– 2	Vente à terme, Accumulateur
CHF	303	3 060	3 363	– 1	Vente à terme
GBP	1 509	0	1 509	111	Vente à terme
HUF	0	801	801	8	Vente à terme, Accumulateur
JPY	743	961	1 704	135	Vente à terme
PLN	443	807	1 250	– 52	Vente à terme
SEK	913	1 639	2 552	77	Vente à terme
SGD	0	1 021	1 021	18	Vente à terme
USD	5 781	9 271	15 052	169	Vente à terme, Accumulateur
	11 845	19 723	31 568	528	

31/12/06	Couverture d'éléments inscrits au bilan	Couverture d'éléments hors bilan	Total en milliers d'euros	Juste valeur en milliers d'euros	Types
AUD	1 711	1 013	2 724	13	Vente à terme, Accumulateur
CHF	508	3 330	3 838	27	Vente à terme, Accumulateur, Option
GBP	849	5 684	6 533	- 59	Vente à terme
JPY	1 128	0	1 128	97	Vente à terme
SEK	656	4 906	5 562	- 66	Vente à terme
USD	4 342	10 064	14 406	590	Vente à terme, Accumulateur
	9 194	24 997	34 191	602	

Risque de taux

La dette financière de l'ensemble des sociétés du Groupe est majoritairement à taux variable. Les couvertures de taux portent sur un nominal de 39,8 M€ au 31 décembre 2007 contre 14,8 M€ en 2006.

La juste valeur des swaps représente un passif net de 131 K€ en 2007 contre un passif net de 85 K€ en 2006.

Le Groupe ne fait pas de couverture de taux fixe contre taux variable.

Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose essentiellement sur des crédits baux et des ouvertures de crédits moyen terme. Celles-ci sont utilisées occasionnellement étant donné l'excédent financier du Groupe.

Le Groupe n'utilise aucun crédit revolving et ne pratique pas la titrisation.

Risque sur placements

Compte tenu de la composition de son portefeuille de valeurs mobilières de placement, le Groupe n'est pas exposé au risque de fluctuation de cours si ce n'est sur les actions autodétenues. Les titres en autocontrôle détenus par la société mère sont neutralisés en consolidation dans les réserves et n'ont donc aucune incidence sur le résultat du Groupe.

Les autres titres Somfy SA et Damar-tex détenus par la société mise en équivalence Faac sont maintenus dans la valeur d'équivalence de ce sous groupe et contribuent donc aux réserves consolidées.

Risque action

Le Groupe a conclu, en 2007, un contrat d'equity swap qui ne porte pas sur des actions propres mais sur des titres hors groupe. Il a été contracté auprès d'un établissement financier.

Le Groupe est exposé au risque de variation de valeur de ce contrat d'equity swap d'un montant notionnel maximal de 16,5 M€. Cet instrument est enregistré en juste valeur dans les états financiers du Groupe, les variations de valeur étant comptabilisées en autres charges financières.

La juste valeur ressort à - 1,9 M€ au 31 décembre 2007.

Une variation de +/- 1,0 % du sous-jacent, fait varier la juste valeur de +/- 7,4 % par rapport à sa valeur du 31 décembre 2007, ce qui représente +/- 140 K€.

23. AVANTAGES AU PERSONNEL

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés.

Les variations entre les exercices 2007 et 2006 peuvent s'analyser de la façon suivante :

Indemnités de départ à la retraite – France

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle	Écarts actuariels et services passés
31 décembre 2006	8 354	- 1 710	6 644	4 591	2 053
Charges nettes de l'exercice :	627	- 32	595	1 105	- 510
– Coût des services rendus et coût financier	627	–	627	627	0
– Rendement du fonds	–	– 32	– 32	– 32	0
– Étalement des écarts/ des services passés	–	–	0	510	– 510
– Contributions payées par les participants	–	–	0	0	0
Cotisations versées	–	- 344	- 344	- 344	0
Prestations servies	- 378	304	- 74	- 74	0
Écarts actuariels générés	9	- 10	- 1	0	- 1
Variations de change	–	–	0	0	0
Variation de périmètre	–	–	0	0	0
31 décembre 2007	8 612	- 1 792	6 820	5 278	1 542

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle	Services passés
31 décembre 2005	5 294	- 1 289	4 005	4 005	0
Charges nettes de l'exercice :	- 24	- 70	- 94	636	- 730
– Coût des services rendus et coût financier	- 24	0	- 24	- 24	–
– Rendement du fonds	0	- 70	- 70	- 70	–
– Étalement des écarts/ des services passés	0	0	0	730	- 730
Cotisations versées	0	- 459	- 459	- 459	0
Prestations servies	- 152	152	0	0	–
Services passés	2 783	0	2 783	0	2 783
Variations de change	0	0	0	0	–
Variation de périmètre	453	- 44	409	409	–
31 décembre 2006	8 354	- 1 710	6 644	4 591	2 053

Indemnités de départ à la retraite – Autres

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle	Écarts actuariels
31 décembre 2006	16 881	- 13 744	3 137	1 792	1 345
Charges nettes de l'exercice :	907	- 419	488	548	- 60
– Coût des services rendus et coût financier	907	–	907	907	0
– Rendement du fonds	–	– 347	– 347	– 347	0
– Étalement des écarts	–	–	0	60	– 60
– Contributions payées par les participants	–	– 72	– 72	– 72	0
Cotisations versées	–	- 559	- 559	- 559	0
Prestations servies	- 76	53	- 23	- 23	0
Écarts actuariels générés	104	- 59	45	0	45
Variations de change	– 703	510	– 193	– 54	– 138
Variation de périmètre	–	–	0	0	0
31 décembre 2007	17 113	- 14 218	2 895	1 704	1 192

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle	Écarts actuariels
31 décembre 2005	14 198	- 12 189	2 009	967	1 042
Charges nettes de l'exercice :	1 800	- 626	1 174	1 256	- 82
– Coût des services rendus et coût financier	1 800	0	1 800	1 800	0
– Rendement du fonds	0	– 626	– 626	– 626	0
– Étalement des écarts	0	0	0	82	– 82
Cotisations versées	0	- 318	- 318	- 318	0
Prestations servies	- 58	30	- 28	- 28	0
Écarts actuariels générés	745	- 231	514	0	514
Variations de change	– 671	457	– 214	– 85	– 129
Variation de périmètre	867	– 867	0	0	0
31 décembre 2006	16 881	- 13 744	3 137	1 792	1 345

Médailles du travail et Jubilé

	31/12/06	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/07
En milliers d'euros					
Dettes actuarielles	1 050	83	- 39	-	1 094

	31/12/05	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/06
En milliers d'euros					
Dettes actuarielles	1 270	- 195	- 25	-	1 050

TFR – Trattamento Di Rapporto

	31/12/06	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/07
En milliers d'euros					
Dettes	3 225	651	- 499	-	3 377

	31/12/05	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/06
En milliers d'euros					
Dettes	2 923	780	- 478		3 225

L'écart actuariel au 31 décembre 2007 s'élève à 1 384 K€ contre 1 345 K€ au 31 décembre 2006.

Un nouveau régime de retraite complémentaire a été mis en place en 2006 par la société CMC (SARL). Ce régime s'applique à la catégorie

des Cadres de Direction et Cadres supérieurs en position III-C, ainsi qu'aux Directeurs salariés, selon les catégories définies dans la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie. Le coût des services passés s'élève à 2 053 K€ au 31 décembre 2006 et est amorti sur la durée restant

à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis aux salariés. L'impact sera d'environ de 700 K€ par an.

L'impact des prestations définies sur le compte de résultat affecte les coûts de personnel à hauteur de 1 653 K€.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Au 31 décembre

Taux d'actualisation

	2007	2006
France	4 %	4 %
Allemagne	4,50 %	5 %
États-Unis	6 %	6 %
Italie	n/a	n/a
Autres	1 % – 4,5 %	2 % – 5 %

Rendement à long terme attendu des actifs des régimes

France	2,4 – 3,5 %	3,5 %
Allemagne	5 % – 6 %	5 % – 6 %
États-Unis	6 %	6 %
Italie	n/a	n/a
Autres	2,3 % – 4,5 %	2,3 % – 4,5 %

Augmentation future des salaires

France	1,4 – 2,8 %	2,80 %
Allemagne	1 %	1 %
États-Unis	2 %	2 %
Italie	n/a	n/a
Autres	2,5 – 3,5 %	2,5 – 3,5 %

Le Droit individuel de formation a donné lieu au 31 décembre 2007 à la comptabilisation d'une provision à hauteur de 185 K€. Les droits au titre du DIF s'élevaient à 47 589 heures au 31 décembre 2006 contre 90 205 heures à la clôture de l'exercice 2007. Le montant des droits utilisés sur l'exercice est peu significatif.

24. AUTRES DETTES

En milliers d'euros

	31/12/07	31/12/06
Dettes sociales	41 693	41 061
Dettes fiscales	7 602	8 298
Produit constatés d'avance	1 054	744
Autres	1 656	1 894
Total	52 005	51 997

Les autres dettes classées en "courant" sont des dettes à moins d'un an.

25. PAIEMENTS EN ACTIONS

Selon IFRS2, les stock-options sont évaluées à valeur de marché lors de leur attribution, puis être amorties dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des salariés (5 ans) pour tous les plans attribués à compter du 7 novembre 2002.

Ces opérations ont été évaluées selon le modèle de Black & Sholes, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur de l'avantage ainsi octroyé et prend notamment en compte différents

paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêt sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

Un nouveau plan a été attribué en 2006 portant sur 36 200 options d'achat d'actions Somfy pour le prix de 185 €. L'attribution effective de ces options est soumise à la réalisation de conditions. Chaque bénéficiaire doit être présent au

sein du Groupe à la date de l'exercice de ses options. De plus, pour certains d'entre eux, le droit d'exercer une partie de leurs options est également conditionné à la réalisation d'objectifs prédéfinis.

L'amortissement annuel est calculé par un expert extérieur sur les deux plans concernés.

Au 31 décembre 2007, le coût représente 384 K€ et est comptabilisé en charges de personnel (505 K€ en 2006).

Date du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options exercables ajustées*	Prix d'exercice de l'option (en euros)	Prix d'exercice de l'option ajusté* (en euros)	Date limite de levée des options
17/07/2001	51	21 000	6 188	78,00	65,35	31/01/2008
05/12/2002	54	20 300	17 695	100,00	97,70	31/01/2009
1/12/2003	62	20 150	20 088	128,00	125,05	31/01/2010
31/03/2006	96	36 200	–	185,00	–	31/03/2011

*Ajustements suite à la séparation du Groupe Damart et suite à la distribution exceptionnelle de réserves du 27 décembre 2005.

Les mouvements intervenus en 2006 et 2007 sur les plans d'options sur actions sont les suivants :

	2007		2006	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (€)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (€)
Options non exercées au 1^{er} janvier	81 557	140,68	60 983	96,10
Options attribuées	–		37 710	181,36
Options annulées	– 3 079	161,07	– 359	109,43
Options exercées	– 18 062	87,14	– 16 777	65,25
Options non exercées à fin de période	60 416	154,92	81 557	140,68
Options exercables à fin de période	26 066	115,27	25 269	88,44

Au 31 décembre 2007, les plans non exercés sont les suivants :

Plan du	Prix d'exercice (€)	Nombre d'options non exercées	Durée de vie résiduelle jusqu'à l'échéance des options (en jours)
Plan du 17/07/2001	65,35	1 450	31
Plan du 05/12/2002	97,70	6 155	397
Plan du 01/12/2003	125,05	18 461	762
Plan du 03/04/2006	185,00	34 350	2 282

26. DÉTAILS DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Nombre total d'actions	7 836 800	7 836 800
Actions propres	221 438	127 307
Valeur nominale	1 €	1 €
Dividendes proposés	5,50 €	5,20 €

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de la société donne droit à une voix.

Certaines actions se voient toutefois conférer un droit de vote double à condition qu'elles soient libérées et qu'elles justifient d'une inscription nominative de quatre ans au moins au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

Les capitaux propres se ventilent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Capital	7 837	7 837
Réserve légale	791	791
Prime d'émission	1 866	1 866
Écarts de conversion	- 3 683	- 471
Autres réserves	537 931	459 540
Résultat de l'exercice	103 547	121 614
Capitaux propres (part Groupe)	648 289	591 177

* L'impact des actions propres et des justes valeurs est explicité dans le tableau des variations des capitaux propres.

27. DÉTAILS DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

27.1. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	99 746	119 003
Trésorerie et équivalent de trésorerie	100 046	122 316
Découverts bancaires	- 300	- 3 313
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	88 548	99 746
Trésorerie et équivalent de trésorerie	89 398	100 046
Découverts bancaires	- 850	- 300

27.2. LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les dettes et créances sur immobilisations sont comprises, dans le tableau de flux de trésorerie, en activité d'investissement et représentent - 0,4 M€ au 31 décembre 2007 contre - 1,0 M€ en 2006.

Durant l'année 2007, le Groupe a acquis des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant total de 36,5 M€, dont 4,9 M€ au moyen de contrats de location financement.

En 2006, les acquisitions d'immobilisations incorporelles comprennent des rachats de part de marché (5,7 M€) effectués essentiellement par la filiale Lian Da et imputés au niveau du bilan en écarts d'acquisition.

27.3. ACQUISITION ET CESSION DES FILIALES NETTES DE LEUR TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2007, ce poste a été affecté par les acquisitions de Gates System, BFT Portugal, PD Technology et de Firstinnov.

Les justes valeurs des actifs acquis et des dettes prises en charge sont les suivantes :

En milliers d'euros	Total
Écart d'acquisition	7 134
Immobilisations nettes	2 367
Actif d'impôt différé	111
Stocks	1 249
Clients	2 511
Autres créances courantes	294
Actifs d'impôt exigible	24
Trésorerie et équivalent de trésorerie net	1 096
Passif d'impôt différé	- 351
Autres dettes non courantes	- 585
Emprunts courants et non courants	- 866
Provisions non courantes	- 35
Fournisseurs	- 2 128
Autres dettes courantes	- 887
Dettes d'impôt	- 354
Quote-part acquise des MEE	312
Coût d'acquisition total	9 892
Moins : trésorerie acquise	- 1 096
Flux de trésorerie résultant de l'acquisition déduction faite de la trésorerie acquise	8 796

Au 31 décembre 2006, ce poste a été affecté principalement par l'acquisition de Cotherm.
Les justes valeurs des actifs acquis et des dettes prises en charge sont les suivantes :

En milliers d'euros	Total
Écart d'acquisition	12 795
Immobilisations nettes	4 635
Stocks	7 035
Clients	7 021
Autres créances	1 236
Disponibilités	5 011
Emprunts	- 17 085
Fournisseurs	- 3 868
Autres dettes et provisions	- 6 576
Minoritaires	- 56
Coût d'acquisition total	10 148
Moins : trésorerie acquise	- 5 011
Flux de trésorerie résultant de l'acquisition déduction faite de la trésorerie acquise	5 137

27.4. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENTS

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Variation des stocks nets	- 13 056	- 11 358
Variations des clients nets	- 5 310	- 12 011
Variation des fournisseurs	- 5 773	12 016
Variation autres créances et dettes	1 016	510
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	- 23 123	- 10 843

28. LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements du Groupe se décomposent comme suit :

Engagements donnés :

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Avals, cautions donnés*	3 605	24 600
Intérêts sur emprunts restant à couvrir	8 191	7 967
Loyers restant à payer sur locations simples	10 746	6 490
Achats de cuivre à terme	149	149
Ventes de devises à terme	19 723	24 997
Total	42 414	64 203

* Y compris une caution, en 2006, de 24,6 M€ donnée par Somfy SA sur un emprunt remboursé par anticipation en 2004, dont la main levée a été effectuée en 2007, échéance finale prévue initialement au contrat.

Les intérêts sur emprunts restant à courir sont calculés uniquement sur les emprunts ayant des échéances connues et non sur les lignes de crédit court terme où les tirages sont aléatoires.

Engagements reçus :

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Avals, cautions reçus	2 031	1 000
Lignes de crédit non utilisées	109 121	130 704
Total	111 152	131 704

29. INFORMATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT

La majorité des sites de production réalise uniquement des activités d'assemblage qui, par nature, sont non polluantes. Le Groupe n'est donc pas exposé à un risque significatif en matière environnementale. Néanmoins, des mesures de tri sélectif sont menées dans chacun des sites et des actions de réduction de consommation d'énergie (chauffage, électricité) ont été mis en œuvre dans l'usine principale de production (Cluses/France).

Dans ce contexte, aucune provision n'est requise au titre du risque environnemental.

30. INFORMATION RELATIVE AU PERSONNEL

30.1. EFFECTIFS MOYENS

L'effectif du groupe Somfy au 31 décembre 2007 y inclus les intérimaires et les temps partiels transcrits à temps complet :

	31/12/07	31/12/06
Effectif moyen	4 712	4 179

31. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées sont :

- la société mère,
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité,
- les filiales,
- les entreprises associées,
- les co-entreprises,
- les membres du Directoire et du Comité de direction.

31.1. TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Il s'agit des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions avec les parties liées se font sur base de prix de marché.

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Chiffre d'affaires	4 642	4 578
Autres produits	260	469
Achats de marchandises	2 600	3 327
Autres charges	54	79
Intérêts reçus	20	23
Clients	1 790	1 704
Fournisseurs	417	589
Prêts	800	800

31.2. RÉMUNÉRATIONS BRUTES ALLOUÉES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Avantages à court terme	1 566	1 814
Avantages postérieurs à l'emploi*	111	127
Paieement en actions	63	81

* Y inclus le coût des services passés.

Le paiement en action représente le coût des plans de stocks options de 2003 et 2006.

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent aux coûts liés à un nouveau régime de retraite complémentaire mis en place en 2006 par la société CMC (SARL) et dont deux membres du Directoire bénéficient.

32. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

- Somfy SA a acquis sur le marché, en date du 18 janvier 2008, un nombre d'actions de la société Agta Record tel qu'elle détient depuis cette date 3 438 928 actions Agta Record, soit 25,88 % du capital et des droits de vote de cette société. Le franchissement du seuil de 25 % a été régulièrement déclaré à l'Autorité des Marchés Financiers le 25 janvier 2008, laquelle a rendu sa décision sous le n° 208C0186 publiée au BALO du 30 janvier 2008.

- Somfy a signé en date du 6 novembre 2007 un protocole visant à l'acquisition de la société Zurflüh-Feller. Fondée en 1920, la société Zurflüh-Feller, installée à Autechaux-Roide (Doubs), et d'un effectif de l'ordre de 400 salariés, est spécialisée dans la conception et la fabrication de composants et d'accessoires pour volets roulants (treuils, attaches, enrouleurs, manivelles...). Fortement intégrée industriellement, elle maîtrise totalement sa production et sa qualité, et détient un important portefeuille de brevets. Ses clients sont les fabricants et les distributeurs de volets roulants.

Zurflüh-Feller a réalisé en 2006 un CA HT de 58 M€, dont 6 % à l'export, principalement en Allemagne. La société a connu depuis 1986 une croissance ininterrompue, et dispose d'un potentiel de développement sur de nouveaux segments de marché ainsi qu'à l'international.

La réalisation définitive de l'opération est soumise aux conditions suspensives usuelles.

L'objectif de cette opération pour Somfy est d'accélérer le développement de Zurflüh-Feller, en particulier à l'international, en mettant à sa disposition l'expérience acquise par Somfy dans ce domaine.

33. PÉRIMÈTRE

Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre.

Raison sociale	Siège	% de contrôle 31/12/07	% d'intérêt 31/12/07	% d'intérêt 31/12/06
Somfy SA	74300 Cluses (France)	(mère)		
Sociétés consolidées par intégration globale				
Somfy SAS	74300 Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Spirel SAS	73660 St Rémy de Maurienne (France)	100,00	100,00	100,00
Somfy GmbH	Rottenburg (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
Somfy Ges.mb H.	Elsbethen-Glasenbach (Autriche)	100,00	100,00	100,00
Somfy KFT	Budapest (Hongrie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Sp zoo	Varsovie (Pologne)	100,00	100,00	100,00
Somfy Spol sro	Praha (Tchéquie)	100,00	100,00	100,00
Somfy AB	Limhamn (Suède)	100,00	100,00	100,00
Somfy BV	Hoofddorp (Pays-Bas)	100,00	100,00	100,00
Somfy Systems Inc.	Cranbury NJ (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
Somfy Italia SRL	Trezzano sul Naviglio (Italie)	100,00	100,00	100,00
Somfy AG	Bassersdorf (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Somfy K.K.	Yokohama (Japon)	100,00	100,00	100,00
Somfy Espana SA	Barcelone (Espagne)	100,00	100,00	100,00
NV Somfy SA	Zaventem (Belgique)	100,00	100,00	100,00
Somfy Middle East Co Ltd	Limassol (République de Chypre)	100,00	100,00	100,00
Somfy Ltd	Yeadon (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
Somfy PTY Ltd	Rydalmere (Australie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Joo	Séoul (Corée)	100,00	100,00	100,00
Somfy PTE Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00
Somfy Co Ltd	Hong Kong	100,00	100,00	100,00
Lian Da	Zhejiang (Chine)	80,00	80,00	80,00
Somfybat SNC	74300 Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Somfy Maroc SARL	Casablanca (Maroc)	100,00	100,00	100,00
Somfy Hellas SA	Athènes (Grèce)	100,00	100,00	100,00
Somfy Mexico SA DE CV	Edo de Mex. (Mexique)	100,00	100,00	100,00
Somfy Brazil LTDA	Sao Paulo (Brésil)	100,00	100,00	100,00
Somfy India Pvt Ltd	New Delhi (Inde)	100,00	100,00	100,00
Simu SAS	70100 Gray (France)	100,00	100,00	100,00
Simu U.S.A. Inc	Boca Raton FL (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
SIMU GmbH	Iserlohn (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
Simu RT SPOL SRO	Zlin (Tchéquie)	100,00	100,00	100,00
Somfy ULC	Halifax (Canada)	100,00	100,00	100,00
Hal en Co BV	Maastricht (Pays-Bas)	100,00	100,00	100,00
WAY SRL	Galliera Bologna (Italie)	100,00	100,00	100,00
Siminor Technologies Castres SARL	81100 Castres (France)	100,00	100,00	100,00
Domis SA	74150 Rumilly (France)	100,00	100,00	100,00
Harmonic Design	Californie 91355 (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
Sisa Home Automatisatión LTD	Rishone Le Zion (Israël)	100,00	100,00	100,00
Somfy China LTD	Shanghai (Chine)	100,00	100,00	100,00
Somfy Russie LLC	Moscou (Russie)	100,00	100,00	100,00
SITEM SARL	Tunis (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
SITEM Services	Tunis (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
Domaster SAS	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Somfy Ev Otomasyon Sistemleri Ticalet Ltd Sti	Usküd (Turquie)	100,00	100,00	100,00
Sun Protection Technology GmbH	Rottenburg (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
Stehle Hungaria bt	Györ (Hongrie)	100,00	100,00	100,00
PD Technology Ltd	Bradford (Angleterre)	100,00	100,00	–
DSG	Mouscron (Belgique)	99,98	99,98	99,98
BFT Spa	Schio (Italie)	100,00	100,00	100,00
SARL Automatismes BFT France SAS	Lyon (France)	100,00	100,00	100,00
BFT Group Italiberica de Automatismos SL	Barcelone (Espagne)	98,70	98,70	98,70
BFT Torantriebssysteme GmbH	Furth (Allemagne)	60,00	60,00	60,00
BFT Automation UK Limited	Stockport (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
BFT Benelux SA	Nivelles (Belgique)	100,00	100,00	100,00
BFT Adria d.o.o.	Croatie	75,00	75,00	75,00
BFT US Inc.	Boca Raton FL (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
BFT Polska Sp.zoo	Warszawa (Pologne)	100,00	100,00	100,00
BFT Portugal SA	Coimbra (Portugal)	100,00	100,00	–
BFT Gates systems Limited	Berkshire (Angleterre)	100,00	100,00	–
SACS SRL	Borgo Valsugana (Italie)	66,85	66,85	66,85
Cotherm Participation SA	38470 Vinay (France)	65,00	65,00	65,00
Cotherm Développement SA	38470 Vinay (France)	100,00	65,00	65,00
Cotherm SAS	38470 Vinay (France)	100,00	65,00	65,00
Cotherm Tunisie Sarl	Ben Arous (Tunisie)	100,00	65,00	65,00
M&M components Ltd	Suffolk (Angleterre)	95,00	61,75	61,75
Cotherm North America	Warwick (États-Unis)	50,00	32,50	32,50
Sociétés consolidées par mise en équivalence				
Faac Spa	Bologne (Italie)	34,00	34,00	34,00
Gaviota Simbac SL	Sax Alicante (Espagne)	46,50	46,50	46,50
Simbac Spa	Mezzago (Italie)	46,50	46,50	46,50
BFT France	Marseille (France)	30,00	30,00	30,00
Firstinnov	Montesson (France)	40,00	40,00	–

Comptes sociaux résumés Somfy SA

Bilan actif

En milliers d'euros

ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations incorporelles

1

0

Immobilisations corporelles

0

0

Immobilisations financières

424 805

423 828

Total

424 806

423 828

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

0

0

Créances clients et comptes rattachés

156

326

Autres créances et comptes de régularisation

10 961

10 971

Valeurs mobilières de placement

110 243

76 603

Disponibilités

1 277

6 096

Total

122 637

93 997

TOTAL ACTIF

547 442

517 825

Bilan passif

En milliers d'euros

CAPITAUX PROPRES

Capital

7 837

7 837

Primes d'émission, fusion, apport

1 866

1 866

Réserves

375 805

320 240

Résultat

72 275

89 937

Total

457 783

419 881

Provisions pour risques et charges

3 432

1 167

DETTES

Emprunts et dettes financières

503

2

Fournisseurs et comptes rattachés

374

501

Autres dettes et comptes de régularisation

85 350

96 273

Total

86 227

96 777

TOTAL PASSIF

547 442

517 825

Compte de résultat

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Chiffre d'affaires net	1 571	3 216
Autres produits		
Autres charges :	- 6 931	- 6 206
<i>Personnel</i>	- 494	- 466
<i>Impôts et taxes</i>	- 50	- 55
<i>Charges nettes d'exploitation</i>	- 6 386	- 5 685
Dot./rep. aux amortissements et provisions	584	- 5
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 4 776	- 2 995
Résultat financier	73 971	90 000
RÉSULTAT COURANT AVANT IS	69 195	87 004
Résultat exceptionnel	82	323
RÉSULTAT AVANT IS	69 277	87 327
Impôt société	2 998	2 610
RÉSULTAT NET	72 275	89 937



Annexe aux documents comptables de Somfy SA*

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2007 ont été établis selon les normes du Plan Comptable Général 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception de la modification indiquée ci-après,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Depuis l'exercice clos au 30 juin 1998, les titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive sont valorisés par la méthode de l'évaluation par équivalence.

Par ailleurs, en application des dérogations du règlement CRC 2005-09, la société a choisi de maintenir les durées d'usage antérieurement appliquées comme durées d'amortissement des immobilisations non décomposables.

Titres de participation

La méthode de l'évaluation par équivalence permet de retenir pour valeur des titres

de chacune des sociétés contrôlées de manière exclusive et consolidées par intégration globale, la quote-part des capitaux propres avant répartition du résultat revenant à la société mère. Ces capitaux propres sont déterminés après retraitements d'harmonisation effectués dans le cadre de la consolidation. Le montant net de l'écart non affecté de première consolidation est ajouté. Un écart d'équivalence qui s'élève à 160,8 M€, au 31 décembre 2007, a été constaté directement dans les capitaux propres.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires ou la valeur d'apport. Les titres de placement sont évalués sur la base des valeurs boursières au 31 décembre 2007 et provisionnés lorsque cette dernière est inférieure à la valeur d'achat.

Actions propres

Les actions propres étant uniquement destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre des plans d'achat d'actions, ces titres sont classés au compte 502 "actions propres".

Créances rattachées à des participations et créances diverses

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Lorsque la situation nette des participations, ne faisant pas l'objet d'une mise en équivalence, devient négative, une provision pour dépréciation est pratiquée par référence à la valeur d'inventaire définie ci-avant.

Éléments d'exploitation

Au 31 décembre 2007, le chiffre d'affaires de Somfy SA est de 1,6 M€ contre 3,2 M€ en 2006. Le résultat d'exploitation est de - 4,8 M€ contre - 2,9 M€ en 2006, en raison de la baisse du chiffre d'affaires.

Éléments financiers

Le résultat financier de la holding Somfy SA est de 74,0 M€ se compose principalement de dividendes reçus de ses filiales (+ 77,5 M€).

Résultat net

Le résultat net ressort ainsi à 72,3 M€, après prise en compte d'un profit d'intégration fiscale de 2,8 M€.

Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale signée entre la société Somfy SA et ses filiales directes et indirectes a été renouvelée au 1^{er} janvier 2007 pour une nouvelle période de 5 exercices, jusqu'au 31 décembre 2012.

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale, calculé par différence entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal Groupe et la somme des impôts payables individuellement, est

* Les comptes détaillés de Somfy SA sont disponibles sur simple demande auprès de Mme Meynard, au siège social de la société : 50, avenue du Nouveau Monde - 74300 Cluses.

imputable à Somfy SA, société tête de Groupe.
 Au 31 décembre 2007, par application de la convention, ce produit s'élève à 2,8 M€.
 L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.
 En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes sont indemnisées par Somfy SA selon des modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.
 À ce jour, il n'y a pas de déficit d'ensemble reportable à utiliser.

Plans d'options d'achats d'actions Somfy SA

Quatre plans d'options sont actuellement en vigueur, dont les principales caractéristiques sont décrites dans la note 2.

Suite à l'apport partiel d'actif de Somfy SA et à la distribution en date du 1^{er} juillet 2002 aux actionnaires des 7 713 691 actions Damartex, un ajustement sur le prix et sur le nombre des stock-options accordées a été réalisé conformément aux dispositions des articles 174-12 et 174-13 du décret du 23 mars 1967.

Note 1 – Engagements financiers

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Avals, cautions reçus	1 870	1 000
Lignes de crédit non utilisées	103 250	125 000
TOTAL	105 120	126 000
En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Avals, cautions données	11 291	27 542
TOTAL	11 291	27 542

Note 2 – Stock-Options au 31 décembre 2007

Plans d'options d'achat après ajustement suite à la séparation du Groupe et suite à la distribution exceptionnelle de réserves du 27 décembre 2005 (en euros)

Date du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options ajustées	Prix d'exercice de l'option	Prix d'exercice de l'option ajusté	Date limite de levée des options
17/07/2001	51	21 000	6 188	78,00	65,35	31/01/2008
05/12/2002	54	20 300	17 695	100,00	97,70	31/01/2009
01/12/2003	62	20 150	20 088	128,00	125,05	31/01/2010
31/03/2006	96	36 200	36 200	185,00	185,00	31/03/2011

Situation des options non exercées

Date du plan	Prix d'exercice de l'option	Nombre d'options restant à exercer	Durée de vie résiduelle jusqu'à l'échéance des options (en jours)
17/07/2001	65,35	1 450	31
05/12/2002	97,70	6 155	397
01/12/2003	125,05	18 461	762
31/03/2006	185,00	34 350	2 282

Mouvements sur les plans d'options

	2007		2006	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées au 1^{er} janvier	81 557	140,14 €	60 983	96,10 €
Options attribuées	–	–	37 710	181,36 €
Options annulées	– 3 079	161,07 €	– 359	109,43 €
Options exercées	– 18 062	87,14 €	– 16 777	65,25 €
Options non exercées fin de période	60 416	154,92 €	81 557	140,68 €
Options exerçables à fin de période	26 066	115,27 €	25 269	88,44 €

Note 3 – Variation des capitaux propres Somfy SA

En milliers d'euros	Solde au 31/12/06 avant affectation des résultats	Affectation des résultats 31/12/06	Variation exercice 2007	Solde au 31/12/07 avant affectation des résultats	Projet d'affectation des résultats 2007	Solde au 31/12/07 après affectation des résultats
Capital	7 837			7 837		7 837
Primes d'émission, d'apport	1 866			1 866		1 866
Écart de réévaluation	161 509		5 213	166 722		166 722
Réserve légale	791			791		791
Autres réserves	157 369	49 757		207 126	30 338	237 464
Report à nouveau	571	- 571	1 165	1 165	- 1 165	0
Résultat	89 937	- 89 937	72 275	72 275	- 72 275	0
	419 881	- 40 751	78 653	457 783	- 43 102	414 680
Capitaux propres après affectation	379 129		Variation 35 551			414 680

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Somfy S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme précisé à la note intitulée "Titres de participation" de l'annexe aux comptes annuels et conformément à l'avis numéro 34 du Conseil national de la comptabilité, votre société a historiquement opté pour la mise en équivalence des titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive. Les titres éligibles dans le cadre de cette option sont relatifs aux sociétés intégrées globalement, dont le coût historique d'acquisition s'élève à 261,7 M€.

La valeur d'équivalence au 31 décembre 2007 de ces titres s'élève à 422,5 M€, soit un impact favorable sur les capitaux propres de votre société à cette date de 160,8 M€.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Lyon, le 29 avril 2008
Les Commissaires aux comptes

CDL
Dominique Ledouble

ERNST & YOUNG Audit
Daniel Mary-Dauphin

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de Commerce.

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société CMC

Nature et objet

Régime de retraite complémentaire article 39 ouvert aux salariés de la société CMC, membres du comité de direction et ayant une ancienneté de quinze ans.

Modalités

Ce contrat, autorisé le 31 mai 2006, donne droit à une retraite additionnelle égale à 0,75 % du salaire annuel multiplié par le nombre d'années d'ancienneté, plafonné à vingt ans et à un maximum de 15 % du salaire de référence, celui-ci correspondant à la moyenne de rémunération au titre des quatre dernières années hors primes exceptionnelles, intéressement et participation.

2. Avec les sociétés Somfy S.A.S., Spirel S.A.S., Simu S.A.S., Somfy Development S.A.S., CMC S.A.R.L., Domis S.A., Domaster S.A.S. et Siminor Technologies Castres S.A.R.L.

Nature et objet

Convention d'intégration fiscale.

Modalités

Votre société a autorisé la signature d'une convention d'intégration fiscale en date du 28 juin 2002, pour laquelle votre société est à la tête du périmètre d'intégration. Cette convention d'intégration fiscale s'est poursuivie au cours de l'exercice, et a été renouvelée le 4 décembre 2006 pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2007.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris et Lyon, le 29 avril 2008
Les Commissaires aux comptes

CDL
Dominique Ledouble

ERNST & YOUNG Audit
Daniel Mary-Dauphin



Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Somfy S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les

principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes h) et 12) de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à

l'évaluation des écarts d'acquisition. Nous avons revu les méthodes d'évaluation utilisées par votre société ainsi que les calculs en découlant. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

CDL
Dominique Ledouble

Paris et Lyon, le 29 avril 2008
Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit
Daniel Mary-Dauphin

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du président du Conseil de Surveillance de la société Somfy S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Somfy S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans

le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

Paris et Lyon, le 29 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

CDL
Dominique Ledouble

ERNST & YOUNG Audit
Daniel Mary-Dauphin

Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a convoqués en Assemblée générale ordinaire, en vue notamment de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé.

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de Commerce, le Directoire nous a tenus périodiquement informés des opérations par la présentation des rapports trimestriels.

Le Directoire nous a également présenté, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2007, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui.

Le Directoire nous a remis également le rapport qu'il a établi et dont il vient de vous donner connaissance.

Nous vous présentons donc nos observations sur ces comptes et sur ce rapport, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 susvisé.

Ce rapport reflète bien les informations qui nous ont été données régulièrement au cours de l'exercice écoulé. Nous avons également été tenus informés de la réalisation des opérations de croissance externe, telles l'acquisition de PD Technology Ltd et la prise de participation dans Firstinnov, ainsi que,

de l'évolution des discussions avec les dirigeants de Zurflüch-Feller ayant abouti à la signature d'un protocole visant à son rachat.

Le chiffre d'affaires consolidé est en hausse de 8,3 % (à taux et périmètre constants) à 720,2 millions d'euros, en corrélation avec le renforcement des positions sur la plupart des marchés.

Toutes les zones géographiques ont enregistré une croissance soutenue sur l'année. Malgré un fléchissement sur les six derniers mois, l'Allemagne et l'Europe du Nord ont progressé respectivement de 0,8 % et 9,0 %.

La France s'est inscrite en hausse (+ 6,3 %) de même que l'Europe du Sud (+ 11,5 %), l'Europe de l'Est et du Centre (+ 16,5 %), et l'Asie-Pacifique (+ 17,6 %).

Après un début d'année difficile, l'Amérique du Nord a enregistré une hausse de 6,8 %.

En ce qui concerne les résultats, le résultat opérationnel courant ressort en hausse de 4,8 %, à 132,3 millions d'euros. D'autre part, le résultat financier dégage un solde négatif de 1,5 million d'euros. Quant au résultat net, il passe de 121,9 à 103,9 millions d'euros (- 14,8 %). Abstraction faite de la plus-value Faac en 2006, il progresse de 93,2 à 103,9 millions d'euros (+ 11,5 %).

La qualité de la structure financière, qui intègre un excédent financier net de 70,2 millions d'euros, permet au Directoire de proposer la distribution d'un dividende net unitaire de 5,50 €.

Le rapport du Directoire donne également toutes les informations prescrites par la réglementation en vigueur.

De plus, il vous sera demandé d'autoriser le Directoire à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres.

Des projets de résolution, conformes à l'ordre du jour, seront soumis à votre approbation.

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés. En conséquence, nous vous engageons à adopter les résolutions proposées.

Le Conseil de Surveillance

Projet de résolutions

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 MAI 2008

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, et après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve ces rapports et ces comptes tels qu'ils ont été présentés ainsi que toutes les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

Elle donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve aux membres du Directoire de leur gestion et aux Commissaires aux comptes de leur mission de contrôle pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur

les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils lui ont été présentés, qui se soldent par un résultat net part du Groupe de 103 547 000 €, ainsi que les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 31 décembre 2007 s'élevant à

	72 274 785,28 €
augmenté du report à nouveau	
bénéficiaire de	1 165 065,20 €
soit la somme de	73 439 850,48 €

comme suit :

- attribution aux actionnaires d'un dividende de 5,50 € par action, soit 5,50 € x 7 836 800 actions 43 102 400,00 €
 - dotation à la réserve facultative 30 337 450,48 €
- 73 439 850,48 €**

Pour chaque action de 1 € nominal, le dividende net ressort à 5,50 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France.

Les actions détenues par la société au moment du paiement n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions sera porté au compte report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement le 22 mai 2008 aux guichets des établissements payeurs.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices clos les	31/12/04	31/12/05	31/12/06
Nombre d'actions rémunérées*	7 710 185	7 717 750	7 612 749
Nominal	1 €	1 €	1 €
Dividendes distribués	35 466 851,00 €	37 045 200,00 €	39 586 294,80 €
Dividendes par action**	4,60 €	4,80 €	5,20 €

* Hors actions détenues par Somfy SA privées de droit au dividende.

** Les dividendes versés après le 1^{er} janvier 2005 sont éligibles à l'abattement compensant, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.



QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées ainsi que les conditions d'exécution de celles-ci.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale fixe à 60 000 € le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours, conformément à l'article 20 des statuts.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport spécial sur le programme de rachat d'actions et du descriptif du nouveau programme, autorise le Directoire à acquérir des actions de la société dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce et par celles du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, en vue des objectifs suivants :

- animer le marché du titre et assurer sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés et mandataires sociaux du Groupe.

L'Assemblée générale fixe, pour une action d'une valeur nominale de 1 €, le prix maximum d'achat à 260 €, hors frais et commissions, et le nombre d'actions pouvant être rachetées à 10 % du capital social arrêté à ce jour, soit 783 680 actions, pour un montant maximum de 203 756 800 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés à tout moment, y compris en période d'offre publique, et par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs sans que la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen soit limitée.

Les actionnaires seront informés chaque année par le Directoire, lors de l'Assemblée générale, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués ainsi que des éventuelles réallocations ultérieures. L'Assemblée générale prend acte des informations concernant les actions rachetées durant l'exercice écoulé et leur affectation relatée par le Directoire dans son rapport.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour. Elle remplace purement et simplement l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée générale

ordinaire du 15 mai 2007 concernant le précédent programme de rachat d'actions.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat d'actions, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications exigés par la loi.

**DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES QUI ASSUMENT
LA RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

En exécution des dispositions de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous attestons qu'à notre connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Cluses, le 21 février 2008

Le Directoire

Paul Georges Despature
Président



Wilfrid Le Naour
Directeur Général



Nicolas Duchemin
Membre



SOMFY SA

Bureaux : 13, chemin du Levant - 01210 Ferney-Voltaire - France - Tél. +33 (0)4 50 40 48 49 - Fax +33 (0)4 50 40 19 61
www.somfy.com

Siège social : 50, avenue du Nouveau Monde - BP 152 - 74307 Cluses cedex - France - Tél. +33 (0)4 50 96 70 00 - Fax +33 (0)4 50 96 70 89
S.A. au capital de 7 836 800 € - RCS Bonneville 476 980 362